
LOS ANGELES – Réunion du Groupe de Coordination IANA

Vendredi 17 octobre 2014 – 15 :00 à 18 :15

ICANN – Los Angeles, ÉTATS-UNIS

ALISSA COOPER : Bienvenue à tous. Nous allons commencer la partie publique de la réunion en personne de l'ICG. Bienvenue aux observateurs silencieux au fond de la salle et à nos observateurs à travers Adobe Connect.

Je suis Alissa Cooper. Vous me connaissez. Je suis la présidente de l'ICG. Alice m'a rappelé de vous demander de dire vos noms avant de parler pour que les personnes qui suivent à distance sachent qui parle. Vous voyez l'ordre du jour sur l'écran. C'est notre plan pour la matinée. Alors Nous avons quelques questions administratives avant de passer au reste de la journée. Avant de réviser l'ordre du jour, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre membre le plus récent, Thomas Schneider, qui nous rejoint du GAC. C'est le président du GAC qui vient d'être élu, si je ne me trompe.

Thomas, on va vous demander de vous présenter et nous dire un peu d'où vous venez.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Je suis Thomas Schneider. Je viens d'un petit pays qui s'appelle la Suisse, que vous connaîtrez

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

peut-être. Je fais partie du GAC depuis 2008, et j'ai été élu comme le nouveau président du GAC. Puisque a quitté hier et qu'elle nous pouvait être présente avec vous, le GAC a décidé que ça devrait être le nouveau président du GAC devrait le représenter à cette réunion. Voilà pourquoi je suis là. Je connais certains d'entre vous et j'espère pouvoir vous connaître mieux, rencontrer le reste du groupe. J'espère qu'on pourra coopérer. Merci beaucoup.

ALISSA COOPER :

Merci. N'est pas avec nous aujourd'hui, mais nous apprécions beaucoup le travail qu'elle a fait jusqu'à présent. Donc s'il vous plaît, faites-lui savoir connaissez reconnaissants.

Pour que tout le monde sache, Samantha est là ; elle prend les procès-verbaux pour nous. Merci, Samantha. Vous pouvez écrire ce que vous voulez.

[Rires]

Nous vous remercions de votre travail également. Merci d'être ici avec nous.

Pour la révision de l'ordre du jour, Serait-ce possible de voir l'ordre du jour complet, Alice ? Oui, merci. Un peu plus.

J'ai reçu une demande de Wolf Ulrich qui voulait ajouter un point à l'ordre du jour ; nous l'avons ajouté au point de fin de journée

sur la sensibilisation de l'ICG au personnel de l'IANA. Qui c'est qui va prendre la parole pour dénigrer l'agenda ?

Michael et puis Martin.

MICHAEL NIEBEL : Je voudrais savoir quand est-ce qu'on aura la possibilité de discuter de l'interaction qui a eu lieu avec la communauté au cours de cette semaine.

ALISSA COOPER : Je pense qu'on pourra le faire cet après-midi à la séance de 15h30 on nous aborderons le processus de la proposition de transition de la communauté. On pourra l'ajouter là.

MICHAEL NIEBEL : Ma seule mise en garde serait que cette mise à jour aura une influence sur notre processus de finalisation.

ALISSA COOPER : Vous trouvez qu'on devrait ajouter un point spécifique séparé dans l'ordre du jour pour faire une révision des discussions de cette semaine ou penser qu'on pourra reprendre ce sujet en parlant du processus de finalisation ?

Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je soutiens la proposition de Michael. Je pense qu'on devrait avoir un point séparé pour aborder les rapports de l'ICG avec les deux groupes qui ont été établis. L'un étant le CWG, le nommage, etc. L'autre étant le CCWG. Ces points devraient être indépendants. Nous avons besoin de discuter cela séparément parce qu'il y a des questions que nous devrions inclure clairement dans notre travail. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Si nous revenons au point de l'ordre du jour de 11h45 qui devait être à propos de la relation avec le groupe de travail sur la responsabilité, je pense qu'on pourrait parler aussi du groupe de travail intercommunautaire de nommage.

Martin ?

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup.

Le conseil d'administration a adopté une résolution hier par rapport à la relation avec la responsabilité de l'ICANN et par rapport à ce groupe qui fournit un mécanisme de sauvegarde permettant conseil d'administration de l'ICANN de rejeter notre document. Je pense qu'on devrait discuter ici comment garantir un bon rapport avec l'ICANN afin que leurs préoccupations et les

préoccupations soulevées dans ce groupe puissent être considérées au sein de l'ICANN et nous soit remises s'il y a des difficultés pour que l'on puisse les aborder.

Je pense que cette discussion est importante pour nous parce qu'elle pourra modifier nos rapports avec les agents de liaison au sein du groupe. Je ne sais pas si cela peut correspondre à un élément existant de l'ordre du jour ou pas, mais cette question me semble être fondamentale.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin. Il s'agit d'un point pertinent.

Donc je pense que peut-être nous pourrions traiter la séance de 11h45 comme une discussion ayant trait à toutes ces questions de relations, quelles sont nos rapports avec ces groupes, qui rapport nous établissons avec le conseil d'administration et le personnel, et ainsi de suite.

J'ai Jean-Jacques, Manal, Keith, Kuo Wei.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Je vais m'adresser à vous dans une autre langue que l'anglais parmi les langues de travail des Nations unies. Je tiens à soulever deux points. Tout d'abord, je veux soutenir la proposition de Martin BOYLE. Je trouve que c'est une très bonne idée en effet de tenir cette importante discussion sur la manière

dont le contenu de notre plan de transition sera abordé par le conseil d'administration de l'ICANN.

Je trouve qu'il est bien de s'engager dans une conversation avec eux car nous avons besoin de clarté, surtout en ce qui concerne les communautés que nous représentons ; que le conseil d'administration ne modifiera pas notre plan final. Au contraire, dans un souci de transparence, nous avons besoin de ce contact, de cet engagement afin que le conseil d'administration et l'occasion de soulever ses propres préoccupations.

Deuxièmement, je voudrais remercier Alissa d'avoir ajouté ces éléments afin que nous puissions en discuter aujourd'hui.

ALISSA COOPER :

—une mise à jour par rapport au conseil d'administration et au processus de transmission. J'ai parlé avec Bruce Tonkin hier. Donc nous devrions sûrement aborder cela.

Manal. Je vais aussi ajouter Milton à la liste des intervenants.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Alissa.

Je me demande si une foire aux questions (FAQ) ne serait pas le meilleur moyen de commencer avec le premier élément de l'ordre du jour. Parce que je crois que toute cette discussion va se

refléter dans la finalisation du FAQ, notamment notre relation dans le cadre de la coordination avec la responsabilité.

Je crois que c'est un point que nous avons déjà sur notre ordre du jour et qui n'était pas à 100 % finalisé dans le FAQ. De manière similaire, comment allons-nous coordonner avec le conseil d'administration ? Donc je trouve qu'un nombre de choses qui devraient être discutées plus tard devra aussi être reflété dans le FAQ. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. C'est une très bonne suggestion. Donc je propose de commencer avec le point concernant la relation pour arriver un peu plus tard aux FAQ. Je serais mieux un peu plus tard durant la discussion quand est-ce qu'il faudra aborder le FAQ. Est-ce que cela vous semble logique ? Très bien. Parfait.

Keith

KEITH DRAZEK :

Merci, Alissa. Je voudrais rebondir sur le commentaire café Martin il y a quelques minutes à propos du conseil qui a pris une décision et entrer à la manière de refuser une recommandation de la communauté. Il me semblait que cela avait trait spécifiquement à la piste de responsabilité de l'ICANN et que cela n'avait aucun rapport avec le travail de l'ICG. Je voudrais

seulement m'assurer que nous ne sommes pas en train de confondre des choses différentes.

Il se peut que je me trompe, mais je veux juste que nous abordions de manière un peu plus concrète la résolution qu'a adoptée le conseil d'administration hier en relation avec la piste de responsabilité de l'ICANN et les apports de la communauté, pour être sûr que cela n'est pas en rapport avec le travail de l'ICG. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. Oui. Nous devrions en parler. Maintenant nous parlons de l'ordre du jour. Essayons de finir avec l'ordre du jour pour pouvoir avoir cette discussion par la suite. Merci. Kuo Wei.

KUO WEI WU :

Désolé. Je voudrais répondre avant que Martin ne prenne une nouvelle fois la parole. Je crois qu'en réalité, le conseil d'administration n'a pas encore discuté de cette question. Et le conseil d'administration avait en fait promis de ne pas présenter à la NTIA sans le consentement du groupe ICG.

ALISSA COOPER :

l'ordre du jour.

Merci. Milton, j'espère que vous avez un commentaire concernant

MILTON MUELLER : Oui.

ALISSA COOPER : Excellent.

MILTON MUELLER : Je suis d'accord avec Manal que le FAQ pourrait ne pas être le meilleur point de départ. Et je crois qu'il faudrait que nous discussions de cette résolution du conseil. Si elle est aussi mauvaise qu'elle ne paraît à premier abord, ou s'il y a une certaine confusion ; nous devrions parler de cela tout d'abord parce que le reste pourrait bien devenir inopportun.

[Rires]

ALISSA COOPER : Patrik.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci beaucoup. Il a quelques personnes dans la salle, y compris moi-même, qui avait réservé leurs vols avant que la réunion de l'ICG ne soit prévue. Et nous n'étions pas autorisés à changer nos réservations. Donc aux alentours de 17 heures, il y a certaines personnes vont commencer à quitter la salle. J'encourage tous ceux qui vont quitter la salle comme moi de le faire sans perturber les discussions en cours. Et c'était juste pour que tout le monde

sache qu'il y aura des personnes qui commenceront à quitter la salle à 17 heures. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Quelqu'un voudrait-t-il ajouter quelque chose ayant trait à l'ordre du jour ?

Donc je vous propose de finir avec l'approbation du procès-verbal. Ensuite nous aborderons la question de la transmission à la NTIA, y compris les résolutions du conseil d'administration. Puis nous parlerons des relations et cela inclut nos rapports avec le conseil d'administration, nos rapports avec le processus de responsabilité, et nos rapports avec l'autre groupe de travail de nommage intercommunautaire. Ensuite, je choisirais le moment de discuter le FAQ. Est-ce que cela vous convient ? Très bien.

Donc l'approbation du procès-verbal. D'abord, nous aurons à approuver le procès-verbal de notre dernière réunion en personne du 6 septembre. Il semble que nous n'avons pas approuvé ce procès-verbal bien que nous aurions dû le faire déjà. Je sais qu'il y a entre vous des personnes qui ne savaient pas qu'on allait approuver ces procès-verbaux. Je voudrais donc savoir si quelqu'un s'oppose à l'approbation de ces procès-verbaux maintenant ou si l'un d'entre vous aurez besoin de plus de temps pour les revoir.

Aucune objection ? Très bien. Les procès-verbaux du 6 septembre sont approuvés et nous pouvons les publier sur le site Web.

Nous avons encore un ensemble de procès-verbaux qui datent du 1^{er} octobre, de la téléconférence du 1^{er} octobre. Même question. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Nous avons un peu discuté de ces procès-verbaux sur la liste. Est-ce qu'il y aurait des objections ou est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui a besoin de plus de temps avant de les approuver ? Non. Très bien. Ils sont également approuvés. Merci beaucoup, Samantha et Alice, de publier ces procès-verbaux.

Bon. Je démarre maintenant la discussion concernant la transition à la NTIA. Il me semble avoir compris que la résolution adoptée des par le conseil d'administration hier était spécifique à l'apport du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Theresa et moi-même avons eu une discussion rapide avec Bruce Tonkin, le vice président du conseil d'administration et nous avons abordé la possibilité d'obtenir un langage semblable de la part du conseil d'administration qui soit spécifique à la proposition de transition.

Bruce a dit qu'il allait m'envoyer ce texte. Lorsqu'il me l'envoie, je le partagerai avec tout le monde immédiatement. Je vous propose de prendre ce qui nous envoie, qui sera très semblable à celui qu'ils ont écrit pour le processus de responsabilité, et de discuter de ce texte en groupe afin de pouvoir déterminer si nous le

trouvons satisfaisant. Par la suite, nous pouvons interagir avec eux pour nous assurer que le texte transmette ce que nous voulons transmettre.

Pour ce qui n'était pas présent à la séance hier, je pourrais vous en faire un récapitulatif. Kuo Wei peut également vous en parler. Essentiellement, le texte dit que le conseil d'administration recevra de nous le document, le plan de transition, et s'ils trouvent qu'il y a des points qui ne sont pas dans l'intérêt public mondial, il nous enverra le document et nous expliquera pourquoi cela n'est pas dans l'intérêt public et va entamer un dialogue avec nous. Donc la proposition ne pourra pas être envoyée à la NTIA avec des modifications.

Si le conseil d'administration trouve un problème avec notre proposition, ils vont de la remettre. Ils ne vont pas la modifier et l'envoyer à la NTIA. Donc voilà les grandes lignes de ce qu'ils ont écrit par rapport aux apports sur la responsabilité et par rapport au document.

Je vois Milton, Russ, Kavouss, et Jean-Jacques. Milton.

MILTON MUELLER :

La résolution proposée que vous annoncez n'est pas du tout acceptable. Le conseil d'administration n'est pas censé faire partie de ce comité et ne devrait pas travailler au plan de transition. C'est une idée que la communauté a rejetée au début. Cette idée

faisait partie du processus initial qu'ils avaient proposé. Cette idée est a été refusée. Elle a été supprimée. Et maintenant qu'une résulte solution de la part du conseil d'administration pourrait leur autoriser de contrôler le processus dont ils ne sont pas censés faire partie est tout simplement inacceptable. Ils ne sont pas supposés faire cela.

Il faut qu'on leur dise qu'on ne peut pas accepter cela parce que ça leur donne un droit de veto sur notre travail.

Je ne comprends même pas comment on est arrivé à ce point-là. On nous a dit que notre proposition sera transmise à la NTIA. On nous a dit que les communautés pourront faire leur propre proposition est que cette proposition sera consolidée, et que nous serions responsables d'identifier les problèmes d'interopérabilité ou les problèmes de responsabilité. Mais le rapport ICANN-NTIA inclut l'ICANN comme partie intéressée, et ce processus avait été délégué à la communauté. Donc je pense que notre groupe devrait les avertir clairement que cette résolution est inacceptable.

ALISSA COOPER :

Merci, Milton. Il y a une information supplémentaire que je devrais partager avec vous également et ensuite nous pourrions revenir à la liste des intervenants. Il y a l'exigence de la part de la NTIA à que cette proposition devrait être transmise par l'ICANN et ce point-là, pour moi du moins, n'est pas négociable.

Vu que l'ICANN est leur partie contractée, ils ont demandé que l'ICANN transmette cette proposition. C'est ce que les gens devraient savoir. C'est un point qui ne peut pas varier.

J'ai Russ, Kavouss, Jean-Jacques, Joe et Martin.

JON NEVETT :

Je vais essayer d'être très rapide. Est-ce que nous avons une copie de cette résolution ? Nous sommes en train d'en discuter et les gens sont en train de faire leurs commentaires, mais moi je ne l'ai pas lu. Est-ce qu'on pourrait l'afficher sur l'écran ?

ALISSA COOPER :

Merci. Je voudrais préciser que ce n'est pas une résolution qui a trait au plan de transition, mais bien sûr qu'on pourrait l'afficher sur l'écran.

Si Alice la trouve, on pourra l'afficher.

[Rires]

Russ Mundy.

RUSS MUNDY :

Merci, Alissa.

Je suis d'accord en général avec ce qu'a exprimé Milton, bien que je n'utilise pas ce langage si fort « complètement et totalement

inacceptable ». Mais je suis convaincu que cela n'est pas correct. Que la communauté a sur toutes les fonctions IANA, déjà refusé ce concept. Nous avons un ensemble complètement différent de rapports avec la responsabilité, entre ce que fait l'ICG et ce que fait la communauté des noms dans leur cadre de leur groupe de coordinations, parce que la communauté des noms en général est considérée comme faisant partie de la mission de l'ICANN, d'établir et de concevoir des politiques.

Ce que nous ne faisons s'étend sur toutes les fonctions IANA, et comme l'a mentionné Milton, cette solution a déjà été refusée ; le fait que le conseil d'administration soit intermédiaire à l'approbation.

Donc, je voudrais que ce soit clair pour les membres du conseil d'administration pour qu'on ne soit pas en discuter avec le conseil. J'espère vraiment qu'on pourrait le faire.

Mais je voudrais souligner le fait qu'il n'y a aucun obstacle, spécialement avec notre transparence, pour que l'on puisse suivre avec le plan que nous avons établi, du moins de manière informelle, concernant notre proposition lorsque sera finie.

C'est-à-dire, qu'elle sera remise à l'ICANN et puis à la NTIA.

Alors NTIA considère que la pièce contractuelle officielle doit être présentée à eux par l'ICANN, d'accord. Mais il sera évident que quelque chose s'est passée entre la fin du travail de l'ICG et la

réception de la pièce de contrat officiel s'ils reçoivent les deux en même temps.

ALISSA COOPER : Merci. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci. D'abord, je voudrais dire que je suis complètement d'accord avec Milton et avec Russ. Deuxièmement, il faut que l'on suive la charte. Dans la charte, on ne dit pas qu'on va envoyer quelque chose à l'ICANN qui va apporter des modifications, des amendements, commenter là-dessus, et puis l'envoyer à la NTIA. Nous suivons la charte. La charte a été approuvée par la communauté et c'est notre document final ; il faut que l'on suive exactement ce que dit notre charte.

Cependant, le conseil d'administration ou l'ICANN ont une liaison avec nous qui est ici présent. Si au cours de ces discussions ou de cette préparation il y a des commentaires, bien sûr qu'il pourrait les faire. Nous allons les entendre et les prendre en considération. S'ils sont appropriés, nous allons les intégrer à notre proposition. Sinon, nous allons mentionner pourquoi nous ne pouvons pas les prendre en considération.

Est là, il y a le jeu de mots « transmission » « soumission », aucun problème. Le document final pourrait être soumis à la poste par l'ICANN, mais il n'y a aucun mal à avoir le président de l'ICG aussi

le soumettre à la NTIA. Nous n'avons aucun problème à avoir le président de l'ICG envoyer le document à l'ICANN en disant « veuillez transmettre ce document finaliser à la NTIA ». Et de faire passer le message de le transmettre sans aucune modification.

Donc soyons clairs, l'ICANN a pas le droit de veto, ils n'ont pas le droit de commenter, d'éditer, d'auditer. Cela n'est pas cohérent avec la charte et nous le rejetons. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. J'ai Jean-Jacques, Joe, Martha, Wolf Ulrich, Kuo Wei, moi-même, Paul, Adiel, Jari. Et je crois que nous aurons fini de cette discussion.

KUO WEI WU : Alissa, pouvez-vous me mettre à la fin de la liste ?

ALISSA COOPER : Oui, je vous mettre à la fin de la liste. Bien.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci.

Je voudrais d'abord soutenir la position exprimée par Milton et Kavouss, mais je voudrais quand même ajouter plusieurs choses.

Milton a raison qu'il ne faut pas que ce soit une négociation, c'est-à-dire pouvoir aboutir à un veto mais aussi il ne faut pas que ça soit perçu comme une négociation.

Concrètement, je vois trois possibilités.

Ou bien la transmission se fait par le conseil d'administration de l'ICANN vers la NTIA sans commentaires, juste avec la fonction de boîte postale, ou bien le conseil d'administration peut refuser notre plan de transition, ou bien il pourrait choisir de transmettre cela avec une lettre à la NTIA. Dans la lettre, il pourra indiquer ses objections, ses remarques ou ses suggestions pour une amélioration.

Bien sûr, cette troisième solution de transmission avec commentaires du conseil d'administration n'empêche pas du tout qu'il y ait des consultations à tous les stades de notre travail avec un membre, ou plusieurs membres, du conseil d'administration. Je crois que ça serait utile aussi parce qu'il faut tenir compte de la réalité des obligations juridiques des membres du conseil d'administration. Ils ont une obligation juridique vis-à-vis des lois californiennes et des États-Unis. On ne doit pas le négliger. Cette transmission avec une lettre et des commentaires aurait aussi l'avantage d'introduire plus de clarté dans les responsabilités de chacun. D'un côté, il y a l'ICG qui fait ce travail de manière indépendante. D'autre part, il y a le conseil d'administration de l'ICANN qui réagit en rappelant ses propres responsabilités. Je

crois que cette clarté serait irréprochable et donc appréciée des communautés que nous représentons.

Enfin, je crois que cette clarté éviterait par la suite tout risque d'accusation de se soumettre à la capture. Merci.

JOSEPH ALHADEFF :

Je voudrais également soutenir les interventions précédentes. Je crois qu'il est extrêmement intéressant que les parties les plus motivés par leur propre intérêt dans ce processus en entier détermineront au lieu des communautés ce qui représente l'intérêt public.

Je pense que nous devrions faire très attention à cela car du point de vue du processus de conflit d'intérêts, ils devraient être récusés de livrer leurs opinions.

Donc je ne pense pas que ce soit un processus acceptable. Je pense que si le conseil d'administration est intéressé, nous pourrions mener avec eux des consultations tout comme on le fait avec d'autres communautés.

Donc c'est un moment donné le conseil d'administration dit qu'ils voudraient discuter, qu'ils voudraient des explications, des précisions, bien sûr qu'on pourrait établir des téléconférences si c'est en dehors des réunions, où nous réunir en personne avec le conseil d'administration. De telles conditions sont tout à fait

raisonnables car le conseil d'administration a la responsabilité fiduciaire de mener à bien leur fonction.

Donc on pourrait le faire. Il y a des moyens de le faire. Mais le concept de dire nous allons vous le renvoyer parce que nous avons des considérations spéciales auxquelles aucune autre communauté de parties intéressées n'a pensé, je trouve que c'est inacceptable.

Donc avec beaucoup de plaisir, je vais essayer de réfléchir à une façon de travailler avec le conseil d'administration pour aborder leur inquiétude pour qu'ils puissent à leur tour remplir la responsabilité ; mais ce n'est pas une piste à sens unique et ce n'est pas à eux de nous dire comment nous allons faire les choses.

ALISSA COOPER : Merci. Martin.

MARTIN BOYLE : Merci. Je suis d'accord avec ce qui a été dit. Et je soutiens spécifiquement les commentaires de Joe.

Je pense que l'une des choses qui m'est passée à l'esprit lorsque j'ai entendu la résolution hier, était le fait que le Conseil d'Administration pourrait intervenir au moment où nous présentons nos résultats pour dire « cela ne correspond pas à nos

responsabilités fiduciaires » ou bien « cela n'est pas dans l'intérêt public », pourquoi attendre le fin du processus ?

J'ai l'impression que s'il y a des inquiétudes des préoccupations qui surgissent, le document est ouvert. Je me serais attendu à ce que le conseil d'administration vienne soit à travers son agent de liaison, soit par le biais des observateurs du personnel de l'ICANN qui participe à ce processus, pour nous expliquer quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent. Puis si l'on discute de ces préoccupations, cela nous permettrait de mettre en place un processus qui puisse résoudre ces inquiétudes.

Du point de vue de l'intérêt public, je crois que cela peut être traité de différentes manières mais je n'aime pas l'idée qu'arrivés à la fin du processus, le conseil place un veto sur ce que nous avons présenté. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Wolf Ulrich.

WOLF ULRICH KNOBEN : Je parle au nom de la GNSO.

Exactement, Martin. Je suis tout à fait d'accord.

Dans cette semaine de l'ICANN, nous avons posé cette question au conseil d'administration de l'ICANN à plusieurs reprises ; comment le conseil d'administration a-t-il intention de traiter les

résultats de la proposition de l'ICG. Deux réponses ont été apportées.

D'un côté, on a dit que le conseil d'administration ne va pas modifier ou altéré la proposition finale. Qu'ils allaient tout simplement l'apprendre et la transmettre à la NTIA.

D'autre part, il a été dit également que l'ICANN fait partie de la communauté ; cela a été dit par Larry Strickling. Et donc en tant que tel, en tant que partie intéressée, l'ICANN doit participer à cette activité.

Donc il faut en tenir compte.

La question est de savoir comment le conseil d'administration va participer à ce processus. Je suis tout à fait d'accord qu'il y a un problème de délai grave à cet égard.

Donc j'encourage le conseil d'administration à finaliser ce processus dans les plus brefs délais et de se joindre à nous. Nous avons un agent de liaison ici parmi nous. Je ne suis pas sûr si c'est suffisant. Ça revient au conseil d'administration de décider de quelle manière il va gérer cela. Je crois que l'agent de liaison doit être le point qui devrait prendre nos opinions au conseil d'administration aussi vite que possible et les discuter afin qu'elles puissent s'intégrer à notre plan. Merci

ALISSA COOPER :

Merci. Je vais prendre la parole maintenant.

De mon point de vue, cette discussion comme l'a noté Russ Mundy concerne le fait que tout ce que nous faisons est très transparent. Et bien entendu, nous allons arriver à une étape finale où la communauté va atteindre un consensus que nous allons finaliser et envoyer à la NTIA. N'importe qui avec une adresse courriel peut envoyer tout ce qu'ils veulent à la NTIA.

Or, si le conseil d'administration souhaite s'écarter de cela et présenter un argument par rapport à la présentation, il n'y a rien que l'on puisse faire pour éviter qu'ils ne le fassent en privé, et cela indépendamment de ce qu'ils puissent dire ou de ce qu'il puisse résoudre. Mais quoi qu'ils fassent en public, il sera complètement évident qu'ils essaient de saper le consensus de la communauté.

Selon moi, nous devons configurer le processus et nous devons essayer de faire en sorte qu'on arrive à un accord rapport à ce qu'ils seront capables d'accepter, mais en fin de compte, ça sera surtout des mots sur du papier concernant le processus. Le résultat sera évident.

Cela dit, je pense qu'en ce qui concerne la sensibilisation, les délais, et la résolution que pourra prendre le conseil d'administration, la possibilité qu'ils soient en désaccord avec nous et qu'ils nous renvoient la proposition est vraiment rare. Je ne pense vraiment pas que cela puisse arriver.

Si nous pensons aux groupes auxquelles il faudra faire la sensibilisation, si le conseil d'administration n'est pas au courant de ce processus ou bien n'est pas au courant par rapport à la façon de participer à ces processus, là ce serait un vrai problème et non pas qui va écrire quoi et l'envoyer à la NTIA.

Je m'excuse si mes propos semblent un peu sévères.

Donc comme je l'ai déjà dit, nous avons un agent de liaison, mais au-delà de cela, le conseil d'administration est tout à fait conscient j'espère de ce qui se passe et du fait qu'ils doivent participer et manifester leurs inquiétudes, discuter des résultats.

Donc s'il faut davantage de réunion avec eux, c'est bien. Mais franchement, ça m'étonnerait vraiment si cela s'avère nécessaire.

En tout cas, il faut être réaliste. Je n'ai pas une position ferme concernant le contenu de ce qu'on écrit sur une page à propos du processus ; selon moi, nous aurons de gros problèmes que nous ne devrions pas avoir si tout cela n'était pas déjà établi en quelque sorte.

Kuo, Adiel —voulez toujours être à la fin ?

KUO WEI WU :

Oui.

ALISSA COOPER : D'accord. Paul, Adiel, Jari, JANDYR, Milton, Xiaodong, Lynn et puis Kavouss et Russ Mundy. Ensuite je crois que nous devrions passer la parole à Kuo Wei, avec lui on finirait cette partie de la discussion.

Paul.

PAUL WILSON : Merci, Alissa. Bonjour à tous. Je suis de la NRO.

Je pense que tout ce que je voulais dire a été déjà dit. Mais je voudrais poser une question pour obtenir une précision.

Si nous avons des doutes par rapport à la participation du conseil d'administration à tous les processus tels qu'ils sont configurés, et par rapport à la contribution du conseil d'administration à l'ICG et ainsi de suite, en si quelque sorte il y a quelque chose qui les empêche de le faire. Si on a des doutes par rapport à cela, il faut le préciser en général dans le FAQ ; quelle est la relation du conseil d'administration avec ce processus, parce qu'il se peut qu'il y ait des perceptions bien différentes, différentes façons de voir les choses, des réserves par rapport à ce que peut faire le conseil d'administration dans ce processus. Est-ce qu'il y a des perceptions ? Des points de vue par rapport à cela ? À part ça, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. Merci.

ALISSA COOPER : Kuo-Wei, voulez-vous commenter sur cela ? Sentez-vous qu'il y a des restrictions à la participation ?

KUO WEI WU : Je vais essayer d'expliquer un peu comment cela se passe.

Tout d'abord je voudrais vous préciser la chose suivante. Le conseil d'administration ne traite pas encore cette question. Ils reçoivent un résumé de ce qui se passe dans les réunions.

Or, ce que je peux vous assurer, c'est que nous allons vous envoyer la proposition à la NTIA sans l'accord de l'ICG.

Alors je vous prie de ne pas avoir de préjugés et de dire que l'ICANN va utiliser un pouvoir de veto ou toute action que l'on pourrait mettre en place.

Comme vous le savez, si on fait une bêtise, ça va être un vrai défi et pourrait également endommager la responsabilité de l'ICANN.

Donc je vous prie de ne pas vous laisser emporter en pensant que l'ICANN pourra faire des choses pareilles. Nous ne sommes pas encore en train de le discuter, mais nous comprenons pleinement que quelle que soit la proposition que nous enverrons à la NTIA, elle devrait faire l'objet de l'accord du groupe ICG.

ALISSA COOPER : Merci. Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Bien. Merci, Alissa. Je représente le NRO.

Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit. Je voudrais juste ajouter qu'il faut séparer la discussion afin qu'il n'y ait pas de confusion.

À partir de ce qu'Alissa a dit, il est tout à fait clair que ce processus a été initié par la NTIA. Ils ont demandé à l'ICANN de mettre en place un mécanisme qui établira une solution multipartite. L'ICG a été mis en place. Notre rôle dans ce mécanisme est de rassembler cette proposition et de la remettre à l'ICANN afin qu'il envoie à la NTIA. Il n'y a pas de polémique autour de cela.

Selon cette résolution est ce que l'ICANN devrait faire, je pense que nous devrions agir de manière proactive et communiquer formellement avec l'ICANN pour dire « voici notre perception. C'est ainsi que nous voyons le processus, voici le mécanisme que nous sommes en train de mettre en place dans nos propres processus pour vous permettre d'interagir avec nous ».

Disons que vers la fin de la proposition, nous organisation des téléconférences périodiques avec le conseil d'administration de l'ICANN pour nous assurer que nous travaillons ensemble.

Si nous mettons en place une approche plus proactive, cela pourra aider à éliminer tout malentendu par rapport à cela. C'est juste une proposition. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Jari.

JARI ARKKO : Bonjour à tous.

Encore une fois, je suis d'accord avec les interventions qui m'ont précédé. Du moins avec Martin.

Je pense que la conversation concernait avant tout la présentation du document. Mais en réalité, elle un peu plus de nuances. Il y a d'autres parties du processus, beaucoup de discussion avant la présentation du document non seulement l'ICANN mais aussi à la NTIA à. Ils ont besoin d'ouvrir les yeux, les oreilles. Nous avons besoin de communiquer avec eux tout au long du processus. Et cette participation peut avoir différentes modalités.

Une façon productive d'envisager cela serait de voir que l'ICG s'attend à ce que toute participation de la part du conseil d'administration dans le traitement de la proposition, même dans le cas d'un désaccord fondamental avec la proposition de leur part, devrait manifester toute préoccupation ou désaccord avant

que nous ne leurs présentions le document ; ainsi, ils feraient partie du processus comme tout le monde. Je crois qu'il serait utile si eux ils approuvent de leur côté ce que nous proposons. Nous sommes dans une situation où une grande section de la communauté a besoin d'être d'accord avec le contenu de la proposition de transition. Personne ne devrait avoir un pouvoir de veto. Mais le conseil d'administration fait partie de la communauté au même titre que d'autres. Je propose donc de séparer l'envoi par la poste la proposition finale du contenu actuel de la discussion.

ALISSA COOPER :

Jandy.

JANDYR SANTOS :

Merci, Alissa. Je suis du GAC. Je tiens à remercier Kuo Wei de ces commentaires. L'idée de faire une bêtise est une idée très subjective. Parfois cela peut être une bêtise pour les et non pas pour les autres. Il y a parfois un certain mérite à énoncer des évidences. Je crois qu'il faut faire une distinction claire entre le rôle du conseil d'administration ou l'ICANN en tant que messenger de la proposition à la NTIA, et la possibilité pour le conseil d'administration de l'ICANN d'évaluer ou de revoir la proposition et de la renvoyer à l'ICG.

Si cela qui a été considéré comme un pouvoir de veto potentiel.

Je pense que parmi les collègues, il y a un consensus qui se développe et qui est le suivant. Que l'ICANN devrait agir comme messenger uniquement et que notre travail devrait être fait de façon indépendante. Ceci est assez transparent, avec des consultations qui seraient accompli à travers la liaison tout au cours du processus si elles s'avèrent nécessaire. Merci.

ALISSA COOPER : Oui, s'il vous plaît.

KUO WEI WU : Merci beaucoup. D'abord, comme vous l'avez mentionné dans le cadre de vos préoccupations, je vous promets de remonter vos inquiétudes au conseil d'administration. Et nous sommes en train de considérer de proposer une sorte de communication directe entre le conseil d'administration et l'ICG. Je peux informer le conseil d'administration, et je suis sûr que cela est un bon moyen de communiquer et de renforcer la confiance entre le conseil d'administration et le groupe de l'ICG.

ALISSA COOPER : Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Je suis de l'université de Syracuse. Il ne s'agit pas d'une performance de théâtre. C'est un examen de l'intégrité de ce

processus. On ne peut pas donner au Conseil d' Administration un statut spécial par rapport à la proposition finale. Ils sont au même niveau que toutes les autres parties intéressées du groupe. Ils ont les mêmes opportunités que les autres de faire des commentaires. Il ne devrait pas y avoir de téléconférences avec eux spécifiquement. Il ne devrait pas y avoir de réunion séparée sinon, pourquoi ne pas avoir de téléconférences spéciales avec les registres, avec peut-être Electronic Frontier Foundation ou même le CGI du président.

Je ne crois pas que nous devrions nous laisser arriver dans une position où nous donnons une occasion spéciale à une organisation en particulier de dire si la proposition est acceptable pour eux. L'ICANN peut faire des commentaires publics sur la proposition finale. S'ils voient que cette proposition finale présente des défauts graves, et il ne s'agit pas de bêtises ou pas, je suis sûr qu'ils ne vont pas manifester des inquiétudes majeures sauf s'il y a de quoi, quelque fondement clair. Mais il faut voir alors combien de soutien la question qu'ils ont soulevée recevra du reste de la communauté.

Mais cette idée de négociations bilatérales est tout à fait inacceptable. Elle implique que nous négocions avec eux, que nous répondons spécifiquement à eux. Tandis que cette proposition concerne la communauté en entier et la relation avec les fonctions IANA qui bien entendu est une fonction contractée,

à laquelle ils n'ont aucun droit permanent spécial autre que celui que la NTIA choisit de leur donner, dans ce cas celle de messenger.

Donc je pense que c'est très important et que nous devons être très clairs à ce sujet.

ALISSA COOPER :

Merci. Xiaodong.

Désolé, Wolf Ulrich, je crois que nous devons clore cette liste maintenant.

XIAODONG LEE :

Bien. Je crois que le chinois est l'une des langues des Nations Unies, donc je vais parler en chinois.

Pour motiver nos interprètes, je vais parler du chinois vers l'anglais et non du l'anglais vers le chinois.

[Rires]

En ce qui concerne cette question, c'est le mécanisme de l'ICG dans notre relation avec le conseil d'administration. J'ai cinq suggestions. Tout d'abord, au cours des dernières années, l'ICANN et le conseil d'administration de l'ICANN ont travaillé de façon très efficace ; il n'y a pas de bêtises en ce sens. Mais cela ne veut pas dire que dans l'avenir, et dans le cadre très important du

travail de l'ICG, on ne puisse pas trouver des mécanismes plus appropriés.

Le conseil d'administration fait partie du système multipartite. Mais il fait partie aussi du modèle multipartite de l'ICANN. Ils ne sont pas des représentants de l'ICG.

Deuxièmement, l'ICG est un groupe de coordination qui représente toute la transition NTIA ; nous sommes les seuls représentants de cette transition.

Troisièmement, l'ICANN est un organe de coordination. En ce qui concerne la transition IANA, si vous lisez l'annonce de la NTIA du 14 mars, elle dit que la NTIA demande à l'ICANN qu'elle convoque la communauté multipartite mondiale pour mettre en place un processus. L'ICANN a un rôle d'organisateur et non pas un rôle d'approbateur.

Quatrièmement, si le conseil d'administration de l'ICANN a des suggestions à la fin du processus pour nous dire ce qui est approprié ou pas, ma question serait la suivante : est-ce que cela veut dire que le conseil d'administration de l'ICANN et l'approbateur finale, ou la porte finale vers le gouvernement des États-Unis ?

Cinquièmement, cela rejoint la position de Milton Mueller. L'ICANN est aussi une partie intéressée dans la transition NTIA, et l'ICANN peut donner des conseils et faire des propositions. Nous

avons un agent de liaison du conseil d'administration. Donc si le conseil d'administration dit qu'ils ont une position claire, ils peuvent aussi présenter une proposition et participer au processus.

Nous avons donc une porte ouverte. Nous avons la porte ouverte au conseil d'administration pour qu'il fasse des propositions. Personnellement, je ne pense pas que le conseil d'administration devait être un organe au-dessus de l'ICG. Ils sont des parties prenantes. C'était mes suggestions. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. Lynn.

LYNN ST AMOUR :

Je vais garder mes commentaires courts parce que la plupart de ce que je voulais dire a été déjà dit. Mais en ce qui concerne ce qui a été dit par Joe, Martin, Milton, et Xiaodong, je veux souligner qu'il s'agit du principe. Ce n'est pas uniquement à propos du processus de transmission d'un document. Et une partie de la discussion tourne autour de ce point-là.

Nous sommes ici parce que la communauté a voulu gérer ce processus d'une certaine manière. Franchement, je ne vois pas que la communauté de l'ICANN soit à l'aise avec une situation où le conseil d'administration de l'ICANN est la possibilité d'arrêter ce processus. Quand on met en place un processus, on essaie

d'encourager les autres parties prenantes à mettre en place les meilleures pratiques possibles.

Donc il faut faire en sorte de souscrire à ce que la communauté souhaite et faire participer le conseil de l'ICANN au départ, mais non pas qu'ils puissent approuver le tout à la fois.

ALISSA COOPER : Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Du GAC.

D'abord, après avoir entendu tous les commentaires, je pense que nous avons besoin d'être très prudents afin de ne pas créer un environnement hostile, semé de conflits et de tension entre l'ICG et le conseil d'administration de l'ICANN compte tenu du fait qu'il peut y avoir des malentendus ou des interprétations erronées du sujet. Notre charte est assez claire et nous devons l'appliquer. C'était le premier point.

Point deux, la proposition finale et définitive de l'ICG n'est pas négociable avec aucune autre entité. C'est une proposition finale, un point c'est tout.

Troisièmement, l'ICANN a expliqué —je n'ai pas vu la résolution. J'ai seulement entendu les commentaires des collègues, que l'ICANN pourrait considérer la proposition de l'ICG comme une

proposition qui ne répond pas à l'intérêt public. Cela veut dire que l'ICANN se considère comme l'entité qui protège l'intérêt public ; que nous, les 30 membres de l'ICG qui représentent les 13 communautés y compris les trois communautés opérationnelles et 10 autres, sommes indifférents à l'intérêt public. Et cela n'est pas une bonne interprétation. Je ne suis pas d'accord avec ce type d'interprétation si on l'interprète cette manière.

Nous avons été choisis ou élus par nos communautés, nos tresses communauté pour les représenter tous, représenter l'ensemble de la communauté. Si cela découle d'un malentendu, le conseil d'administration devrait corriger cela. Ils ne peuvent pâtir implicitement que nous sommes indifférents par rapport au respect de l'intérêt public. Nous sommes peut-être plus intéressés par l'intérêt public que le conseil de l'ICANN ou que l'ICANN elle-même parce que c'est exactement ce que nous représentons.

Ceci dit, l'ICANN a expliqué comme je l'ai dit bien compris à travers la résolution qu'ils n'enverront rien à la NTIA sans l'accord de l'ICG. Mais à quel moment il participe à ce processus ? La dernière minute ? Si sont des commentaires, ils ont un agent de liaison. Ils ont l'opportunité de transmettre leurs inquiétudes à travers l'agent de liaison, ils ont la possibilité de le faire en participant aux réunions virtuelles ou à d'autres réunions, ils ont l'occasion de nous expliquer ce qu'ils veulent et nous allons en tenir compte.

Nous avons été élus par les gens. Nous sommes apparemment des gens intelligents. Nous allons considérer ces suggestions. Et si nous avons raté quelque chose, nous allons en tenir compte bien sûr.

Mais si nous trouvons que nous n'avons rien raté, que nous avons tous pris en compte, nous ne le prendrons pas en compte. Mais il y a une chose que l'on doit considérer et c'est que le conseil d'administration devrait participer en temps opportun, et non pas venir à la fin du processus au dernier instant.

Ils ont un agent de liaison. Et si cela n'est pas suffisant, il pourrait inclure des membres du conseil d'administration dans nos réunions, dans nos réunions virtuelles, dans nos téléconférences, dans nos réunions en personne comme il convient de le faire et de façon opportune. C'est une question de la plus haute importance.

Car s'ils vont venir à la dernière minute, en mars ou en avril, dire « ce que vous avez fait n'est pas suffisant, nous ne sommes pas d'accord » que pouvons-nous faire ? C'est une question à considérer.

Donc s'il vous plaît, encore une fois, Alissa, je vous prie de considérer qu'il faut faire passer le message selon lequel la proposition finale de l'ICG n'est pas négociable et qu'elle devra être transmise à la NTIA avec une lettre de l'ICANN disant, « veuillez trouver jointe la proposition finale de l'ICG concernant » et ainsi de suite et des commentaires. C'est tout.

A LISSA COOPER : Merci. Est-ce que nous pouvons en finir ?

KAVOUSS ARASTEH : Laissez-moi juste terminer mon idée. Rien n'empêche l'ICANN d'envoyer des commentaires à la NTIA à séparément. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. J'ai maintenant Russ Mundy, puis Kuo Wei, ensuite nous allons clore cette question et passer à la responsabilité de l'ICANN.

RUSS MUNDY : Merci. Je voulais signaler qu'en faites la résolution adoptée hier il y ait plus spécifiquement à une fonction très importante de l'ICANN au sein de la communauté opérationnelle des noms. C'est-à-dire quelle est raisonnable et très appropriée dans le cadre de cette communauté-là.

Je crois qu'ils n'ont même pas pensé aux faites de savoir si cette approche aurait un sens pour l'ICG. Comme l'agent de liaison de du conseil d'administration vient de nous dire, le conseil d'administration n'a pas encore abordé ce point. Donc je pense que cela est un exercice un peu excessif de notre part pour traiter un problème qui n'est vraiment pas un problème, mais plutôt une mauvaise compréhension du fonctionnement du processus.

ALISSA COOPER : Merci, Russ.

Kuo Wei.

KUO WEI WU : Merci beaucoup. Je comprends très bien ce que vous venez de dire.

Je vous promets de transmettre votre message au conseil d'administration. Je pense que le conseil d'administration de l'ICANN, tout comme vous, sommes préoccupées par la réussite de cette transition, que cette transition se fasse de la meilleure façon possible. Donc je vais faire de mon mieux pour transmettre votre message conseil pour pouvoir résoudre cette question. On ne demande aucun privilège. Il ne faut pas se tromper. Jamais nous n'avons demandé à avoir de privilèges. Nous voulons soutenir pleinement l'ICG pour que ce processus soit réussi. Merci.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup.

Je pense qu'il serait utile en plus de cette liaison, que je réponde à Bruce et Theresa pour leur demander de retarder ce qu'ils allaient m'envoyer et que je n'ai pas encore reçu d'ailleurs.

Entre-temps j'aimerais demander à Jandyr, Xiaodong, et Lynn s'il voudrait bien constituer un groupe pour travailler sur les points qui nous sont les plus importants par rapport à cet aspect en particulier. Vous pouvez le faire pendant la pause-déjeuner, où nous pouvons en discuter plus tard.

Ne vous sentez pas presser de faire cela parce que ce que nous sommes en train de discuter n'aura lieu que dans un an, à part la partie qui concerne le type d'engagement à la sensibilisation qui selon moi a été bien couvert.

Donc est-ce que vous pensez que vous êtes prêts à le faire ? Bien. Merci. Nous discuterons donc des délais pouvoir si vous pouvez nous préparer quelque chose aujourd'hui. Ainsi, peut-être nous pourrions revenir au groupe pour voir faire une petite révision, et peaufiner ce que vous nous présentez s'il le faut.

Kavouss

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas un problème si on a un petit groupe qui prépare document, mais je pense qu'on devrait approuver le résultat aujourd'hui pour que ça apparaisse dans les procès-verbaux.

ALISSA COOPER : Merci. On pourra essayer. Je ne pense pas vraiment que ça soit urgent ; je crois qu'on a plusieurs autres priorités y compris notre

relation avec le processus de responsabilité de l'ICANN. Je vais maintenant donner la parole à Mohamed qui va diriger cette partie de notre séance. Merci

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Alissa. Avant de commencer notre discussion concernant la relation entre la responsabilité de l'ICANN et nous, je voudrais que l'on consacre trois ou cinq minutes au plus pour la mise à jour de Theresa concernant le processus de responsabilité qui a été annoncée récemment. Ensuite, nous pourrons commencer notre discussion.

THERESA SWINEHART : Je serai brève parce que je pense que vous avez tous vu le processus réviser qui a été publié. Les étapes suivantes dans ce processus révisé sur la responsabilité seraient de créer un groupe de travail intercommunautaire qui établira sa charte et abordera un éventail de sujets qui ont surgi dans les commentaires de la communauté tout au long du dialogue.

Le groupe de travail intercommunautaire va incorporer dans sa charte quelque principe de base y compris la participation et l'ouverture à tous dans la communauté. Donc tout le monde peut participer qu'il fasse partie d'une SO ou d'une AC. Comment cela sera incorporé dans la charte est traité dépendra bien sûr de la communauté et du format qu'il choisisse pour le faire.

Pour ce qui est de la portée du processus de responsabilité, de courants de travail vont être établis. L'un va se centrer sur la responsabilité dans le contexte de la relation historique avec le gouvernement des États-Unis qui évolue compte tenu de la transition IANA et de leur rôle de supervision, le second va se centrer sur les questions de responsabilité que la communauté a soulevée dans le cadre du dialogue et qui ne sont pas liées directement à la relation contractuelle historique qui évolue.

J'aimerais préciser que la charte du groupe de travail intercommunautaires des noms qui fournit des contributions sur ce processus spécifiquement décrit la portée de la responsabilité des parties opérationnelles dans leur rapport avec les fonctions IANA spécifiquement. C'est-à-dire qu'il y a une portée très étroite que le groupe de travail intercommunautaire des noms considère pour ce qui est de leur proposition.

La première piste du processus de responsabilité analyse spécifiquement la responsabilité de l'ICANN par rapport à cette évolution historique de la relation.

Donc je voudrais que la distinction entre ces différents domaines de travail soit claire.

Nous allons également préparer un schéma visuel afin que la communauté ait une image plus claire.

D'autres domaines ont été incorporés dans ce processus révisé. Spécifiquement en relation à l'établissement de ce groupe d'un mécanisme de liaison avec le travail du groupe de coordination de la supervision des fonctions IANA, l'ICG ; cela est lié à l'établissement du Courant de Travail 1 qui examine la responsabilité de l'ICANN dans le contexte de la modification de ce rapport contractuel.

Comment cela sera établi revient à la communauté et ce qu'elle décide de faire. Mais pour s'assurer que le travail de ce groupe continu à avancer, comme vous avez entendu dire de la part de la NTIA et d'autres, ils espèrent qu'avec la proposition qui vient d'ici il y aura une proposition qui abordera la manière de traiter la responsabilité de l'ICAANN dans le contexte de la modification de ce rapport contractuel.

Donc il est important qu'il y ait une sorte de mécanisme de liaison entre les deux groupes, pour qu'il n'y ait pas de surprise, pour qu'ils puissent s'informer les uns les autres, pour voir où ils sont par rapport au processus de transition, etc.

Aussi par rapport à la portée de la responsabilité qu'ils analysent.

Cela dit, je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez. Je pense que vous avez déjà entendu plusieurs mises à jour le long de la semaine mais bien sûr si vous avez des questions par rapport à l'état de notre travail je suis prête à répondre.

MOHAMED EL BASHIR : Maintenant vous pouvez prendre la parole. Nous avons Kavouss, Adiel, et Wolf.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Theresa.

Nous comprenons que nous discutons maintenant du groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité de l'ICANN et qu'ils ont établi deux voies pour leur travail. D'une part, ils vont s'occuper de la relation historique contractuelle de l'ICANN avec la NTIA dans le contexte de cette transition du rôle de supervision des fonctions IANA. D'autre part, ils vont s'occuper de la responsabilité générale allons termes de l'ICANN.

Ayant confirmé cela avec votre hochement de tête, s'occupe en ce moment des activités ayant rapport avec la première voie, c'est-à-dire la piste qui s'occupe de la transition et non pas de la responsabilité générale de l'ICANN à ce stade.

Nous voudrions savoir quand ce groupe sera établi, à quel moment les résultats de cette responsabilité liée aux activités de transition seront communiqués à l'ICG, et comment seront impliqués dans ses activités.

Une fois que nous aurons obtenu cela, nous allons demander à la présidente du groupe d'identifier comment ces résultats pourront être intégrés dans l'ensemble du processus des activités de l'ICG.

Il semble qu'une des questions n'était pas très claire pour vous. Si vous plaît, précisez si les activités de l'ICG sont directement en relation avec la première voie. Merci.

THERESA SWINEHART :

Je vais fournir des précisions. L'ICG va réunir la proposition pour répondre critères établis par la NTIA à par rapport à la transition de la supervision.

L'appel à proposition a été envoyé aux différentes communautés pour qu'elles transmettent leurs opinions et leurs avis sur la transition de rôle de supervision dans le contexte des relations opérationnelles avec les fonctions IANA.

Ce sont ces propositions que vous allez recevoir à l'ICG.

La piste 1 s'occupe du processus de responsabilité, et pas du processus de l'ICG mais plutôt de la discussion qui a surgi au moment de l'annonce de la NTIA pour voir comment l'ICANN est une organisation responsable étant donné cette modification de la relation historique contractuelle avec le gouvernement des États-Unis. Ce n'est pas dans le cadre des paramètres de protocole, et de la relation avec l'IETF, pas dans le cadre des registres régionaux ni de l'adressage IP ni de l'espace des noms.

Ça concerne plutôt comment l'ICANN est une organisation responsable étant donné cette modification de la relation contractuelle.

Donc voilà la discussion concernant la piste 1.

La discussion concernant la piste 2 couvre un éventail de questions concernant la responsabilité qui ont déjà été abordée et soulevée dans le rapport ATRT2 est une gamme additionnelle de questions qui sont encore plus vastes.

Dans ce contexte, comme la NTIA l'a déclaré cette semaine et à Istanbul, on s'attend à ce que l'ICG prépare sa proposition ensemble avec les recommandations des discussions de la piste 1 qui concerne l'ICANN et la relation contractuelle qui va changer avec le gouvernement des États-Unis.

Voilà pourquoi on a suggéré un mécanisme de liaison.

À mesure que le travail est préparé ici, le travail qui devrait accompagner cette proposition et qui devrait être accompli avec le consensus de la communauté sera également abordé dans le contexte des modifications de la relation contractuelle de l'ICANN.

J'espère que cela a pu apporter de la clarté par rapport à la portée.

MOHAMED EL BASHIR : On va entendre d'autres questions et peut-être que lorsqu'Alissa prendra la parole, cela deviendra encore plus clair.

Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN : Merci. Je représente la NRO.

Ma question porte sur la première piste de la responsabilité.

Je voudrais simplement une clarification de supplémentaires concernant la première piste parce que cela a un impact sur la fin de cette relation historique de l'ICANN avec la NTIA.

Est-ce que cette portée va au-delà des fonctions IANA ? Parce que cette relation entre la NTIA et l'ICANN est principalement pour les fonctions de l'IANA.

Le rôle de l'ICG est de développer une solution ou un mécanisme pour représenter son rôle de supervision de la NTIA, n'est-ce pas ? Mais quelle sera la portée de ce groupe de travail ? Il me semble qu'il va y avoir un chevauchement entre les deux, parce que peut-être ce que l'ICG fait, fait partie de ce groupe parce que ce groupe va s'occuper des aspects plus larges de la relation entre l'IANA et l'ICAANN et le gouvernement des États-Unis alors qu'on s'occupe spécifiquement à l'ICG de la fonction de responsabilité ayant trait à IANA.

Pourriez-vous m'expliquer cela ?

THERESA SWINEHART : Je pense que c'est également pour cette raison que le mécanisme de liaison sera si important, afin de s'assurer que la piste 1 examine vraiment cette relation contractuelle historique.

Dans la plupart des cas, cela a aussi été fourni dans la documentation, on a l'impression, on voit peut-être même, qu'il va y avoir une interruption dans le contexte de la rénovation du contrat IANA ou même qu'il pourrait y avoir des préoccupations qui seront alors abordées.

Donc s'occuper de cet aspect du travail au lieu de la relation directe que les différents groupes opérationnels ont avec les fonctions IANA.

C'est en relation de liaison sera très importante afin de ne pas avoir des doublons de travail, du travail complémentaire, et s'assurer que ce qui est préparé dans le cadre de la piste 1 aborde vraiment cette question plus générale de ne plus avoir de contrat, ou de ne plus avoir un rôle existant perçu du gouvernement des États-Unis par rapport à l'ICANN dans le contexte de cette relation contractuelle qui va être modifiée.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Cela a bien aidé. Wolf, vous avez la parole pour poser une dernière question dans le cadre de notre mise à jour avant qu'on passe à la discussion pour les membres de l'ICG.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci. Theresa.

Le long de cette semaine, et le long de la réunion de l'ICAANN, j'ai essayé de comprendre un peu mieux. Parce qu'il n'y a pas beaucoup de clarté. Des fois c'était déroutant. Mais j'ai deux commentaires. D'une part, j'ai un commentaire par rapport à la rédaction, et d'autre part par rapport au contenu.

Pour la rédaction, concernant ce groupe de travail intercommunautaire, si nous examinons le calendrier de l'ICANN et les questions connexes, vous verrez que ce groupe a été appelé groupe de travail intercommunautaire sur la gouvernance et la transparence de l'ICANN. C'est cela qui est déroutant, parler d'un groupe de travail et d'autre part lui donner ce nom. Alors dans l'avenir, s'ils vous pelaient soyez cohérents.

D'autre part, par rapport aux deux courants de travail. Il me semble qu'il serait plus facile de comprendre et si on pouvait essayer de donner des exemples plus spécifiques du contenu de ces courants, de ce travail pour chaque courant. C'est encore très général.

Ce que j'ai compris en ce qui concerne le premier courant, était qu'il pouvait être divisé en deux sous-courants, n'est-ce pas ?

L'un est plus en relation avec plutôt sur la partie technique, ce qu'on appelle les SLAs que la fonction IANA va opérer dans

l'avenir de manière opérationnelle comme le fait en ce moment et ceci doit aussi être couvert. Cela est inclus dans les accords SLAs, passant au niveau de service.

C'est aussi une question de responsabilité.

Le deuxième concerne les fonctions essentielles de responsabilité générale de l'ICANN couverte pour le moment dans le cadre de la NTIA, de la supervision du gouvernement des États-Unis, et qui devraient continuer à être couverte également après la transition.

C'était la première partie.

La deuxième partie est plus générale et correspond aux questions de responsabilité qui doivent être couvertes.

Donc le cadre de la première partie doit correspondre directement au groupe de travail intercommunautaire dans ces trois commentaires opérationnels : le nommage, le numérotage, et les protocoles.

C'est mon avis. Merci.

THERESA SWINEHART : Je vous répondrai rapidement.

La première partie que vous avez identifiée par rapport aux SLAs et au contrat spécifique des groupes opérationnels avec la fonction IANA, correspond à ce groupe. C'est ici. Voilà ce que je

comprends et ce que j'attends de ce que les propositions vont inclure dans le contexte de ce qui sera soumis ici.

Le deuxième courant de travail dans le processus de la responsabilité correspond à votre deuxième partie. Le premier courant de travail correspond à la deuxième partie qu'on a identifiée ici, le courant de travail correspond aux questions plus générales.

Mais les aisselles à et tous les contrats concernant la relation directe avec les parties opérationnelles appartenir à ce groupe dans le contexte des propositions que vous allez recevoir.

J'espère que cela a été un peu plus clair.

Je comprends ce que vous dites par rapport à la nomenclature et à l'utilisation des noms.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Je pense que nous sommes maintenant prêts à passer à la discussion du groupe.

J'ai Kavouss, Manal, Milton, et Alissa.

KAVOUSS ARASTEH : Merci.

Mohamed, faites-moi confiance je n'ai pas compris.

Dans les activités de l'ICG qui portent sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, il y a des degrés de responsabilité. Mais qui, comment, et d'où pourrions-nous discuter cela.

Est-ce que l'ICG peut le discuter au sein du groupe par sa propre initiative ? Est-ce que nous devons nous attendre à recevoir des propositions concernant la première piste que nous devrions prendre considération avant de procéder ? ou est-ce que nous pouvons discuter le fait d'initier quelque chose telle que Theresa a mentionnée, et nous attendre à recevoir quelque chose provenant de la première piste qu'il soit en relation avec la responsabilité dans le cadre de la transition, nous est-ce que nous pouvons adopter les deux approches et par la suite envoyer nos résultats finaux à la NTIA.

Ce ne sera pas censé d'envoyer un document qui ne tienne pas compte de la responsabilité. Cela devrait être clair. Ou est-ce que cette responsabilité va-t-elle être initiée, ou va-t-elle être discutée, si nous allons le faire ici ou si nous allons suivre la première voie, ou si encore nous allons faire les deux.

Je voudrais que ce soit et claire, parce que cela n'est pas clair du tout. On a discuté cela dernièrement à Istanbul. Et d'ailleurs ce n'est pas bien inclus dans notre calendrier mais nous devons avoir un document. Nous avons besoin d'envoyer quelque chose qui tienne compte de la responsabilité pour les activités de transition de l'ICG. D'où viendrait cette responsabilité. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Milton, s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : Je pense que je pourrais peut-être aider à répondre à cette question de Kavouss.

On a un groupe de travail intercommunautaire sur la transition des fonctions IANA dans la communauté des noms censé envoyer une proposition que nous allons voir.

Cependant, ce groupe. À coordonner avec la de respect processus de responsabilité parce que cette de base est que la piste 1 doit être complétée avant la transition IANA.

Donc je comprends que la piste 1 du processus de responsabilité va attendre que le groupe de travail intercommunautaire sur la transition IANA crée une proposition être ajoutés avant qu'on accepte proposition. L'ICANN par la suite va initier un processus pour mettre en place ces recommandations avant la transition. Par la suite nous recevrons la proposition de la communauté des noms pour l'intégrer aux autres processus.

Je trouve qu'il y a une certaine incertitude par rapport à la manière dont aura lieu cette coordination ; peut-être que Keith pourra nous renseigner davantage à ce sujet.

MOHAMED EL BASHIR : On avait Manal. Très bien. Keith. Nous avons Russ, Alexa et Keith dans la liste des intervenants. À moins que Keith ne souhaite répondre à Milton.

KEITH DRAZEK : Je pourrais volontiers ajouter quelques informations basées sur ma compréhension, sur les commentaires de Milton, et en réponse à la question de Kavouss.

Pour être clair, il y a eu deux groupes de travail intercommunautaires distincts qui ont été créés au sein de la communauté des noms.

D'une part on a un groupe de travail intercommunautaire qui se centre sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Ce groupe nous fera des recommandations de la part de la communauté sur la base d'un consensus ascendant. Et nous avons un groupe de travail intercommunautaire distincts qui en train d'être formé actuellement. L'équipe de rédactions de la charte vient de se réunir hier pour la première fois. Ce groupe est encore en cours de formation. Mais ce groupe va examiner les deux voies, piste 1 et piste 2 de la discussion sur la responsabilité.

Donc il va y avoir quelque rapport entre ces deux groupes de travail intercommunautaire, ces deux CCWG, ces deux groupes de travail intercommunautaire distincts, par rapport à la piste 1, mais on ne sait pas pour l'instant quelle sera cette interaction entre les

deux, quelle sera la structure, et quelles sortes de processus ce sera mis en place.

Mais je pense que le plus important, c'est qu'ils sont tous les deux des processus communautaires, des groupes et des organisations communautaires, et il faut qu'on trouve un moyen de collaborer et de s'assurer de rester synchronisées par rapport à des questions telles que celles de savoir quelle si en relation et qu'est-ce qui serait nécessaire avant la transition.

Personnellement, je vais participer autant que possible pour m'assurer que ces deux groupes restent synchronisés. Que ces deux groupes fassent un travail coordonné. Je sais que d'autres personnes au sein de l'ICANN feront de même.

J'espère que cela a répondu à une partie de vos questions. En fin de compte, je crois que ce groupe, l'ICG, pas s'engager avec le groupe de travail intercommunautaire de la communauté des noms par rapport à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, sans pour autant s'engager directement avec l'autre groupe sur la responsabilité.

Quelqu'un va ajouter d'autres informations ?

MOHAMED EL BASHIR : Manal ?

MANAL ISMAÏL : Je pense que ma question a déjà été répondu en faites, parce que je ne comprenais pas très bien si l'ICG a les coordonnées la question de responsabilité avec la piste 1 du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Je pensais que c'était ça qui allait se passer parce qu'on parlait de la façon dont on allait coordonner avec le processus de responsabilité.

Maintenant je comprends que cela va être fait à travers le groupe de travail intercommunautaire des noms ? C'est bien cela ? J'aimerais entendre d'autre réponse et peut-être que par la suite je pourrais ajouter autre chose.

MOHAMED EL BASHIR : Donc Russ, Kavouss et Alissa.

RUSS MUNDY : Je pense que pour respecter notre charte et de rester dans les limites propres à notre charte, il nous faudra travailler sur la responsabilité à travers les propositions qui nous seront remises. Principalement, bien entendu, les propositions des communautés opérationnelles. Je parle ici en particulier de la proposition de la communauté des noms, mais peut-être que les autres communautés opérationnelles pourraient également avoir un certain niveau d'interaction. Mais il semble que notre charte nous contraint à prendre des actions spécifiques, n'en explicite, par rapport à la responsabilité et nous limiter à rechercher les conflits,

et les lacunes sans nous permettre d'ajouter d'autres mécanismes plus généraux par rapport à cette question.

ALISSA COOPER :

Merci, Russ.

Nous avons un point de l'ordre du jour un peu plus tard qui discute de l'évaluation de la responsabilité. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne pense pas que ceci soit un point à discuter. Il me semble qu'on a déjà discuté de cela de différentes manières et à travers l'appel à proposition. Lorsque nous demandons des propositions de transition, l'entité qui existe pour nous répondre par rapport au nom est le groupe de travail intercommunautaire des noms, et c'est eux qui devraient nous envoyer ces propositions par rapport au nom.

Si ce groupe de travail peut décider comment il veut participer aux autres processus au sein de l'ICANN, y compris le processus de responsabilité de l'ICANN, ça pourra être fait comme pour les autres communautés opérationnelles. Mais c'est important que l'on soit informé de tout ce qui se passe.

Donc je voudrais que vous exprimiez à main levée qui l'est déjà et qui souhaite être un participant actif ou un membre actif dans le groupe de travail intercommunautaire des noms. Levez la main, s'il vous plaît.

Pour ce qui est de la transition, les noms. J'ai essayé de les appeler autre chose, mais je ne devrais pas les appeler autre chose sauf qu'ils n'ont pas de nom exact ; donc c'est compliqué.

[Rires]

Comment devrait-on les appeler ?

KEITH DAVIDSON : On a deux groupes pour les noms, d'une part le CWG IANA et d'autre part le CCWG responsabilité ou le CCWG accountability.

ALISSA COOPER : C'est ce qu'on les appelle ? CWG IANA et CCWG accountability ? Très bien. J'ai bien compris.

Qui participe ou prévoit de participer de façon significative au groupe de travail CWG IANA ? Levez la main s'il vous plaît. J'ai Wolf-Ulrich, Milton, Keith Davidson, Xiaodong, Demi, moi-même Alissa, Jari super, Kavouss, Manal, Jandyr, Michael, Martin, et Keith Drazek. Ai-je oublié quelqu'un ? Ah oui, Mary. Et Thomas.

C'est beaucoup de personnes. J'allais demander si on devait nommer une personne qui soit responsable de nous informer de ce qui semble nécessaire, afin qu'on sache ce qui se passe, l'autre moitié de notre groupe qui ne va pas participer au CCWG IANA. On ne va pas nécessairement le nommer un agent de liaison mais est-ce qu'on devrait nommer une personne qui serait responsable

de nous communiquer ce qui se passe dans cet autre groupe ? On pourrait lever la main pour oui ou pour non. Vous vous portez volontaire ?

Non.

J'allais encercler votre nom sur la page.

[Rires]

MARTIN BOYLE :

Je voudrais faire une petite remarque à propos de cela. Ce groupe de travail va se réunir toutes les semaines à travers des téléconférences de deux heures qui seront choisies sur une base de rotation. Donc il me semble que nous aurons besoin de plus d'un agent de liaison pour assurer qu'on est bien représenté et qu'on a bien toutes les informations pertinentes. Alors je pense que si on demande à une personne de le faire, ce ne serait pas juste. Et si c'était juste, ça ne serait pas moi.

[Rires]

ALISSA COOPER :

Peut-être qu'on devrait poser ces questions par étapes. D'abord, est-ce que nous devrions identifier une personne pour le faire ? Ce n'est pas qu'il faut que vous nous informiez de ce qui s'est passé à chaque réunion. Pas du tout. Mais lorsqu'il vous semble qu'il y a un point important, vous nous en informez. Et s'il nous

semble qu'il y a des informations importantes, nous pouvons les transmettre par votre intermédiaire au CCWG IANA. Je vois que vous êtes en général d'accord autour de la salle. Oui ? Vous êtes d'accord ?

KAVOUSS ARASTEH : Je pense qu'on aurait besoin d'au moins trois personnes parce qu'on a différents fuseaux horaires.

ALISSA COOPER : Oui, nous allons discuter de leur nombre. Il me semble voir un accord général, ou un désaccord général ? Ou est-ce que vous vous portez volontaire ? Ah, vous n'êtes pas sur la liste. Vous voulez prendre la parole ? C'est le problème de Mohamed.

[Rires]

Donc je vois un soutien pour trois personnes différentes dans trois fuseaux horaires différents. Est-ce qu'on devrait essayer de le faire en tant que groupe ou on le fera plus tard ? On le fera plus tard.

J'ai une autre question qui est la suivante. Est-ce que vous pensez qu'on devrait avoir un système semblable pour le groupe CCWG accountability ? Bon. Je vois des hochements de tête.

MILTON MUELLER : Il me semble comprendre que le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité n'a pas besoin de coordonner avec nous. Supposons que le groupe IANA pour la communauté des noms à une proposition pour s'occuper de l'IANA, et que le reste la communauté DNS dit « bien mais il nous semble qu'on a pas soustrait suffisamment de responsabilité de la part de l'ICANN avant d'avancer avec le plan et il nous faut une reddition de compte plus importante qui ne se rapporte pas l'IANA. Cela pourrait être par rapport au nouveau processus d'appel ou quelque chose de ce genre ». Voilà où les deux coïncident.

Notre charte nous demande de coordonner avec ce groupe et bien sûr que nous sommes engagés par rapport à notre charte. Donc il nous faut sans doute un agent de liaison. Mais d'une certaine manière, les contributions du groupe rapport à ce qui se passe pendant la transition vont dépendre des propositions de la communauté des noms en quelque sorte.

ALISSA COOPER : Merci. Y a-t-il des demandes de clarification ou est-ce que nous pouvons voter ?

KEITH DRAZEK : Excusez-moi mais je voulais faire deux remarques. D'abord, dans la conceptualisation de ce groupe de travail intercommunautaire

sur la responsabilité de l'ICANN il y a un rôle de liaison qui a été intégré au processus du groupe.

ALISSA COOPER : Il s'agit d'un mécanisme, n'est-ce pas ?

KEITH DRAZEK : Un mécanisme, merci. C'est ça le bon mot ce n'est pas un rôle individuel. Merci, Alissa.

Donc on a une occasion et une attente que l'ICG aura une sorte de mécanisme de liaison avec le CCWG accountability.

D'autre part, je voulais dire qu'il y a différentes parties dans le contexte général. On a des voies, des sous-voies, on a des lignes en pointillés qui relient entre les différents groupes d'interactions.

Donc j'ai demandé à THERESA et Fadi il y a quelques jours au plutôt suggéré d'avoir un schéma mis à jour, ce serait vraiment utile. Ils ont accepté cette idée. Cela pourra peut-être nous aider à éclaircir les questions que l'on en. Merci.

ALISSA COOPER : Pour se recentrer sur cette question d'avoir des personnes dédiées qui seront responsables de relayer l'information entre le CCWG accountability – c'est de cela que vous voulez parler James

? Bien. On a James, Kavouss, Manal, et puis nous allons donner la parole à Mohamed.

JAMES BLADEL : Une partie de cette question est d'essayer de comprendre les mains qui se sont levées pour ce qui est de la participation à la proposition de la communauté des noms. Est-ce qu'on devrait s'attendre à des délégations de cette taille ou aux autres communautés aussi ? Parce qu'il y aura des considérations de budget par rapport à nos liaisons.

ALISSA COOPER : Est-ce que peut-être vous voulez voter encore ? Je n'étais pas sûr si on est prêt.

JAMES BLADEL : Je veux tout simplement qu'on ne mette pas tous nos œufs dans un seul panier puisque nous avons également besoin de personnes qui nous représentent dans d'autres communautés.

ALISSA COOPER : Oui on va voter encore pour voir si c'est quelque chose dont on a besoin. Mais je voudrais que Kavouss et Manal prennent la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, Alissa. Je suggère que le CCWG IANA soit nommé CWG « names » en majuscules parce qu'autrement on ne va pas savoir. Il faut qu'on sache qu'on s'occupe de ce groupe spécifique concernant les noms. Donc il serait mieux d'ajouter « virgule noms » noms. Pour que ce soit clair.

Une infographie pourra aussi nous aider. Il faut de savoir quel est le nom de ce groupe, quel est le lien de ce groupe avec les autres groupes, et si possible ajouter une sorte calendrier.

Et je voudrais ajouter que je ne suis pas d'accord avec Keith par rapport au fait que le CCWG accountability n'a aucun rapport avec l'ICG. Ce groupe va avoir des relations avec l'ICG, donc il faudra savoir quand est-ce que cette relation sera établie et comment l'ICG tiendra compte du résultat du travail de ce groupe. Devrait-il y avoir quelqu'un de ce groupe dans le CCWG accountability, du moins pour la première voie. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Manal.

MANAL ISMAÏL : Je voulais poser une question. Quand on recevra les trois propositions des trois communautés opérationnelles, chaque proposition concernera un aspect de la responsabilité. Nous allons par la suite essayer de consolider tout cela en une seule proposition. Que se passerait-il si nous trouvons des lacunes ou

des doublons ? Je m'inquiète surtout par rapport aux lacunes en matière de responsabilité. Est-ce que cela sera renvoyé au groupe qui s'occupe de la première piste de responsabilité ?

ALISSA COOPER : C'est la conversation que nous allons après avoir après la pause. Maintenant nous sommes en train de faire la partie concernant le processus. Keith et puis nous allons faire une pause.

KEITH DRAZEK : Merci. Je voudrais répondre à Kavouss et préciser mes remarques précédentes.

La relation entre l'ICG et le groupe de travail intercommunautaire des noms sur la responsabilité existe bien entendu. Un mécanisme de liaison existe dans le processus lui-même, donc il y aura une relation et une interaction. Mais nous, en tant qu'ICG, ne nous attendons pas à ce que ce groupe nous fournisse des recommandations. C'est un processus séparé.

ALISSA COOPER : Merci. Je vais revenir à la question. Est-ce que nous avons besoin de personnes dédiées pour relayer l'information entre l'ICG et le CCWG accountability ?

Oui. Je vois des têtes qui acquiescent. Bien. Lever la main ceux qui serait prêt à participer à ce groupe, le CCWG accountability.

Jon, Jean-Jacques, Keith Drazek, Kavouss. Keith Davidson, vous voulez prendre la parole.

KEITH DAVIDSON :

Je tiens à préciser que la charte du groupe de travail CCWG sur la responsabilité dans le domaine des noms commence à être formulée. On n'a pas encore lancé un appel aux candidats pour ce comité et nous ne savons pas qui les membres seront de ce groupe et comment il sera rempli.

Mais pour vous donner une idée pour CWG IANA, il y a eu un appel pour des volontaires qui souhaitent remplir des positions ; il y a eu cinq de chacune des deux communautés et puis nous quatre, les quatre représentants de la ccNSO ou du ccTLD qui était automatiquement nommé comme observateur. Donc ce même processus adviendra pour ce qui est de la communauté aussi. Je me sens impuissant par rapport à l'engagement qui consiste à dire voilà c'est ainsi que vont se passer les étapes de formation de ce groupe.

ALISSA COOPER :

Est-ce que les gens qui ont levé la main peuvent s'engager à participer quel que soit la raison, et pourrait-on demander à certains d'entre eux de nous représenter initialement, et si nous voulons changer cela plus tard nous pourrions le faire au fur et à mesure que d'autres personnes participent.

Bien.

Kavouss et puis Jean-Jacques.

KAVOUSS ARASTEH : Je vais répondre à Keith Davidson. Il est vrai que ce groupe n'a pas encore commencé à travailler. Mais nous voulons commencer à participer à ce processus dès le début. On ne peut pas nous retrouver avec quelque chose de déjà préparé et qu'on nous dise qu'on a raté l'occasion. Qu'on n'était pas présent. C'est tout. Il nous faut travailler dès le début. C'est pour cela que j'ai manifesté la volonté de participer notamment dans des groupes différents pour différents fuseaux horaires. Merci.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Alissa. Si vous avez déjà plus que trois volontaires, je voudrais que mon nom soit retiré de la liste.

ALISSA COOPER : je n'étais pas en train de demander des volontaires. Je demandais qui allaient participer.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : C'est aussi une question de fuseaux horaires. Si vous avez encore besoin d'une personne, je pourrais me porter volontaire. Merci.

ALISSA COOPER : Bien. Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Je vais très brièvement dire que je ne vais pas participer mais il y aura des membres de mon organisation qui vont participer, de l'ICC/BASIS. Donc si un moment donné vous avait besoin de leur soutien, nous pourrions coordonner avec eux afin que leur participation soit utile à ce processus également.

ALISSA COOPER : Très bien. J'ai suffisamment d'informations je vais donner la parole à Mohamed. Ensuite je vais essayer d'arriver à un résultat pendant la pause et en discuter avec vous par la suite.

MOHAMED EL BASHIR : Je pense que nous avons conclu cette partie de la session. Est-ce que quelqu'un vous dresse soulever d'autres questions ? Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : L'ICANN ou quelqu'un va préparer cette Infographie, ce diagramme où on pourrait trouver le nom correct du groupe au moins comme l'avons proposé et où l'on puisse montrer les

interrelations entre les processus ? Parce qu'il y a encore un certain niveau de confusion. Merci.

ALISSA COOPER : Ergys dit qu'ils sont en train de travailler à la préparation de cette infographie. Très bien. Nous allons faire une pause jusqu'à 11 heures 45. Nous avons une pause de 15 minutes.

[PAUSE]

ALISSA COOPER : Nous allons commencer. Merci beaucoup à tous d'être revenu à cette séance de travail. Nous allons passer en revue ce que nous avons fait dans la première partie de la séance. Nous avons des volontaires qui vont jouer le rôle d'agent de liaison entre ce groupe et les deux groupes dont on a parlé.

Pour le CWG IANA noms, nous avons Milton, Xiaodong, et Martin qui se sont portés volontaires. Merci. Ils sont tous dans différents fuseaux horaires est bien entendu ils ont d'autres compétences.

Pour le CCWG accountability sur la responsabilité, nous avons Keith Drazek et Kavouss qui se sont portés volontaires comme agent de liaison de ces groupes.

Bien sûr cela peut changer au fil du temps. Vous allez nous dire si vous avez besoin d'être remplacés et nous ferons ce qui sera nécessaire. Je vous prie de nous tenir au courant de ce qui se passe, et si nous croyons qu'il y a des aspects importants à vous communiquer nous le feront.

Notre prochain point, le point qui a été suggéré par Michael Niebel, nous allons changer un peu l'ordre des points de l'ordre du jour et nous allons avoir une revue de la semaine, et de ce qu'on a entendu de la part des communautés. Il s'agit de mises à jour sur des processus qui pourraient causer une certaine préoccupation à certaines personnes. Nous n'avons pas besoin de discuter de tout ce qui se passe dans les communautés, mais si pendant cette semaine vous avez entendu quelque chose que vous aimeriez partager avec nous, c'est le moment de parler si cela se rapporte processus de développement du plan de transition de la communauté.

Allez-y, Michael.

MICHAEL NIEBEL : Je voulais partager mes impressions et ma réalisation qu'il y a en fait un vaste éventail de points de vue par rapport à ce que l'on croit qu'est la transition.

Les gens se demandent qu'est-ce qu'on transfère en fin de compte ? Je pense que la question est la suivante et elle est assez courte, si vous ne savez pas ce qu'est la transition vous ne devriez pas être dans cette salle.

Donc en quoi consiste cette transition ?

Il y a Michele Neylon qui dit que c'est une affaire très ennuyeuse concernant l'IANA et Finn Peterson qui dit que c'est la décision la plus importante de sa carrière professionnelle.

J'ai cru comprendre de certaines des questions qu'il y a une préoccupation concernant la conception de pilier séparé laissera de côté ce que Bertrand a nommé la colle fournie par la NTIA, est ce que l'ALAC a nommé durant notre séance avec l'ALAC, le parapluie. Dans ce même sens, Roberto Gaetano en a parlé dans son intervention qui a abouti à la question de Roelof de .nl à Alissa lorsqu'elle avait dit qu'il n'y a pas de supervision de la part de la NTIA, « alors que faites-vous dans ce panel ? ».

Donc nous avons trois fonctions qui fonctionnent bien ou certaines communautés sont bien préparées pour prendre en charge ces fonctions qui étaient remplies par l'IANA, par la NTIA. Mais la dimension que l'on décrit comme la dimension de la

supervision c'est un rôle fiduciaire alors il faut voir si ce rôle est en train de se fragmenter aussi comme Theresa nous l'aide si dans son rapport sur la piste de responsabilité numéro un, s'il s'agit d'une question qu'il va falloir aborder. À l'ALAC, on nous a clairement demandé si nous, l'ICG, nous nous occupons de cette dimension générale de parapluie ? »

Alissa a répondu que nous le ferons aussi des gens de la communauté font une proposition globale.

Je voulais parler de cela parce qu'il y a différentes perceptions comme par exemple une perception dont on avait parlé dans des discussions précédentes, et qui a été mentionné par Jean-Jacques et Jandy, qui concerne le défi politique. Ceci a été déclenché par la dimension politique donnée par la NTIA ce n'est pas uniquement quelque chose qui historique et qui a trait aux faites que les communautés sont prêtes et qu'elles sont arrivées au stade de maturité.

Donc il va falloir traiter cela, que ce soit comme Theresa Lahti du point de vue de la première piste de responsabilité ou que ce soit s'il y a des instances pour en débattre.

ALISSA COOPER :

Je vais répondre à l'un des points que vous avez soulevés concernant la solution intégrale qu'on a appelé parapluie.

Ce que je voulais dire c'est que c'est dans le cadre de nos compétences tant que nous arrivons à coordonner les travaux des communautés. Donc si une proposition venant d'une communauté à des éléments qui pourraient affecter les autres communautés, non en tant que groupe de coordination, nous devrions prévenir les autres communautés par rapport à cette situation et essayer d'initier un dialogue entre les personnes concernées. Je ne voulais pas dire que ça revient à l'ICG de décider si une proposition globale est appropriée ou pas. Je voulais préciser cela.

Joe ?

JOSEPH ALHADEFF :

Beaucoup d'entre nous ont entendu les mêmes commentaires. On a vu qu'il y a des préoccupations par rapport à la façon dont les trois propositions seraient consolidées. Une grande partie de cette préoccupation découle du fait que les gens qui ont soulevé ces questions n'ont jamais lu le RFP, n'ont jamais compris ce qui était en train d'être demandé, et qu'il y avait des éléments communs qui seraient demandés. Ils ne sont pas au courant du fait qu'on a demandé aux communautés de nous tenir au courant de manière détaillée sur la façon de traiter la responsabilité.

Il faudrait peut-être rédiger un document qui tenterait de clarifier un peu les doutes par rapport à cela. Ce document pourrait s'ajouter aux informations disponibles.

En ce qui concerne la responsabilité, plutôt que ce concept de supervision ou même de responsabilité fiduciaire, j'aimerais penser qu'il y a trois enfants qui ont appris à partager leur jouer. Pendant qu'ils le font, il y a un adulte présent dans la salle. Cet adulte maintenant pourrait quitter la salle, et il faut voir quel est l'impact du départ de cette adulte.

Il se peut que l'un de ses enfants déjà ne reconnaisse plus l'adulte.

Je pense que ce qui a donné lieu à certaines inquiétudes était si certains processus de responsabilité au sein de la communauté étaient liés d'une certaine manière à cette responsabilité plus globale qu'on appelle parapluie. Et savoir si cela peut avoir un impact positif ou négatif sur le processus de responsabilité de la communauté. Pour cela il faut voir si cette solution globale, intégrale, change.

Donc je vois que c'est ça le point de contact, d'intersections, parce que cela pourrait en effet avoir un effet.

Dans la mesure où une communauté n'est pas impliquée à ce processus dès le début, il y aura très peu de changement si cette solution globale et intégrale, « parapluie », change.

Je pense que cela fait un moment que nous discutons de cette question sur la liste. Et je pense qu'il faut y faire attention en examinant les différentes propositions car elle est encore pertinente. Dans le RFP, on a demandé spécifiquement de voir

commencer ces processus étaient liées au processus plus large afin de pouvoir discerner si cela peut avoir un impact.

ALISSA COOPER : Merci. Jari ?

JARI ARKKO : Nous avons entendu ce type de commentaires non seulement cette semaine mais aussi avant. Cela est lié aux idées que les gens se font sur la supervision. À mon avis, la supervision des États-Unis est un rôle qui a permis à la communauté de progresser et de s'épanouir. On a atteint un stade de maturité plus importante et nous pouvons prendre en charge une certaine partie de ces éléments dont ils s'occupaient dans le passé.

Ceci est un point clé. Je pense que nous devons voir la réalité et ne pas essayer de créer des solutions liées à des idées imaginaires de certaines personnes à propos du type de supervision qu'eux-mêmes souhaiteraient avoir.

Je pense que le résultat pratique de certaines de ces discussions est qu'il serait utile pour l'ICG de préciser quel est son rôle de coordination. Qu'est-ce que cela veut dire que nous devons évaluer les différentes propositions et qu'elles puissent être consolidées.

Je ne pense pas qu'il faille aligner chacun des petits détails. Car les fonctions de l'IANA sont différentes. Les fonctions liées à l'obtention d'un TLD sont différentes des fonctions liées à l'obtention d'un numéro de port par exemple. Peut-être que les problèmes financiers de l'IETF seraient résolus s'ils font la même chose que les communautés des TLD fait dans le cadre des attributions.

Donc il peut y avoir différentes solutions, mais il faut décrire ces interactions pour voir si leurs composantes sont compatibles.

C'est un élément sur lequel il faut mettre l'accent dans l'avenir.

ALISSA COOPER : Mohamed ?

MOHAMED EL BASHIR : Je voudrais reprendre un élément qu'a mentionné Joe. Il semble qu'il y a une certaine confusion par rapport au RFP et au fait de savoir ce qu'il inclut. En insistant la réunion du CWG, on voit qu'il n'est pas très clair comment ils pourraient soumettre une proposition qui soit conforme aux composants du RFP, ce qui est une exigence de notre côté. Il serait plus facile pour nom d'évaluer ses composantes y compris la responsabilité et voir la responsabilité dans le cadre des exigences qui figurent dans le RFP.

Il faudrait peut-être avoir un document très bref expliquant exactement quels sont ses exigences. Car je crains que nous n'ayons en fin de compte des soumissions, des propositions, qui ne respectent pas ses exigences.

ALISSA COOPER : Russ ?

RUSS MUNDY : Je suggère la chose suivante. Si nous recevons une proposition qui semblerait être une proposition intégrale pour toute la communauté en matière de responsabilité, notre seule fonction en vertu de notre charte consisterait à envoyer cela aux trois communautés opérationnelles pour que ces communautés décident si cette approche est appropriée ou pas, et non pas l'ICG lui-même.

ALISSA COOPER : Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que Joe pourrait avoir raison. Je pense que certaines d'entre nous pourraient avoir oublié le contenu du RFP. Du 18 août jusqu'aujourd'hui. S'il faut ajouter des informations supplémentaires, les explications, il ne faudra pas paraphraser ou

interpréter ce document. Il faudra seulement ajouter des informations.

Il faudra ajouter des explications à des paragraphes pour des buts d'informations. Mais nous ne devons pas nous éloigner de ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord après un très long débat. Merci.

ALISSA COOPER : Milton ?

MILTON MUELLER : Je considère qu'il faut mettre l'accent sur le fait que la communauté des noms est un peu différente des communautés des numéros et des protocoles. Les deux dernières communautés en fait, peuvent transférer qu'ils reçoivent de l'IANA à une autre source, donc il y a un certain niveau de responsabilité. Mais cela n'est pas le cas pour la communauté des noms.

Donc je vais répéter ce que j'ai proposé avant. Lorsqu'on recevra les trois propositions, il faudra qu'on fasse une analyse des aspects de la responsabilité contenus dans les propositions reçues.

Je sais que certains d'entre vous ne sont pas à l'aise avec cela, mais je pense que cela implique de décrire les propositions dans leurs aspects liés à la responsabilité et dire pour chacune des

propositions comment elles sont reliées l'une à l'autre. Ensuite, nous passons cela aux gens qui travaillent sur la piste numéro un concernant la responsabilité dans la communauté des noms et dire est-ce que ce sera suffisant pour vous pour pouvoir avancer avec la transition. Voilà les questions qu'ils devraient se poser et auxquelles ils devraient répondre.

Au lieu d'avoir un nombre de personnes de la communauté des noms dire qui sont contre la proposition, je suggère qu'on fasse cela dans le cadre d'une interaction préliminaire dans laquelle nous obtenons des précisions pour savoir si ces personnes considèrent que c'est suffisant ou pas, et s'il faut prendre des mesures au niveau de l'ICANN. Ce qui ne nous concernerait pas mais au moins nous serons à quoi nous attendre. Nous dirons, voilà, la communauté des noms considère qu'il faut faire quelque chose d'autre, comme par exemple une révision de la structure d'adhésion, ou bien qu'il faut qu'il y ait un processus d'appel, ou bien il faut XYZ avant d'avancer avec cette transition. Il se peut également que ça soit suffisant. Qu'il ne fallait ajouter rien d'autre et que la proposition peut avancer et alors on pourra continuer à traiter ces propositions.

Je ne sais pas si vous croyez que c'est une bonne idée ou pas.

ALISSA COOPER :

Kuo Wei ?

KUO WEI WU : En ce qui concerne la proposition, j'aimerais mentionner un élément fondamental.

Je pense que nous devrions au moins avoir une section dans la proposition où l'on explique comment on peut maintenir la sécurité et la stabilité et la résilience de l'Internet.

Je pense que cela va dans le sens de l'intérêt public général. Je crois qu'on devrait inclure cette section. Si la proposition ne contient pas une telle section, je pense que la proposition serait très dangereuse.

ALISSA COOPER : Nous avons dans le RFP une section où l'on demande aux communautés de décrire comment ils pourraient respecter les critères de la NTIA ; celui-là figure parmi les critères de la NTIA.

Lynn ?

LYNN ST AMOUR : En tant que comité, il me semble que nous arrivons à une sorte de compréhension commune de ce que nous essayons de résoudre. Mais je crois que la question de Michael est très pertinente pour la communauté plus vaste qui va au-delà de la communauté de l'ICANN ou de la communauté des noms. Après l'annonce de la

NTIA, on peut se demander qu'est-ce qui va se passer avec cette fonction de supervision.

Et il me semble que nous ne répondons pas de manière suffisamment claire à cette question. Une partie de notre travail présuppose que nous connaissons la réponse. Ça ne va pas aller à une organisation nouvelle, ça ne va aller nulle part, les trois enfants sont en train de grandir et sont à des stades différents, ils vont devenir de plus en plus indépendant. Et en fin de compte nous serons tous très heureux. Les choses vont évoluer de manière normale pour une grande partie de la communauté. Or, cela ne répond à un grand nombre des questions que Michael était en train de soulever et je vois que ces questions se répètent. « À qui peut ont manifesté nos inquiétudes, pour qu'elles soient prises au sérieux ? »

Je pense qu'autour de cette salle nous avons les réponses à ces questions.

Je ne pense pas que ces questions soient bien comprises en dehors de cette salle, et je ne pense pas non plus qu'on ait donné les réponses à cela. Je crains que cela ne crée des obstacles dans l'avenir.

Même si en tant que communauté nous pensons que cela sera abordé par la communauté des noms, je pense qu'il y a plus de confiance par rapport aux fêtes que cela sera abordé par l'IETF, les paramètres de protocole et la communauté des numéros. Je

ne sais pas s'il faudra mettre en place un autre travail avec des faits supplémentaires.

C'est comme si nous avons besoin d'une sorte de campagne de sensibilisation ou de quelque chose qui pourrait continuer à aborder à très haut niveau ce que nous faisons avec ce travail. Non seulement comment nous le faisons, ni le processus, ni le résultat, mais les questions que nous recevons des gens.

Je ne sais pas si c'est utile parce qu'en réalité je vous transmets ce que je pense. Mais quel serait cet ensemble de questions que les gens sont en train de poser et auquel nous n'avons pas encore répondu. En réalité, je n'ai pas de solutions à proposer.

ALISSA COOPER : Manal, Élise, Martin et Keith.

MANAL ISMAÏL : Merci. Je comprends profondément ce que Michael et Lynn ont mentionné. Non je comprends qu'il y a un besoin de faire cela peut être au-delà d'avoir une liste de FAQ supplémentaires.

Pour revenir à la suggestion de Milton, je pense que nous devrions avoir une discussion plus ample par rapport à cela est peut-être rédigé une ou deux pages qui décrivent le processus. Nous avons déjà un document qui décrit comment nous allons évaluer les trois propositions différentes. Nous pourrions peut-

être inclure plus d'informations dans ce document pour dire comment nous allons consolider tout cela et comment nous allons coordonner le travail par rapport à la responsabilité.

Il serait peut-être utile d'envisager cette possibilité, de transmettre cela au-delà de cette salle, parce que nous ne pouvons pas dépendre uniquement sur la transparence de notre travail sur le fait que tout est publié. Nous devons, de manière proactive, pour publier cela en dehors de nos débats et ainsi et pouvoir le documenter pour plus tard. Merci.

ALISSA COOPER : Élise.

ÉLISE GERICH : Vous nous avez demandé quelles sont les commentaires que nous avons entendus cette semaine du point de vue du département IANA. Les questions concernent plutôt que fait le département IANA. Vous représentez tous différentes communautés, et vous pouvez peut-être faire référence à la présentation que le département IANA a faite lundi qui n'abordait pas la relation contractuelle mais ce que le département fait en réalité et ce que nous faisons dans le cadre de chacune de ses fonctions.

Je crois qu'il y a un malentendu très important au sein d'une partie de la communauté. Cela m'a surpris. La séance de lundi matin avait eu un bon accueil. Mary était là. Jari et Russ

également. Mais je sais que cela ne fait pas partie de la fonction de l'ICG. L'ICG fait la coordination. Mais puisque vous représentez les communautés, vous pouvez profiter de l'occasion pour faire référence à cette présentation et à l'enregistrement audio qui est disponible sur le Web.

ALISSA COOPER : Merci. Pourriez-vous nous envoyer les liens pour ces enregistrements, merci. Ce sera très utile.

Martin.

MARTIN BOYLE : Merci, présidente.

J'apprécie la solution ou l'approche proposée par Milton par rapport au fait de prendre les choses au fur et à mesure qu'elles arrivent et de les résoudre, puis avoir une interaction proactive dès le début.

En réalité, ce serait une manière constructive d'avancer.

En ce qui concerne le commentaire de Lynn, je ne suis pas tout à fait sûr combien il serait facile de produire un document sans que cela ne semble comme si nous sommes en train d'établir de nouvelles conditions.

Pour cela, j'aime plutôt ce qu'a dit Manal qui consiste à prendre l'idée de Lynn et l'incorporer au processus de consolidation et de finalisation des propositions pour voir si ces propositions répondent aux attentes de manière précoce. C'est comme dire que vous devez réfléchir à sa pour que ce ne soit pas nous qui suggérons des solutions à une zone dangereuse, une activité pour laquelle personne ne nous remerciera. Merci.

ALISSA COOPER : Keith Davidson et puis moi-même, ensuite Wolf-Ulrich et Jari.

KEITH DAVIDSON : Je voudrais vous rappeler d'un commentaire qui a surgi lors des débats du ccTLD sur la transition et l'idée d'avoir suffisamment de sauvegarde dans cette transition. L'un des concepts identifiés à ce moment-là était la supervision qui n'a pas été utilisée très souvent par le gouvernement des États-Unis ; elle est en fait une sauvegarde. Est-ce que nous voulons renoncer à ce type de sauvegarde qui est déjà en place.

Pour la communauté des ccTLDs, nous pourrions avoir une position différente de celle de Michele Neylon qui dit que les fonctions d'IANA sont très ennuyeuses. Pour lui en tant que bureau d'enregistrement, il n'a aucun rôle à jouer. Nous avons rôle à jouer dans ce processus. Nous avons des contributions à une base de données est un processus par lequel ces

contributions peuvent être contestées par n'importe qui à n'importe quel moment. Donc pour nous, les sauvegardes pourraient être beaucoup plus importantes et appropriées que pour lui. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. Je pense que ce qui manquait à mon commentaire lorsque je parlais de l'IETF, était ce type de sauvegarde. Il ne semble pas très utile dans le cas des paramètres de protocole et c'est pour cela que l'on peut facilement dire qu'il n'y a pas de supervision en ce moment. Vous voyez ce que je veux dire. Et dans la communauté IETF, il y a cette notion selon laquelle il existe un organe auquel vous pourriez faire appel si quelque chose vous préoccupe ; c'est un peu un anathème.

Allez-y.

KEITH DAVIDSON :

Est-ce que je peux rebondir un peu sur cette question ? Il est critique pour nous de comprendre qu'il y a une partie des utilisateurs IANA qui ne partagent pas les mêmes opinions. Mise à fin de faire la transition, nous avons tous besoin d'être convaincus que nous avons les sauvegardes appropriées qui nous conviennent. Donc je pense que même si cela peut ne pas concerner votre communauté, du point de vue collectif cela

affecte votre travail au sein de ce comité auquel on appartient.
Que cela affecte le travail dans son ensemble.

ALISSA COOPER :

Je suis tout à fait d'accord.

Je pense que la notion d'avoir une révision précoce est très bonne et devrait commencer maintenant. Il y a également un fil de discussion sur la liste du CWG IANA qui aborde les doublons par rapport à ce qui est fait dans les communautés. Et je sais qu'au sein de la communauté de l'IETF, et j'essayais pratiquement de forcer les gens à participer en raison de la quantité de discussion qui va se faire à propos des doublons. Nous avons déjà essayé de voir cela avec les propositions de la communauté des numéros pour les envoyer à tous ceux qui s'y intéressent au sein de l'IETF.

Pour moi, il s'agit de coordination. Nous avons des gens qui participent à tous les groupes et qui sont au courant de ce qui se passe dans les autres groupes. C'est un rôle de coordination que nous ne devons pas oublier pour voir comment nous pouvons jouer le rôle de facilitateur. Je trouve que c'est la meilleure des sauvegardes.

Je ne suis pas très sûr de la proposition de Milton. Mais nous pouvons en parler après la pause déjeuner.

Wolf Ullrich et puis Jari.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci. Vous venez des dire ce que je voulais dire. Je suis d'accord avec la proposition de Milton avec une modification. Avant de recevoir les propositions, il faut qu'il y ait beaucoup de communication et de coordination entre les trois pistes par rapport à l'impact que peut avoir sur eux les questions de responsabilité.

Je pense que cette communication est nécessaire. Et je vois que cela avance puisque nous avons cette corrélation et interrelation entre les groupes et les différents membres qui vont couvrir les différents groupes. Cette coordination doit donc faire l'objet d'un suivi. Merci.

ALISSA COOPER : Jari.

JARI ARKKO : D'abord je tiens à remercier Élise et l'équipe pour ce qui a été fait lundi. C'était vraiment très intéressant pour tous. Il faut continuer à organiser ce type de réunion.

Cela nous ramène un peu à ce que Lynn a exprimé. Je crois que nous pouvons fournir les informations, mais on ne peut pas forcer une solution.

Il faut communiquer très clairement les informations. Et il faut communiquer à haut niveau non pas sur les détails ou sur le processus ou sur ce type de choses, pour que ça soit bien clair pour les communautés même au-delà du monde de l'ICANN. Il faut que tout le monde comprenne que nous espérons nous retrouver dans une situation où cette supervision qui a été historiquement emmenée du gouvernement des États-Unis puisse être transférée à la communauté ; car c'était le point de départ de toute cette situation.

Et nous pouvons indiquer aux communautés comment il faut faire. Soit pour trouver un moyen pour que votre communauté elle-même fasse cette supervision, ou bien vous trouvez d'autres modalités de le faire. Mais il est vrai que les attentes se penchent plutôt vers la communauté que vers la création d'une nouvelle entité qui ressemble au gouvernement des États-Unis pour le faire.

ALISSA COOPER : Milton.

MILTON MUELLER : Je comprends très bien ce que j'arrive à dire. Mais je pense qu'on n'est pas censé dire aux gens quelles solutions nous voulons et quelles solutions nous ne voulons pas. La NTIA met en place des paramètres pour nous et qui consistent à faire ce que nous ne

pouvons pas proposer de solutions intergouvernementale ou dirigée par un gouvernement particulier. Outre cela, nous ne devons rien dire. Il faut laisser les communautés décider de ce qu'elles veulent.

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST AMOUR : Je soutiens les commentaires de Martin par rapport au fait que c'est une mauvaise pente. Je pense que c'est ce que Jari essaye de dire aussi.

Je ne sais pas si nous commençons à demander aux communautés un stade approprié d'exprimer la trajectoire qu'ils considèrent. Keith a suggéré peut-être une matrice du travail qui a été fait pour identifier quelles sont les parties qui ont été conclues et les parties qui sont toujours en cours de travail pour que les gens comprennent les questions qui nous causent des problèmes et comment savoir quelles seront les résultats avant que les propositions ne soient émises. Afin qu'ils ne se sentent pas perdus par rapport à ce qu'il pensait par rapport à ce que nous voulons vraiment accomplir.

ALISSA COOPER : Le problème qu'on essaie de résoudre serait que cette lecture des versions préliminaire des processus décision serait beaucoup de travail ? Je sens que si vous voyez qui existent dans les paramètres de près décaler les numéros, qui a été fait idée serait en fait d'avoir quelque chose qui couvrirait ce travail. Est-ce que c'est cela que vous proposez ? J'essaie de comprendre ce que nous voulons produire.

KEITH DAVIDSON : À mon avis, il y a un contenu à l'intérieur du contrat et puis il y a en fait des questions qui sont au-delà du contrat. Si on essaye de faire une matrice, de réunir toutes les spécifications techniques, toutes les politiques publiques en relation avec les délégations et les redélégation, tout ce qui concerne la responsabilité, donc on divise le contrat. Puis on les divise en groupes de parties prenantes, paramètres de protocole, registres régionaux, TLDs divisé en G et en C, et puis on pourrait dire que c'est ça qui nous intéresse est c'est cela qui nous intéresse pas. Puis en tant que communauté, vous pouvez cocher vert ou rouge pour identifier les aspects qui ont été abordés par la communauté. Et on pourrait avoir une matrice générale pour indiquer le progrès de la communauté comme avec une approche triple, comme avec un feu de signalisation.

Ce n'est pas une tâche frivole, c'est une tâche énorme. Je ne me parte pas volontaire. Mais peut-être que notre communauté

pourrait considérer des ressources à partir d'un contrat et commencer à développer quelque chose parce que je pense autrement ça sera très difficile pour la communauté des noms de pouvoir contribuer à une proposition mixte. Sauf si nous adoptons cette approche. Que ce soit applicable pour la communauté entière ou pas, je ne sais pas. Mais en tout cas, c'est une idée que j'ai eue pour essayer de diviser cela en pièces plus binaires qui seraient plus abordables. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Joe et puis Narelle.

JOSEPH ALHADEFF : Je voudrais reprendre le point que Lynn a abordé, qu'on pourrait peut-être ne pas être en train de répondre aux questions qui existent. Et je pense que si les personnes savent que ce processus existe parce qu'ils l'ont lu dans un journal, ils sentiront qu'il y a eu un problème avec le rôle des États-Unis et que le gouvernement des États-Unis a décidé de céder ce rôle. Et on pourrait très bien croire que c'était un rôle de gestion quotidienne qui était inclus dans leur rôle de supervision au lieu d'être un rôle un peu plus léger. Dans certains cas, le fait même qu'ils avaient un rôle était un vestige du contrat qu'ils avaient et c'était une erreur. Donc je pense que ces parties du contexte sont importantes pour informer les attentes de ce que cela signifie d'avoir une

supervision et de la nature spécifique de la supervision que la NTIA était en train de fournir.

On ne peut jamais évaluer correctement ce qu'implique l'existence d'une entité dans une situation, même si elle n'a jamais agi, car sa présence elle-même pourrait être une dissuasion.

Je suis d'accord avec Milton. Il ne nous revient pas de définir toutes ces choses. Mais peut-être que dans les processus de la communauté, il pourrait se centrer sur une explication exacte de l'interaction passer avec la supervision pour mieux renseigner les gens qui considèrent les propositions que nous allons remplacer cela avec quelque chose d'équivalent. Qu'il n'y a pas d'erreur.

ALISSA COOPER : Narelle.

NARELLE CLARK : Donc Joe, vous proposez que l'on demande aux communautés d'ajouter une analyse des interactions précédentes, des interactions directes avec la NTIA dans le cadre du rôle de supervision ? Oui, je pense que ce serait utile. Mais comment pourrait-on le faire ? Est-ce que nous allons publier une annexe au RFP ? Je pense que si on commence à travailler sur un processus de modification du RFP, on va confondre les personnes davantage.

ALISSA COOPER : Oui, c'est ce que j'allais dire. C'est déjà inclus dans le RFP. C'est assez bizarre. J'ai l'impression que si les gens lisent le RFP, beaucoup de problèmes seront résolus.

NARALO CLARK : Keith propose de faire une sorte d'analyse de demander une analyse. Je pourrais participer parce qu'on travaille dessus au sein de l'ISOC en ce moment, une analyse du contrat lui-même, rien que le contrat. Il y a quatre autres documents que nous pourrions analyser mais pour ce qui est du contrat on pourrait le catégoriser et dire que le contrat définit ainsi le rôle de la NTIA par rapport à la supervision d'IANA et que voilà les autres aspects du rôle de la NTIA.

En lisant le contrat, on voit beaucoup d'aspects concernant l'établissement avec l'ICANN. Et si c'était mon rôle au sein de l'ICANN de Rodez négocier le contrat, je me serais débarrassé de beaucoup de choses parce que ces choses concernent l'établissement corporatif, l'établissement d'une corporation qui pourrait faire un tas de choses qui ne concernent pas nécessairement la gestion de l'IANA.

Donc je crains que ce que nous demande de faire Keith soit encore plus complexe. Je suis désolé.

Je crois que nous devrions analyser comment nous allons évaluer ces propositions en détail. C'est beaucoup plus important. Et ça apporterait de la clarté aux communautés.

Merci.

ALISSA COOPER : Merci. C'était le sujet qui devait suivre le déjeuner. Manal, je suis désolé parce que je vais donner la parole à Russ pour fournir une réponse.

RUSS MUNDY : Pour ce qui est dans le contrat, ce que fait l'IANA, ce que fait la NTIA, je vous encourage tous dans ce comité et dans la communauté à lire le rapport SSAC 068. C'était précisément ce que nous essayions d'y accomplir.

Peut-être que nous aurions pu mieux le faire, mais nous l'avons fait quand même. Si c'est insuffisant, peut-être qu'autre chose pourrait être fait. Mais ce que vous décrivez, je crois que c'est exactement ce que le SSAC essayait de faire.

ALISSA COOPER : Merci d'avoir accompli tout ce travail, SSAC.

Manal, et puis nous devrions clore cette discussion et passer à la pause déjeuner.

MANAL ISMAÏL : Merci, Alissa. Je vais soutenir ce que Jari a dit tout à l'heure, mais je comprends bien les inquiétudes de Milton concernant le fait qu'on ne devrait pas imposer de solutions.

Je crois que l'on pourrait jouer un rôle de coordination plus proactif entre les différentes communautés opérationnelles, et cela nous aidera à identifier les problèmes et les lacunes de manière précoce et facilitera notre rôle de consolidation avenir.

Donc c'est un équilibre.

Pendant que chez la parole, permettez-moi de profiter pour parler de la séance que je vais présider cet après-midi.

Les documents auxquels nous faisons référence, nous pouvons y introduire un lien dans le FAQ ; le document du SSAC et la présentation IANA auquel à fait allusion Élise. On pourrait inclure cela comme lien dans la liste de questions fréquentes. Nous pouvons voir comment mettre à jour le FAQ ; merci.

ALISSA COOPER : Certainement. Kavouss puis Mary, et ensuite on va conclure cette liste d'intervenants.

KAVOUSS ARASTEH : Je soutiens Manal qui soutient ce qu'a dit Milton. Je ne pense pas que ça soit nécessaire de rédiger quelque chose pour fournir des orientations à qui que ce soit, il suffira de fournir des références et des liens au document afin que les personnes puissent les considérer. Ça sera excellent.

Mais on n'a pas le temps de commencer à rédiger quelque chose, et ça sera très difficile. On a une difficulté à se mettre d'accord sur ce que nous devons rédiger et puis ensuite nous aurons des problèmes d'interprétation. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Mary ?

MARY UDUMA : Merci, Alissa.

L'une des préoccupations évidentes de la communauté été comment nous allons intégrer toutes ces propositions, c'est-à-dire que les communautés des protocoles et des numéros allaient proposer quelque chose de différent de la communauté des noms.

Les gens ont observé que pour les communautés des numéros, des protocoles, il n'y aura pas de modification nécessaire, ni pour l'IETF, ni pour l'IAB, mais que pour la communauté des noms ça

sera différent. Beaucoup de personnes veulent apporter des modifications à l'état actuel.

Je pense qu'on devrait maintenant considérer notre système de classement et d'intégration, notre système d'évaluation. Développer un système d'évaluation qui correspond au RFP que nous avons publié, et encourager les communautés à revoir le RFP, parce que certaines questions qui sont en train de soulever existent déjà dans le RFP. Peut-être qu'ils ne l'ont pas lu ou qu'ils ne l'ont pas examiné profondément.

Spécialement dans le cas de la communauté des noms, je pense qu'ils viennent de commencer, ils n'ont pas encore accompli beaucoup de travail. Donc pour nous au sein de l'ICG, je pense qu'il serait important de développer un système d'évaluation, de classement.

ALISSA COOPER :

Merci. Je pense que c'est exactement le genre d'évaluation que nous allons aborder après la pause-déjeuner.

Je crois donc comprendre de cette séance que nous avons besoin d'une coordination proactive, dès aujourd'hui, entre les communautés, pour nous assurer que ces questions transversales sont claires et que tout le monde est conscient que ces questions transversales pourraient surgir dans les propositions.

Je ne pense pas qu'on est de consensus sur la rédaction de documents supplémentaires de haut niveau. Mais on dirait que tout le monde est d'accord avec une matrice qui montrerait les versions préliminaires des propositions et pourrait comparer peut-être sur la base du RFP. Comme Keith disait, le RFP aborde déjà cela. Nous avons un point pour chacune de ces questions et donc on pourrait ajouter à cette matrice ces informations, ce qu'ont proposé les différentes communautés, et cela avant janvier pour identifier les conflits potentiels.

C'est ce que vous proposez ?

Nous allons pouvoir continuer à discuter pour voir qui va faire cela ou qui veut faire cela. On aura le temps de le faire plus tard. Je ne pense pas que cela soit censé de le faire avant connaît des propositions de la communauté des noms. Je propose donc de donner un peu plus de temps à cette communauté des noms, mais vous êtes libre d'avoir un autre avis.

Allez-y

LYNN ST AMOUR :

Ces idées me paraissent très bonnes mais peut-être qu'on pourrait ajouter d'autres questions. Une des propositions consistait à ajouter des questions supplémentaires au document du FAQ sur laquelle nous travaillons.

Même si ce n'est que certaines questions qu'on nous a posé à la fin de la présentation d'hier durant la séance publique. Peut-être qu'on pourrait ajouter cela. Peut-être aussi qu'on pourrait aborder si cela implique que le rôle du gouvernement des États-Unis sera remplacé par une autre entité. Et nous pourrions aussi introduire le mot « pas nécessairement » qui est politiquement correct.

Il y aura de certains comités qui diront « bla-bla », mais je crois que c'est une question critique à soulever parce que je l'ai déjà entendu plusieurs fois cette semaine. Il y a 200 personnes ici et il y avait à peu près 300 personnes hier, et tout le monde s'en qu'il faudra faire un effort assez général pour définir des attentes appropriées. J'aimerais bien que l'on puisse le faire à un stade précoce plutôt qu'à un stade avancé.

ALISSA COOPER : Milton ?

MILTON MUELLER : Encore une fois je crois qu'on se précipite.

Les communautés ont mis en place des processus de sondage qui pose ces mêmes questions directement à leurs membres. J'ai l'impression qu'il y a une sorte de –je ne voudrais pas parler de panique, ça serait très fort, mais une sorte de manque de confiance par rapport à la méthode sur laquelle nous nous

sommes mis d'accord dans notre charte, que nous ne faisons pas confiance en nos processus ascendants.

Nous pouvons attendre de recevoir des propositions pour voir quelles sont les conflits qu'il y a et les leur renvoyer. C'est ce qu'on s'était accordé de faire.

Donc je ne comprends pas ce besoin d'intervenir davantage. Nous avons déjà compris qu'il y a au moins une douzaine de personnes ici qui sont directement impliquées dans les différents processus, donc il y a des liens entre ces différents processus. Il faut juste attendre de recevoir les propositions.

ALISSA COOPER :

Alors vous vous opposez à cette notion de matrice qui résumerait les propositions ? Pour moi c'était plutôt une sorte de coordination qui rendrait facile à tout le monde de comprendre ce qui se passe dans les différentes communautés. Ce n'était en aucune sorte une intervention.

MILTON MUELLER :

Mais il faudra que ça se passe après les propositions. Je n'ai qu'une objection à le faire. Mais si nous nous précipitons à dire voilà la proposition alors qu'il n'y a même pas une proposition et que les personnes sont encore en train de débattre des problématiques à inclure dans le contenu de leurs propositions, qu'est-ce qu'on inclut dans la matrice ?

ALISSA COOPER : À mon avis, ce n'est pas si difficile de savoir quelle est la version préliminaire actuelle de l'IETF, des registres régionaux, de la communauté des noms, mais il semble que ça soit difficile pour certaines personnes.

C'est comme une façon d'avoir un seul endroit où les parties intéressées pourraient trouver l'état actuel de certains points disons vers novembre.

Mais je ne suis pas engagé avec cette idée. S'il vous semble que c'est trop, on peut ne pas le faire.

Keith, voulez-vous répondre ? Et puis Joe.

KEITH DAVIDSON : Je ne pense pas que j'ai nécessairement proposé de développer une matrice complète au sein du groupe, mais peut-être que ça pourrait faire partie de cette approche ascendante que les différents groupes vont appliquer.

Mais si on pouvait trouver une méthodologie que l'on pourrait tous accepter et voir cette matrice de haut niveau qui pourrait être pour nous comme feux de signalisation, « voici les parties qui sont bien avancées, voici les parties qui ont besoin de travail additionnel » pour s'assurer que le travail est fait en comblant toutes les lacunes possibles et que les efforts ne sont pas

dupliqués au fait en triple par les divers groupe. Donc je trouve qu'une telle matrice nous sera bien utile.

Si la communauté complète concernée par cette transition pouvait considérer cela, je crois que ça serait bien utile.

Je pense que cette transition IANA est une grande tâche. Il faut le faire peu à peu. Peut-être que ce serait une manière de diviser le travail en des parties plus gérables.

ALISSA COOPER :

Très bien. Il semble que personne ne veut aller déjeuner.

[Rire]

On a Russ, Jean-Jacques, Joe, Mary, et puis Jari.

MARY UDUMA :

Je pense que si l'on pouvait définir des exemples pour ces personnes qui ont envoyé un RFP, il est important de développer ce que Keith a dit ; développer un schéma de classement.

L'idée ici et qu'on commence à ajouter les réponses est d'avoir une idée de ce qui va venir tout en attendant d'obtenir le reste.

Ce n'est pas une question de panique ; c'est une question de prévision. Merci.

ALISSA COOPER : Russ.

RUSS MUNDY : Essayer de développer un système qui compléterait le RFP serait une erreur. Parce que les communautés essaient de travailler avec ce qu'ils ont est en outre, ça nous prendra beaucoup de temps et beaucoup d'énergie supplémentaire. Nous avons déjà consacré beaucoup d'énergie juste pour nous accorder sur le RFP initial.

On a tous d'autres emplois par rapport à la liaison avec nos communautés. Et je crois que la meilleure chose que l'ICG pourrait considérer par rapport à cette question serait d'élargir notre FAQ. Parce que par rapport à cette liste on pourrait s'accorder sur les questions que nous considérons nécessaires à traiter, c'est un mécanisme de questions-réponses ne perturba pas la communauté et fournira un moyen de présenter les informations supplémentaires si nécessaire.

ALISSA COOPER : Merci. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. J'ai une remarque très simple à faire. Je pense que pourvu qu'on fournisse la facilitation, décidément d'assistance à la communauté pour qu'elles puissent comprendre ce qui se passe

et quels sont les choix, c'est bon. Mais nous ne devrions pas intervenir dans le processus par lequel ils enverront leur contribution. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Le point que je voulais faire valoir, et qui en relation avec le point de Lynn, n'était pas que certains éléments manquent au RFP. Le RFP est complet.

Ça ne veut pas dire que les communautés ne sont pas en train de considérer ces choses-là dans leurs propositions.

Mais on parle de personnes qui sont vraiment appliquées à ces questions et décrivent les choses avec des mots qui ne sont pas nécessairement accessibles à d'autres personnes qui ne sont pas imprégnées de ces questions.

L'ICG pourrait peut-être aider à traduire certains de ces concepts afin que les gens puissent comprendre ce qui se passe, cela est un bénéfice.

Je ne suis pas complètement d'accord avec les autres. Je ne pense pas qu'on devrait éditer le RFP. Je ne pense pas qu'on devrait dicter quoi que ce soit aux propositions. Nous introduisons

proposition le concept qu'il devrait considérer l'utilisation d'un langage simple pour décrire les choses.

Mais les communautés parfois ne se rendent pas compte qu'ils utilisent un certain jargon.

Donc je pense que nous devons voir comment aborder certaines de ces préoccupations. Le retour des personnes qui ne comprennent pas nous prouve qu'il faut qu'on s'occupe de cela.

ALISSA COOPER :

Jari.

JARI ARKKO :

Je suis d'accord avec Joe et Russ. En ce moment on communique avec le monde entier et pas seulement avec les personnes qui développent ces propositions dans ces communautés, mais avec tout le monde. Il est important qu'on soit aussi clairs que possible. Et comme Lynn a mentionné, ils ont des questions et c'est naturel. Ajouter des choses supplémentaires au FAQ serait assez utile.

On pourrait dire par exemple s'ils demandent « est-ce que cela veut dire que la fonction de supervision va être transférée à une nouvelle entité », nous pouvons répondre « pas nécessairement. Les solutions spécifiques dépendront de ce que les communautés choisissent ; le rôle de supervision peut être transféré par exemple à la communauté en charge ».

ALISSA COOPER : Paul ?

PAUL WILSON : il me semblait que c'était une bonne idée au moment où j'avais proposé, mais je ne suis plus sur de vouloir faire ce genre d'analyse et de transcription que pourrait impliquer la création de notre propre matrice.

Je pense que le fait que l'ICG soit impliqué dans une sorte de représentation de ce qui est en train d'être dit d'une façon autoritaire pourrait être considéré inexact, imprécis, et pourrait être considéré également comme une interférence, voire une faveur à une partie plutôt qu'à une autre dans les débats en cours.

Je propose de ne pas le faire, ou de ne pas permettre que ça devienne un exercice de la communauté.

Je soutiens également une mise à jour continue du FAQ à mesure qu'on essaye de répondre aux questions qui nous sont présentées. Je pense que c'est une manière objective de présenter les informations dans un endroit où les gens savent qu'ils pourront les trouver, sans toucher au RFP. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Paul.

Je pense que nous sommes tous d'accord par rapport à l'utilisation du FAQ pour transmettre ces informations à la communauté. Nous parlerons d'ailleurs dans la séance de cet après-midi des questions fréquentes.

On a déjà noté les questions que la communauté nous a posé hier et peut-être qu'on pourrait noter ensemble quelques questions supplémentaires. Donc on devrait considérer ce que pourraient être ces questions supplémentaires, ces questions spécifiques que l'on voudrait ajouter à la liste, comment rédiger ces questions. On verra cela cet après-midi.

Donc voilà les points principaux, et il faudra également introduire des liens au FAQ.

On va maintenant faire une pause pour déjeuner dans la salle Olympic. C'est un déjeuner privé où il n'y a que nous-mêmes. On reviendra à 13 heures 45.

Cher ICANN, pouvez-vous garder nos affaires ?

Très bien. Le personnel technique sera là, donc on peut laisser nos affaires ici.

[PAUSE]

ALISSA COOPER : Nous allons recommencer dans une minute.

Bien. Nous allons commencer par aborder le processus de finalisation des propositions. Je pense que les gens sont pleins d'énergie après le repas. J'aime beaucoup cela.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je pense que c'est un peu mon rôle.

ALISSA COOPER : J'ai hâte de commencer. Nous allons commencer notre prochain point qui est le processus de finalisation de la proposition. C'est un document que j'ai préparé il y a quelques semaines pour essayer de démarrer cette discussion qu'on a commencé un peu ce matin pour savoir ce que nous allons faire quand nous allons recevoir les propositions. Comment nous allons les évaluer, quelles sont les étapes que nous allons suivre dans nos échanges avec les communautés, et comment nous allons consolider la proposition finale.

Pour faire un petit rappel aux personnes qui n'ont pas vu ce document depuis quelque temps, il y a trois phases. La première phase concerne l'évaluation des propositions individuelles, quand nous allons recevoir les propositions des communautés opérationnelles. Nous allons les évaluer avant de passer à l'étape suivante. Il y a une série d'évaluation que nous avons mise en place pour cette phase. Cette version inclut la première série de corrections et de suggestions qu'on a reçues de la liste de diffusion.

Comme vous pouvez le voir, il faut vérifier entre autre que la proposition soit complète, qu'elle soit claire, qu'elle respecte les critères de la NTIA, le niveau de consensus que la proposition a obtenu de la communauté, et si le processus a été inclusif est ouvert.

L'idée est de savoir si nous arrivons nous-mêmes un consensus par rapport à la proposition pour voir si cette proposition est correcte. À ce moment-là, on passe à la deuxième étape. La deuxième étape concerne l'évaluation de la proposition consolidée, unifiée.

Donc dans cette étape, nous avons trois propositions. Elles sont toutes passées par la première étape. On les a unifiés. Et on se demande est-ce que ces propositions sont compatibles entre elles. Est-ce qu'elles peuvent inter-opérer ? Est-ce que les doublons ont été abordés correctement ? Est-ce que ça a un sens lorsque c'est unifié ? Et puis il y a cette question sur la responsabilité et si la proposition unifiée comprend suffisamment de mécanismes de responsabilité indépendante ce qui alors reflétera notre charte. Donc la deuxième étape concerne l'évaluation de la proposition unifiée. Si nous nous mettons d'accord dans ce groupe que cette proposition unifiée a passé tous les tests de vérification, nous passons à la troisième étape.

La troisième étape concerne les commentaires publics et la finalisation de la proposition. C'est là que nous présentons la proposition unifiée à la communauté, au monde entier, et demandons des commentaires publics supplémentaires, nous voyons quels sont les commentaires publics supplémentaires que nous pouvons avoir, nous révisons ces commentaires, et nous voyons si nous avons besoin de nous réengager avec les communautés pour introduire des modifications additionnelles.

Sinon, ou si tout cela a été fait, nous passons au processus de soumission à la NTIA. Voilà donc un aperçu des trois étapes.

En ce qui concerne la première étape, je sais qu'il y a eu quelques commentaires déjà sur la liste de diffusion lorsque j'ai publié cette version. Joe a fait un commentaire par rapport à l'ordre des éléments, et James à faire un commentaire par rapport aux critères de la NTIA. Nous pouvons commencer par ses commentaires si vous voulez en reparler, sinon toute autre personne peut prendre le micro pour faire des commentaires sur la première étape dont je viens de vous parler.

JOSEPH ALHADEFF :

Je proposais de regarder quelques-unes de ces choses qu'il serait possible de commencer à examiner avant que les propositions ne nous viennent. Donc je pensais si nous pouvions peut-être les mettre en ordre, le processus par rapport au livrable, ce serait une meilleure façon de les considérer. L'autre commentaire que j'ai fait consterner le fait de s'assurer que la proposition était complète. Mais il pourrait être utile de dire tout simplement si ces propositions sont suffisamment documentées, parce qu'une proposition peut être correcte mais nous aurions besoin de voir davantage de documentation à l'appui. Donc voilà mes commentaires.

ALISSA COOPER :

Quel ordre proposez-vous ?

JOSEPH ALHADEFF :

Je dirais le caractère inclusif, l'ouverture, le niveau de consensus préalable, car cela est plutôt lié au processus, et puis les questions de fond parce que je pense que nous savons déjà quelles sont les processus en cours de dans les communautés. S'il y a un problème avec un processus, nous devons probablement en alerter la communauté, les informer qu'il pourrait y avoir des préoccupations par rapport à un processus sans pour autant attendre qu'il s'en occupe ; c'est simplement un exercice de vérification de notre part pour le dire, oui, nous avons complété notre processus de manière efficace et voilà comment nous l'avons fait.

Je voudrais poser une autre question qui est la suivante. Par rapport aux parties intéressées, et cela concerne les commentaires de la communauté, les membres qui n'appartiennent pas à la communauté, qui ont participé au processus et qui considèrent que leurs commentaires n'ont pas été pris en compte est-ce qu'ils ont une opportunité de nous le faire savoir ? Parce qu'il semblerait que ça serait le moment approprié pour nous en informer plutôt que d'attendre qu'on arrive à proposition finale.

ALISSA COOPER :

En ce qui concerne votre dernier commentaire, on a un mécanisme qui permet de contribuer. Toute personne peut présenter des contributions à tout moment du processus. Ce serait le mécanisme à utiliser.

Adiel, vous demandez la parole ?

ADIEL AKPLOGAN : Je voulais changer l'ordre du point A et du point B, mettre le point C plus haut et vérifier d'abord si la proposition respecte les critères de la NTIA avant de voir si la proposition est claire.

ALISSA COOPER : Manal et moi avons discuté un peu par rapport à cela dans notre liste de diffusion et l'idée était de recevoir les propositions et que toute personne au sein de l'ICG souhaitant faire une évaluation de la proposition puisse le faire, une évaluation complète à la lumière de ces six points de vérification.

Donc les personnes qui parlent de l'ordre de ces éléments peut-être ont à l'esprit d'autres types de processus. L'ordre de ces éléments n'est pas important si vous allez vous asseoir et décider par vous-même si elles passent tous ces tests. Vous me comprenez ? Je n'ai aucun problème si vous voulez changer l'ordre de ces éléments mais je voulais tout simplement vous expliquer pourquoi je pense qu'en réalité cela n'a pas trop d'effet sur le résultat final.

JARI ARKKO : Je comprends partiellement cela de la manière suivante qui me semble être plus judicieuse. Certains aspects peuvent être analysés même avant que nous recevions le document de la proposition, pendant que nous analysons le niveau de consensus, le caractère inclusif, et l'ouverture. Mais je suis d'accord que lorsqu'on va les recevoir, faire ces évaluations et examiner ces critères deviendra tiendra comme une tâche individuelle pour nous. Il faudra donc faire notre évaluation sur la base de ces critères.

ALISSA COOPER : James.

JAMES BLADEL : J'ai une question qui pourra motiver une petite discussion par rapport au point 1E, le niveau de consensus. J'espérais peut-être que le groupe à ce stade prenne en compte tous types de déclarations ou d'évaluation par rapport au niveau de consensus de la proposition présentée par une communauté, mais ne pas nous pencher de manière approfondie sur la manière d'arriver à ce consensus. Il faudra peut-être aussi prendre en compte les objections des autres communautés ou d'autres membres de ce groupe qui pense que la communauté n'est pas arrivée au consensus nécessaire et font appel à l'ICG pour revoir cette question.

Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que nous couchons tout simplement une case de vérification « oui » pour déclarer qu'ils ont atteint un consensus pour la proposition est que nous faisons confiance à leur évaluation ou est-ce que nous voulons faire quelque chose d'un peu plus détaillé ?

ALISSA COOPER : Kavouss. Nous allons donner un peu de temps aux membres pour réfléchir à cela. Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je crois qu'il devrait y avoir un ordre précis par rapport à la manière de procéder. Si l'un des critères n'est pas respecté, nous n'avons pas besoin de passer à l'analyse du point suivant.

Par exemple, il faut voir si la proposition est complète. Quel sens cela a-t-il de passer au point suivant pour voir si les autres critères ont été satisfaits ? La proposition n'est pas complète donc il faut voir quelles mesures mettre en place si la proposition n'est pas complète, par exemple.

Ensuite, il y a un problème entre le point des et le points F. Dans une certaine mesure, il y a un peu de chevauchement. Quand on parle de caractère inclusif et d'ouverture, on parle indirectement aussi des commentaires de la communauté. On l'explique autrement, on les combine ?

Pour ce qui est du niveau de consensus, ce que devrait dire la proposition et si la communauté arrivait à un consensus et s'il y a une différence entre les points de vue. Cela doit être mentionné. Il est difficile de voir cela. Par exemple, quand vous dites si toutes les parties intéressées ont été inclus, ont participé. Comment peut-on avoir toutes les parties intéressées ? Qui pourraient par exemple affirmer que ma proposition a le soutien de toutes les parties intéressées ? Est-ce que vous parlez de la communauté ? Est-ce que vous parlez des 7 milliards de personnes ? Est-ce que vous parlez des 200 milliards d'utilisateurs Internet ? Comment pouvez-vous vérifier que tout le monde à participer ? Il faudra donc mieux préciser ce critère.

Puis ensuite, il faut voir comment nous avançons avec cela. Est-ce que nous procédons tous ensemble en groupe ? Ou bien nous pourrions analyser certains critères qui pourraient être analysés ensemble dans des sous-groupes qui travailleraient de manière parallèle pour faciliter les discussions ? Autrement, on va tous participer aux commentaires par

rapport à un critère et cela va prendre beaucoup de temps. Je ne sais pas combien de temps cette discussion pour apprendre.

Alissa, nous avons des délais très serrés. Donc il serait vraiment difficile de continuer à avoir la même expérience que nous avons eue dans la première série où il y a eu un échange intensif de courriel, et ainsi de suite. Nous pourrions peut-être voir une manière de procéder.

Mais d'abord, nous devons établir un ordre approprié, par exemple si la proposition n'est pas complète, cela sert à quoi d'avancer avec le reste des critères ? Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. Vous allez soulever des points qui sont très pertinents. J'aimerais préciser un élément et puis nous pourrions nous focaliser sur la façon dont nous allons mener à bien cette tâche.

Par rapport aux problèmes du point D et F, le point F parle de caractère inclusif et d'ouverture. Il est lié au processus, c'est-à-dire c'est la question de savoir si le processus était ouvert pour tous ceux qui ont souhaité y participer. On ne veut pas savoir si tout le monde à participer. On veut savoir si le processus permettait la participation de tous. Il faut faire le suivi de cela tout au long du processus. Donc c'était le point F.

Le point D concerne les commentaires notamment, les commentaires qui ont été adressés à notre groupe et que nous avons renvoyé aux différentes communautés concernées. Il faut évaluer si ces commentaires ont été pris en considération, si les personnes qui ont rédigé la proposition on fait attention ces commentaires, non pas pour

savoir s'ils ont été intégrés dans la proposition pas mais pour savoir si on a fait quelque chose par rapport à ces commentaires. S'ils ont été pris en compte. Voilà la différence entre les points D et F.

Il faut parler un peu du point de vue procédural. J'ai proposé dans un e-mail de déléguer l'évaluation de chaque proposition individuelle à des sous-groupes de personnes intéressées à ces propositions. C'est sous-groupe inclurait bien sûr des personnes qui n'étaient pas impliquées dans l'élaboration de la proposition elle-même.

Nous pouvons profiter de cela si nous avons des sous-groupes de trois ou quatre personnes qui seraient prêtes à faire cette évaluation ensemble et nous la présenter afin que nous puissions avoir une discussion sur chaque proposition à son tour. Cela pourrait bien fonctionner. Je sais qu'il y avait certaines préoccupations à cet égard.

C'est ce que je propose pour le processus et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. J'ai Russ, Joe, Milton, Jari, Jean-Jacques et Manal. Adiel et Martin.

Russ.

RUSS MUNDY :

Je voudrais parler de deux questions pour qu'elles soient enregistrées dans les procès-verbaux.

Tout d'abord, je veux soulever une question qui n'est pas que étroitement liée au processus mais qui a une certaine importance par rapport à la définition du processus. Par rapport à chacun de ces critères, lorsque nous allons interagir avec les communautés, nous

aurons l'obligation de signaler les critères de l'ICG, lorsque nous parlons de ce que nous attendons que l'ICG fasse. Il faut aussi à ce moment-là signaler les critères sur lesquels nous nous basons. Et puis lorsque nous allons analyser les critères en sous-groupes, ces sous-groupe devons travailler mais il faut établir une différence entre les rôles de ces ce groupes.

Pendant le déjeuner, on a parlé des difficultés auxquelles est confronté le président du groupe de travail de l'IETF. Lorsque vous dites quelque chose dans le contexte du groupe de travail, vous avez vraiment besoin d'en préciser le sens.

Pour reprendre ce que James a dit par rapport aux critères, allons-nous juste regarder et dire si ces critères ont été respectés et puis continuer, ou bien allons essayer d'évaluer ces critères. Car pour chacun de ces critères, à l'exception du critère qui examine si la proposition est complète, il y a un certain niveau de subjectivité. Donc nous devons nous mettre d'accord sur le niveau d'analyse que nous voulons faire par rapport critères qui sont énumérés ici, parce qu'il y a un certain niveau de subjectivité.

ALISSA COOPER :

Merci. Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

Merci. Je voudrais souligner deux choses. Tout d'abord, je pense que le concept de délégation aux sous-groupes semble être logique parce que nous sommes encore en train de débattre des impressions initiales. Donc avoir un groupe qui commence le travail initial, et puis avoir une

consultation semble parfaitement logique parce que tout le monde a toujours l'obligation de suivre le processus.

Pour répondre à un commentaire qui a été avant concernant les processus, je pense que si on ne respecte pas complètement les exigences du RFP, cela veut dire que la proposition ne peut pas être considérée. Nous avons besoin de répondre une fois pour toute si tous les critères ont été remplis lorsque nous renvoyons la proposition parce que nous n'avons pas le temps de faire six cycles différents.

Nous devons les informer par rapport à toutes les défaillances contenues dans une proposition aussitôt que possible afin qu'ils puissent y remédier de façon opportune. Autrement, nous aurons trois itérations de la même proposition et nous n'avons pas de cycle suffisant pour le faire.

Donc nous avons un peu de travail supplémentaire, mais je pense que c'est nécessaire pour améliorer notre performance rapidité par rapport à l'ensemble du processus.

ALISSA COOPER :

Milton.

MILTON MUELLER :

Je veux reprendre le commentaire de James par rapport à l'évaluation du consensus. Lorsque nous recevons une proposition, nous supposons que la communauté qu'il a présentée est arrivée à un accord. Or, si nous recevons des plaintes ou des objections qui laissent penser que cette

proposition était contestée, je pense que nous devrions enquêter pour savoir quels sont les fondements de ces objections.

Par rapport à la délégation, je ne sais pas ce que vous voulez dire. Nous avons beaucoup de personnes et seulement trois propositions. Est-ce que vous êtes en train de suggérer qu'un petit groupe lise la proposition et nous dise le contenu ou est-ce que nous allons diviser le travail en trois parties entre non ?

ALISSA COOPER :

Je voulais dire qu'on pourrait peut-être avoir un sous-groupe de personnes qui s'occuperaient de voir si les propositions respectent cette liste de vérification et présentent les résultats au groupe en entier. Mais bien sûr, chaque personne qui souhaite faire une évaluation complète des propositions peut se joindre sous-groupes.

Il peut s'agir d'un petit groupe, mais il peut également devenir un très grand groupe.

MILTON MUELLER :

Je soutiens ce concept tant que toutes les propositions peuvent être analysées par n'importe qui d'entre nous.

Je tiens à reprendre le commentaire de Joe pour dire que même si la proposition est incomplète, nous pouvons dire cette partie n'est pas claire, ou cette partie ne répond pas aux critères de la NTIA, au que cette partie répond aux critères de la NTIA. Évidemment, nous aurons à appliquer cela si la proposition est sérieusement incomplète et si nous recevons une nouvelle proposition.

ALISSA COOPER : Merci. Manal.

MANAL ISMAÏL : Puisque c'est moi qui ai ajouté le point F, je me sens obligé de faire une remarque pour vous expliquer pourquoi j'ai pensé que ces éléments sont importants à inclure.

Ce serait très difficile d'évaluer le niveau de consensus, le niveau d'inclusion et l'ouverture. Cependant, je pense que non seulement les membres de l'ICG doivent connaître les critères selon lesquels on fait l'évaluation, mais aussi il faut pouvoir signaler aux communautés opérationnelles comment leurs propositions seront évaluées pour qu'ils puissent nous faire parvenir la documentation à l'appui lorsque cela est nécessaire.

Il pourrait avoir une documentation concernant le processus en lui-même pour montrer qu'il a été un processus inclusif. Ce sera difficile pour non bien sûr d'arriver à une évaluation précise, mais il serait bien de savoir comment ce processus a été mis en œuvre, s'il a été ouvert, s'il a été inclusif, s'il y a eu des objections vis-à-vis des propositions qui ont été présentées, pour connaître le niveau de consensus.

Je sens que nous avons ces deux facettes. D'un côté les critères pour les membres de l'ICG, pour qu'ils puissent vérifier que ces critères ont été respectés, et puis de l'autre côté les critères que les propositions des communautés opérationnelles doivent respecter. Merci.

l'autre, et nous pourrions nous retrouver dans une situation assez subjective.

Donc il serait bien d'avoir des éléments très précis pour prouver le consensus et qu'on en informe la communauté, leur dire que voilà ce qu'on va examiner. Merci.

ALISSA COOPER : Martin.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. J'aimerais aborder trois points.

Tout d'abord, l'évaluation de la proposition pour savoir celle est complète. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de Joe. Nous n'avons pas le temps de renvoyer la proposition aux communautés qu'elles complètent les parties qui manquent. Il faut essayer d'avancer et de donner le plus grand nombre de commentaires et d'informations pour qu'elles sachent ce qui manque.

Deuxièmement, il a la question du partage de travail de lecture des propositions. Je suis d'accord avec ce partage. Mais ce qui m'inquiète, c'est lorsqu'on suggère que des gens qui étaient impliqués dans ce processus ne devraient pas être impliqués dans les évaluations.

Cela est un peu difficile pas si allait agent de liaison, les participants, les gens qui ont fait un suivi des processus, c'est le cas du groupe de travail intercommunautaires des noms. Cette condition éliminera probablement beaucoup de noms parmi les membres de ce comité. Les membres de ce comité ne pourront pas participer à l'analyse des

propositions qui viennent de cette communauté-là. Mais ce sont ces mêmes personnes qui vont pouvoir signaler si le processus a été vraiment ouvert, inclusif, et a pu atteindre le niveau de consensus acceptable.

Troisièmement, en ce qui concerne les critères pour déterminer le niveau de consensus, et Adiel a fait référence à cela, je pense qu'ici nous avons une question très importante à laquelle nous devons réfléchir.

Je pense à la longue discussion qu'on a eue sur les processus décisionnels du groupe où nous devons nous assurer qu'une communauté en particulier ne soit pas exclue lorsqu'un processus finit avec un vote et cette communauté représentait un groupe minoritaire.

Il faut donc s'assurer que tout le monde soit satisfait des résultats obtenus. Il pourrait y avoir un manque de satisfaction des deux côtés. Mais s'il y a une communauté qui se trouve dans une situation de désavantage complet, le consensus n'a pas été atteint et cela peut donner lieu à des problèmes. Merci.

ALISSA COOPER :

Si vous me permettez, je vais répondre à certains de ses commentaires.

Je pensais à ce que j'ai dit après l'avoir dit. Il faudrait voir ici qui fait l'évaluation. Nous devrions avoir au moins une personne qui n'ait pas participé au développement de la proposition, ça pourrait être un évaluateur. Bien entendu les gens qui ont participé aux propositions pourraient aussi participer. Je crois que c'est ce qu'on recherche, un mélange.

Pour information, permettez-moi de vous dire le genre d'exigence que nous recherchons en matière de consensus selon la demande de la NTIA et que la proposition doit bénéficier d'un vaste consensus et d'un soutien de la communauté. Dans notre RFP, nous avons demandé aux communautés d'évaluer le niveau de consensus de leurs propositions et d'inclure dans leur évaluation une description des points de contention et de désaccord.

Donc nous avons demandé une description. Et si nous recevons des propositions qui disent « nous avons obtenu le consensus et n'avait pas de désaccords », la proposition va avancer.

Mais s'il y a une proposition qui n'a pas eu de consensus, je ne sais pas ce qu'on va faire. Il faut y réfléchir à la lumière des critères de la NTIA que nous essayons de faire respecter, qu'il y ait un soutien large de la communauté.

Je vais poursuivre avec la liste des intervenants après votre commentaire. Martin ?

MARTIN BOYLE :

Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites à l'exception des cas liés au groupe intercommunautaire de travail sur les noms. Là il y a une structure de vote. En d'autres termes, les membres peuvent voter. Si on finit par voter, il y aura des gagnants et des perdants par rapport à un domaine particulier.

Ce que j'essayais de dire est que nous ne devrions pas nous retrouver dans une situation où il y a toute une communauté désavantagée par rapport à tous les autres au sein du comité, parce que si nous faisons

cela nous allons certainement nous retrouver dans une situation où la communauté va aller adresser à la NTIA pour dire qu'elle a été exclue. Et la NTIA aura raison de nous renvoyer la proposition.

ALISSA COOPER : Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Je crois qu'on devrait comprendre d'où nous vient le point E. On demande le consensus des personnes qui ont participé au processus de la communauté opérationnelle.

C'est plus large que la communauté. C toutes les personnes qui ont participé au processus. Et bien qu'il soit essentiel de trouver le consensus au sein de la communauté, cela doit aussi inclure les personnes qui pourraient être en dehors de la communauté et qui ont participé au processus. Il faut que ces personnes participent au consensus autrement nous n'allons pas pouvoir créer les rapports qu'on espérait créer.

Alors lorsque je vois le point E, je le vois comme une validation des points D et F ; on dirait que cela découle du processus inclusif et ouvert dans lequel les commentaires de la communauté ont été considérés comme appropriés, et que oui nous avons pu atteindre le consensus. Donc il revient la communauté de dire qu'ils ont atteint le consensus est de fournir une description. Ce n'est pas qu'on devrait deviner, mais ce sont des éléments qui devraient être démontrés pour prouver qu'il y a eu un consensus.

ALISSA COOPER : Merci. J'ai dû fermer la liste mais je vais permettre à Keith et Adiel de prendre la parole. Parce que nous avons encore une discussion de fond sur la responsabilité. Wolf Ullrich.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci, Alissa. Je suis d'accord avec ces points. Bien entendu, ils devraient être plus détaillés.

Pour le niveau de consensus qu'on voudrait atteindre, je propose qu'on considère le contenu de la charte des groupes qui opèrent dans ce cadre.

Au moins, je peux dire cela pour le groupe de travail intercommunautaire. Leur charte décrit comment ils vont attendre le consensus et créer leurs propositions.

Et je me rappelle qu'on a eu une discussion importante ici au sein de notre groupe, de l'ICG, sur la manière d'atteindre le consensus.

Il y a une différence entre les perceptions, parce qu'à des procédures qui ont été imposées que ces personnes utilisent depuis des années.

Donc je pense qu'on doit simplement vérifier si ces groupes, ont suivi leur procédure de consensus en préparant ces propositions, s'ils ont suivi ces procédures et ne pas rediscuter avec eux comment ils devraient atteindre le consensus. Merci.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci Alissa.

Je pense que la situation mentionnée ici contient quelques éléments qui ne sont pas nécessaires.

Deuxièmement, je pense que nous avons oublié ce que nous avons décidé. Nous avons décidé qu'au moins pour l'instant la proposition va nous venir des trois communautés opérationnelles.

Donc il faudrait qu'on leur dise lorsqu'ils vont envoyer leurs propositions, il faut qu'elle soit claire, il faut qu'elle respecte les critères de la NTIA, et il faut qu'elle fournisse le niveau de consensus. »

Donc à partir de maintenant on devrait leur transmettre ces notions qui doivent être prises en compte.

Pour ce qui est du consensus, outre la façon d'atteindre des décisions, je ne pense pas qu'on puisse avoir une influence dessus. Par exemple, dans le cas de l'IETF, ils ont des critères pour atteindre le consensus qui s'appelle consensus approximatif. Donc lorsque l'IETF a présenté sa présentation, et vous indiquez comment ils respectent leurs propres critères pas les critères qu'on pourrait leur imposer pour un autre degré de consensus. Et c'est pareil pour les autres communautés, des noms et des numéros.

Je ne pense pas qu'on puisse changer cela pour l'instant. Autrement, on va essayer de changer le système de chaque communauté.

Donc je propose qu'on élimine ce critère B, la clarté, parce que c'est complètement subjectif. C'est clair pour ce n'est pas clair. Ça dépend

des personnes qui sont en train d'évaluer, certains pourront penser que c'est clair et certains pourront penser que ce n'est pas clair.

Il faudrait qu'on leur dise que la proposition doit être claire, et qu'elle respecte les exigences de la NTIA, et qu'elles contiennent l'aspect d'inclusivité. Ce serait suffisant.

C'est l'élément qui va falloir vérifier une fois qu'on aura reçu la proposition sera d'une part si elle est complète, d'autres part, qu'elles respectent les critères de la NTIA. Le reste devrait être fait au préalable.

Quant à la proposition même, je reviens au commentaire de Martin. C'est un point valide. Lorsqu'on vérifie les contributions reçues ou la proposition qui ne sera envoyée, la communauté qui l'a préparé ne devrait pas être engagée dans l'évaluation. Elle pourrait être incluse dans le groupe d'évaluations, pour apporter de la clarté, mais il ne devrait pas participer à l'évaluation de leur propre proposition. Chaque proposition devrait être évaluée par les autres communautés, pas par la communauté qu'il a présentée. Cette communauté qu'il a présenté la déjà évaluée.

Donc il va falloir qu'on exclue ces personnes du groupe d'évaluations de premier niveau. Mais au deuxième niveau, comme Milton a mentionné, tout le monde peut faire des remarques lorsqu'ils le souhaitent. Mais en tant que premier degré, on ne devrait pas demander à ces mêmes personnes de évaluer leur propre proposition, tout simplement de la clarifier.

Pour résumer, je propose que ces critères pour la première étape soient adressés aux trois communautés, puis établir un deuxième groupe de

l'ICG pour voir quelle est en conformité avec les critères de la NTIA et qu'elle est complète. Rien d'autre. Merci.

ALISSA COOPER : Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN : Je veux soutenir ce que Joe a dit et proposé que l'on élimine le point E parce que les points D et F inclut déjà cette idée. Une autre option serait de laisser le point E et expliqué qu'on va l'évaluer conformément à D et F.

ALISSA COOPER : merci.

Il me semble connaît d'accord sur certains points.

D'abord, en termes de processus, que les personnes que nous allons appeler des volontaires, crée un sous-groupe pour évaluer le rôle de ceux qui était impliqués dans le développement de cette proposition. Peut-être qu'ils pourront fournir des commentaires aux faire une évaluation. Nous pourrons continuer et en discuter.

Pour moi ce n'est pas évident ce qu'on devrait faire avec le point E en particulier. On a plusieurs idées différentes par rapport à cela. Mais on est d'accord sur ce que nous devons évaluer ici ; on parle de la possibilité de permettre à la communauté d'utiliser ses propres critères consensus qu'ils vont devoir respecter. On n'est pas là pour dire à la communauté voilà les exigences de consensus.

Je peux proposer ce qu'on appelle « nature du consensus » plutôt que « niveau » afin que ça ne soit pas quantitatif. Ça pourrait être une bonne modification.

Et puis on devrait voir si les points D et F sont des compléments du point E et s'ils peuvent être supprimés. Écoutons quelques commentaires de plus et puis nous allons avancer.

Manal et puis Paul.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Alissa. J'avais proposé que les personnes aident à rédiger le texte. Peut-être que « niveau de consensus » est trop quantitatif est difficile à évaluer. Mais je vois toujours le mot consensus, on va évaluer le consensus, et cela doit rester dans le document.

Je pense travailler sur ce procédé lorsque nous vérifions les critères de la NTIA parce que là aussi nous parlons de consensus de la communauté élargie.

Et je pense que ce qu'a proposé Wolf tout à l'heure, qu'on ne propose pas une solution unique pour toutes les communautés, et qu'on fasse la vérification de la liste pour les trois communautés. Si chaque communauté suit son propre processus consensuel, cela sera suffisant pour nous. Nous recherchons seulement les informations nous ne recherchons pas vraiment aller évaluer. Merci.

ALISSA COOPER :

Paul ?

PAUL WILSON : Je ne me sens pas à l'aise avec certains de ces aspects. Je pense qu'il faudra prendre le temps nécessaire pour le discuter. Pas ici, pas maintenant peut-être durant les semaines qui viennent.

Je viens de remarquer que dans la charte de l'ICG, nous avons une partie qui parle de l'évaluation. Ces orientations nous les avons déjà. Et je ne pense pas qu'elles correspondent exactement à ce que dit ce document. Il faudrait qu'il y ait une certaine cohérence entre ce paragraphe (ii) parle d'évaluation. Je ne suis pas très confortable avec le mot « assessment » parce que cela implique un jugement de la valeur d'une chose. Mais en fait, on n'est pas censé donner une note aux propositions. Nous fournissons simplement une vérification binaire pour savoir si ces propositions respectent les critères imposés par la NTIA.

Je pense donc que ce serait utile de vérifier encore la partie de notre charte qui parle de « assessment ».

Je pense que cela veut dire un simple oui ou non. Le long du processus, on devrait éviter l'idée de créer une proposition finale qui pourrait ne pas être aussi bonne qu'elle devrait l'être. Je ne sais pas si on devrait revenir en arrière ou pas, mais peut-être qu'on devrait faire une révision et un commentaire plutôt que une évaluation autorité hâtive. Je préfère en Anglais le mot « assessment » au mot « evaluation ».

ALISSA COOPER : Merci. Patrik, vous pouvez avoir le dernier mot.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Merci. Ils font qu'on se rappelle lorsqu'on revient sur ces critères d'évaluation qu'il est important connaît le texte du RFP devant nous. J'ai écouté cette discussion depuis le début, et je pensais au point numéro six du RFP qui parlait des processus communautaires. Parce que dans le RFP, nous avons trois points spécifiques qui font partie de ces processus communautaires, ce qu'ils vont répondre, s'il respecte vraiment le RFP. Donc voilà le texte que nous avons. Si l'on suit le texte on se demande si l'on sait exactement lequel de ces critères sera applicable à chaque facteur. Vous pouvez penser à cela de point de vue plus pratique pour développer cette matrice dont Adiel parlé tout à l'heure.

Le dernier des trois points dits que le groupe même devrait inclure une évaluation du niveau de consensus qui soutient la proposition de la communauté y compris les domaines potentiels de désaccord ou de contention. Voilà ce qu'ils vont décrire eux-mêmes. Vu le texte, nous devons appliquer les deux points D et F.

ALISSA COOPER :

Merci. Je vais essayer de réviser ce document pour refléter les discussions que nous avons eues est abordé certaine des questions qui sont en instance, et puis on continuera en discuter sur la liste de diffusion.

Avançons à l'étape deux. La consolidation ou l'unification de la proposition.

Là on a les trois composants, ou du moins nous avons plus qu'un composant, et on essaiera de voir comment les unifier et les faire correspondre. Vous voyez l'aller de test d'évaluation. Nous avons

discuté aujourd'hui et sur la liste de diffusion en particulier de la partie sur la responsabilité. Et je pense que c'est la partie que l'on devrait discuter davantage. Vous pouvez prendre la parole pour discuter et proposer comment nous allons nous occuper de l'évaluation de la proposition finale.

Jari.

JARI ARKKO :

Je voudrais faire un commentaire sur la première partie. Il serait utile de clarifier par rapport aux arrangements qui ne sont pas compatibles l'un avec l'autre ce qui découle un peu des discussions de cette semaine. Je pense que la clarification devrait avoir lieu s'il y a des choses qui devraient être compatibles et qui ne le sont pas. Les processus IANA dans les différentes communautés ne sont pas exactement les mêmes. Il y a des différences fondamentales aussi car ces processus découlent de différents modèles commerciaux. Donc le fait de clarifier que cela ne s'applique pas à tout le processus serait utile.

ALISSA COOPER :

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci. Alissa.

Je ne comprends pas vraiment l'importance de la compatibilité. Est-ce qu'on parle des chevauchements ? Qu'est-ce qu'on veut dire par compatible ? Est-ce que ça veut dire que la proposition des noms

devrait être compatible avec la proposition de la communauté des numéros ? Quel est le critère de compatibilité ? Il n'y a pas de critères. On parle de trois propositions différentes, et je ne pense pas qu'il y ait des chevauchements. Il ne devrait pas de contradiction par rapport à la portée, aux termes, aux activités. Mais la compatibilité et l'interopérabilité ne sont pas des questions pertinentes ici. Cela est d'une part.

D'autre part, si on voit qu'on a de propositions qui se contredisent ou se chevauchent, qu'est-ce que l'on fait ? À qui est-ce qu'on la renvoie ? Si A est en chevauchement avec B ? Qui est responsable, A ou B ? Que fait-on alors ? Merci.

ALISSA COOPER :

Je vais m'occuper de la seconde partie, et je crois que JARI va répondre à la première partie. Si on découvre des problèmes dans cette étape, nous renvoyons les deux et nous leur demandons de collaborer. Je trouve que c'est idéal, vous vous imaginez ? Je ne sais pas si quelqu'un pense que ça serait possible, mais je pense qu'il devrait.

Jari.

JARI ARKKO :

Je pense, Kavouss, que vous êtes d'accord avec moi. J'ai vu un certain besoin d'avoir quelque chose pour ce cas-là. On se demande tous les de ce que cela signifie.

Je pense que si l'on dit quelque chose comme pour arranger si ces deux-là n'étaient pas compatibles dans des domaines où ils ont besoin

d'interagir, il y a des choses par rapport auquel il faut vraiment le faire. Lorsqu'il y a une connexion entre deux communautés, par exemple, nous devons travailler ensemble.

Si ma communauté et ta communauté font des choses complètement différentes par rapport à ce ?, C'est un problème. Si on fait les choses de manière différente dans des domaines indépendants, ce n'est pas un problème.

ALISSA COOPER :

Pour vous répondre, les mots compatibilité et interopérabilité vient de la charte, voilà pourquoi ils sont inclus. C'est là que je les ai trouvés. Je ne sais pas si ça pourrait aider de donner un exemple concret. Si une communauté propose qu'il y ait un seul organe de supervision pour les trois fonctions, et que les deux autres communautés proposent d'avoir leurs propres organes de supervision pour leurs fonctions, c'est de propositions ne sont pas compatibles. Donc nous devons trouver le moyen de résoudre ce conflit. C'est juste un exemple des incompatibilités qui pourraient surgir.

Russ.

RUSS MUNDY :

Je suis moi-même un peu préoccupé aussi comment et pourquoi, que ce soit dans le cadre de la supervision ou d'autres choses, à part là où des interfaces sont nécessaires, comment une communauté pourrait préparer une proposition formelle et inclure des déclarations qui pourraient avoir un impact important sur une autre communauté. C'est

ce que l'on devrait considérer en ce moment et ce dont on devrait tenir compte dans l'avenir. Je pense que ce n'est pas facile à imaginer.

ALISSA COOPER :

Il y a des propositions dans la communauté des noms qui proposent de séparer les fonctions IANA, les trois fonctions IANA, en trois différentes entités séparées. Cette proposition qui est venue de la communauté des noms a un impact sur les autres. J'espère que c'est une des choses qui sera résolu avant que nous ne recevons les propositions. Elle pourrait ne pas être résolue avant qu'on ne la reçoive. Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

Je pense que ce qui vous préoccupe est le fait qu'il semblerait qu'on essaie de démontrer une compatibilité alors que l'on essaie de trouver des domaines où il n'y a pas de compatibilité, où il y a un conflit réel entre les propositions.

Peut-être que si on le rédigeait en négatif au lieu de parler en termes positifs, on pourrait se concentrer sur ce que l'on cherche, ce que l'on vise avoir. Là où il y a des aspects qui ne sont pas compatibles. On ne vise pas les parties qui ne se touchent pas.

ALISSA COOPER :

Cela semble très logique. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Joe. J'ai mentionné dans mon intervention qu'il y a des contradictions qui se chevauchent, etc. Vous pouvez l'exprimer par un

négatif, ça n'a aucune importance. Nous n'avons pas besoin de parler toujours en termes positifs.

Mais c'est avec les chevauchements et les contradictions, on trouve qu'il y a des contradictions, on renvoie les deux. On leur demande de travailler ensemble et de résoudre les contradictions ? On leur donne un cycle ? Du point de vue pratique, je parle des modalités, comment nous le ferons ? A envoie une proposition et B envoie une proposition, et elle se contredise. Qu'est-ce qu'on attend de A et de B ? Se réunir pour résoudre cette question ? On va leur donner combien de temps, combien de cycle ? Un cycle ? Deux cycles ?

Je propose que le résultat de cette réunion soit de transmettre à la communauté l'idée qu'il faut qu'il fasse attention à ce que leurs propositions ne s'opposent pas ou ne soit pas en conflit dans un domaine d'interaction. Qu'ils doivent au moins essayer d'être compatible avec les autres avant de nous faire parvenir leurs propositions. Qu'ils doivent participer aux discussions des autres afin d'assurer qu'il n'y ait pas de problème de compatibilité avant de nous envoyer leurs propositions. Autrement, je ne sais pas combien de temps nous avons et il faut qu'on s'organise pour réunir A et B et résoudre ce problème et puis nous envoyer leurs propositions. Donc s'il vous plaît est-ce que vous pourriez répondre à ces quelques questions. Comment cela va se passer en pratique après avoir résolu la contradiction ou le chevauchement ? Merci.

ALISSA COOPER :

Chacune de ces étapes prend environ la même période de temps. Le même délai assigné. Sur la base des discussions qu'on a maintenues ce

matin, on a commencé à demander à tout le monde coordonner ensemble pour essayer d'éviter cela. Nous avons là des circonstances exceptionnelles qu'on espère ne pas avoir à confronter ; mais nous devons vérifier et s'assurer.

La vérification n'implique pas qu'il faut qu'on commence dès maintenant à résoudre les problèmes potentiels des propositions en développement. Si pour une raison quelconque ce n'est pas résolu, nous ne pouvons pas envoyer à la NTIA à une proposition qui n'a aucun sens pour l'appliquer aux trois fonctions. Donc on peut se servir du temps que Nora quand le moment sera venu. J'espère que ce ne sera pas nécessaire mais c'est ma préférence.

Je vais essayer de prendre cela en compte et de modifier la rédaction pour introduire la forme négative et puis le vous la faire circuler pour faire vos commentaires. Je voudrais vraiment parler de la responsabilité maintenant. Il faut qu'on se demande si la proposition inclus suffisamment de mécanismes des responsabilités. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Comment cela interagit avec les autres processus ?

Oui, Milton allez-y.

MILTON MUELLER :

Dans une certaine mesure, je pense que nous devons attendre pour voir ce que nous avons et reconnaître qu'il y a une différente sélection de personnes de différents groupes de parties prenantes dans ce comité qui sont en mesure d'évaluer l'ensemble de la situation avec les propositions individuelles qui ne pourraient pas le faire. Donc on pourra

dire, voilà, voilà comment l'ensemble du processus de responsabilité s'intègre. Et puisque un nombre d'entre nous travaillons avec la question de la responsabilité depuis un bon moment, nous pouvons faire notre propre évaluation.

On va supposer que les propositions des communautés ont une grande valeur. Mais en fait on pourra chercher les lacunes de responsabilité de la même manière qu'on va chercher les contradictions dans les interfaces entre les différentes propositions peut-être qu'on pourrait revenir à cette idée à cette notion d'épreuve d'effort.

On devrait penser à ce qui se passerait si une communauté veut un résultat et qu'une autre communauté en veut un autre. Vu cette structure institutionnelle proposée, que se passerait-il ? Comment peut-on s'occuper de ce problème ? Je pense que c'est ça le type d'analyse qu'il faudra que l'on fasse se connaissent pas forcément de changer les propositions. On essaye de prévoir les objections que l'on pourrait recevoir à l'étape des commentaires publics et qui pourraient retarder la proposition. Donc si on pouvait maintenant demander à la communauté avez-vous pensé à cela ? Que se passerait-il si ? Et que la communauté dise qu'elle pourra modifier sa proposition pour accommoder cela d'emblée, pour résoudre un problème qui pourrait être identifié plus tard. Il faut qu'on fasse confiance à notre expertise et à notre diversité en tant que communauté pour que ce processus soit constructif. Ce sera difficile –je vois que Martin hoche sa tête– ce sera difficile de fournir nous avis par rapport aux modifications proposées et comment elle pourrait fonctionner globalement.

ALISSA COOPER : Joe, Russ, et puis moi-même.

JOSEPH ALHADEFF : Je voudrais développer un peu plus la remarque de Milton. Je pense qu'on a cette notion de ne pas aller au-delà de la communauté T et ce qu'elle a proposé comme méthode de responsabilité. Mais lorsqu'on aura toutes les propositions, certaines parties ne pourraient ne pas convenir à la rubrique responsabilité. À mesure qu'on commence à unir les propositions, il va en fait y avoir des questions de responsabilité qui vont surgir à cause de la manière dont les différentes communautés peuvent opérer ensemble qui pourraient nous ramener à certaines questions de compatibilité, parce que de certaine manière c'est une question de compatibilité. Il y a aussi la notion qu'on doit comprendre d'où viennent les questions, et je reviens à ce que disait Lynn tout à l'heure, que les personnes peuvent penser qu'on ne pas comprendre comment aborder les questions qui surgissent.

Le mot «sufficient independent», l'indépendant suffisante me préoccupe un peu. Parce que on dirait qu'on évalue la définition de la communauté ne leur processus de responsabilité. Cette rédaction me préoccupe parce que je pense que c'est un processus consensuel ; ils ont tout fait, ils ont créé une proposition, et on leur propose ce qu'est la responsabilité à notre avis. Ils ont respecté les critères de la NTIA. Et lorsqu'on met les trois propositions ensemble, nous avons un problème. Et si l'on n'a pas de problème lorsqu'on réunit les trois propositions, ce n'est pas à nous de remettre en question leur définition de la responsabilité à ce moment-là.

ALISSA COOPER : Russ.

RUSS MUNDY : Je crois que Joe vient de transmettre la même idée que j'avais. C'est que le mécanisme de responsabilité doit être proposé par les différentes communautés opérationnelles. Comme on a dit dans le passé par rapport aux lacunes et aux conflits, on recherche à savoir s'il y en a pas si les mécanismes sont suffisants ou pas.

ALISSA COOPER : Oui. Je suis d'accord.

Tout d'abord, les mots mécanisme de responsabilité indépendant suffisant viennent de notre charte. Je ne veux pas dire que ces spécifiques pour cette évaluation, c'est un concept général qui vient de notre charte.

Je pense que si on commence à dire que telle partie de la proposition n'est pas suffisante en cas de guerre nucléaire par exemple, il serait raisonnable pour la communauté de nous dire qu'il ne prévoit pas de guerre nucléaire. C'est pas quelque chose qui les préoccupe c'est pour cela que ce n'est pas dans la proposition. Ça ne correspond à notre rôle de faire ce genre de jugement. Peut-être que l'on pourrait modifier cette rédaction pour parler de lacunes et de conflit et pas de suffisance.

MILTON MUELLER : Si le langage se trouve dans notre charte, je ne pense pas que nous devons le changer. Plutôt qu'on s'assure que les communautés comprennent ce qu'on veut dire par cela, quelle est la mesure de

suffisance. Si pour vous suffisant veut dire qu'on commence à remettre en question les propositions des communautés opérationnelles et établir nos propres standard, je ne crois pas que ça soit un danger réel. Parce qu'on en beaucoup de représentants de différentes communautés ici sur le panel. On peut se mettre d'accord des maintenant sur ce que cela signifie et que ce n'est pas ce que nous allons faire.

Mais en tant que guide pour les communautés opérationnelles, je crois que cela est valide. Nous pouvons leur dire que lorsqu'ils rédigent leurs propositions il va falloir qu'ils s'assurent qu'il y a suffisamment de mécanismes indépendants de responsabilité.

ALISSA COOPER :

C'est raisonnable, je pense. Je pense donc qu'on pourrait laisser la phrase telle qu'elle est ajoutée plus de détails sur ce que nous voulons dire par cela. Je vais essayer de faire cela. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

J'ai tendance à être d'accord avec l'intervenant qui m'a précédé. Mais je pense que notre charte n'est pas suffisamment claire, parce que quand on parle de suffisance on n'a pas les moyens de savoir ce qui est suffisant et ce qui ne l'est pas.

La partie la plus difficile serait de garder les propositions ensemble. Nous recevons une proposition de la communauté opérationnelle un, deux, trois, et puis nous devons les consolider de manière cumulative, est-ce qu'ils ont un degré suffisant de responsabilité ? Nous n'avons pas cette information.

Chacune de ces communautés peut faire mention au mécanisme de responsabilité qu'ils ont mis en œuvre dans la proposition mais comment pouvons-nous évaluer si c'est suffisant ou pas suffisant ?

Nous n'avons rien reçu jusqu'à maintenant. Et nous avons pas jusqu'à quelles mesures nous recevront quelque chose du CWG IANA en ce sens. Je ne sais pas ce que signifie la responsabilité dans ce cas. Nous avons besoin de faire quelque chose de différent. Peut-être que nous pouvons dire quel mécanisme de responsabilité ont été utilisés dans chaque proposition et puis voir sinon à l'ICG pouvons créer une responsabilité cumulative pour les propositions réunies qui puisse fonctionner. Ça sera très difficile. Merci.

ALISSA COOPER :

L'autre question qui se pose, même si nous n'avons pas à traiter maintenant, mais si nous avons deux composants qui sont prêtes avant la troisième proposition, pouvons-nous commencer notre analyse ?

Je suis pour, parce que en général nous n'avons très peu de temps. Mais si quelqu'un s'oppose vraiment à cela, je voudrais le savoir.

Vous êtes tous d'accord pour commencer à évaluer les premières de propositions et ajouter la dernière un peu plus tard ?

Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Je ne suis pas contre, mais à il faut voir toutes les propositions ensemble. Pour voir si elles sont compatibles. Nous pouvons bien sûr profiter du temps dont nous disposons mais cela ne veut pas dire que la

tâche sera complète. Parce qu'il faudra voir après les interactions entre ces propositions. Bien sûr, on peut commencer à travailler sur les deux premières propositions pour ne pas perdre du temps. Je ne suis pas contre, sachant qu'on devra les revoir tous les trois en même temps par la suite. Merci.

ALISSA COOPER : Très bien. D'autres commentaires ?

MILTON MUELLER : Si vous pouvez faire défiler le document pour qu'on puisse voir un peu mieux les points A et B.

L'évaluation de la proposition unifiée, à mon avis, les points A et B vont se faire quand on aura les trois propositions, par définition.

Si ce qui vous inquiète et qu'une proposition arrive vraiment très en retard, suppose qu'à un moment donné nous pouvons faire passer une motion pour voir si on peut continuer et prendre une décision en fonction de la situation. Je ne m'y oppose pas en principe, mais il faudra faire une évaluation correcte et unifiée, autrement on devra répéter notre opération. Je dirais qu'il faut attendre deux semaines.

ALISSA COOPER : J'ai compris. Kavouss, Russ et puis Russ. Kavouss, Russ Housley, Russ Mundy, et puis Lynn.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Je pense qu'il faut au début du texte pour le moment, et le placer à la fin. À la fin du processus, nous allons voir les propositions unifiées. Pour que cela ne nous empêche pas de travailler lorsqu'on a de propositions, je suggère d'éliminer le mot unifié du titre. Merci.

ALISSA COOPER : Russ Housley.

RUSS HOUSLEY : J'ai l'impression qu'on ne va pas recevoir les propositions en même temps et qu'il va falloir les évaluer au fur et à mesure qu'elles arrivent. Tout ce que nous pouvons faire pour traiter de ces propositions de manière efficace sera positif. Nous avons suffisamment de gens qui participent dans ces communautés et donc on va avoir une petite idée du moment où on va avoir proposition.

Je pense que c'est quelques chose par rapport auquel nous pouvons de prendre une décision plus tard, mais il faut être prêt à analyser les propositions au fur et à mesure qu'elles vont arriver.

ALISSA COOPER : Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Je suis tout à fait pour la proposition de Russ Housley. Une fois que l'on aura comparé les deux propositions, quelles qu'elles soient, il faudra par la suite les comparer à la troisième proposition. Ce travail devrait être plus simple. Ils pourraient avoir certains doublons, mais cela pourrait

découler du problème que les gens ont différents modèles à l'esprit par rapport à ce que nous allons produire dans le cadre de la proposition consolidée.

Permettez-moi de vous dire quel est le modèle auquel je pense.

Notre proposition consolidée devrait comporter les trois propositions des communautés opérationnelles, sans aucune modification de notre part, et ensuite, une série de remarques que l'ICG ajouterait. C'est-à-dire, il ne faut pas créer un gros volume de texte. On ajouterait une appréciation de notre part qui consisterait en un texte très court.

Les propositions des communautés opérationnelles concentrent la plupart du travail.

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST AMOUR : Je soutiens l'idée d'avancer avec la révision de deux propositions si on a une qui un peu en retard. C'est un processus. Il est clair qu'à la fin, nous devons avoir une révision unifiée consolidée, donc je ne suis pas sûr à quoi s'opposer Milton car je croyais que d'une part les membres de l'ICG étaient d'accord dans la salle pour commencer l'analyse de propositions et puis passer à l'analyse de la troisième proposition quand elle va arriver.

MILTON MUELLER : Je ne m'oppose pas à l'analyse de deux propositions si l'on pense que la troisième va avoir un retard très important. Vraiment.

Mais je ne vois pas la raison pour laquelle il faudrait re-comparer les trois propositions si on n'en a pas besoin. C'est tout.

ALISSA COOPER : Je pense que tout le monde est d'accord par rapport à cela. Jari ?

JARI ARKKO : Le principe général c'est qu'on devrait donner autant d'informations que possible aux communautés au plus tôt possible. S'il y a des incompatibilités entre deux composantes, il faudrait le leur faire savoir immédiatement et ne pas attendre la fin. Bien évidemment, cela on pourra le faire au fur et à mesure qu'on recevra les informations.

ALISSA COOPER : Je pense que cela suffit pour traiter ce point. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suggère qu'on n'utilise pas le mot unifié ni consolidé, dans le titre on dirait évaluation de la proposition et puis dans le texte on parlerait d'une évaluation globale. Ce n'est ni unifié ni consolidé. C'est une évaluation globale. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Je crois qu'on a suffisamment traité ce sujet. Nous allons poursuivre cette discussion sur la liste de diffusion et dans les téléconférences.

Je voulais vous demander s'il y a quelqu'un qui pourrait m'aider avec ceci, parce que j'ai beaucoup de choses à faire. Joe. Très bien. Merci.

Nous allons passer à la discussion sur le FAQ, et c'est Manal qui la dirige cette partie. Manal voulez-vous projeter sur l'écran votre propre ordinateur ou voulez-vous qu'Alice fasse la projection ?

MANAL ISMAÏL : Je peux envoyer le fichier à Alice ou je peux le projet de mon ordinateur. Il n'y a pas de problème.

ALISSA COOPER : Comme vous préférez.

MANAL ISMAÏL : Je le ferais de mon ordinateur, alors.

Merci. Désolée du retard. Merci à tous de votre collaboration et de votre flexibilité pour pouvoir créer ce document. Je ne pense pas qu'on devrait discuter de chaque point qui figure dans le document sur les questions fréquentes, mais il y a quelques questions par rapport auquel nous ne nous sommes pas mis d'accord à 100 %. Donc je voudrais confirmer avec vous la rédaction à la lumière des discussions que nous avons eues cette semaine.

Bien sûr nous pouvons ajouter d'autres questions si vous le souhaitez.

Je vais essayer de passer rapidement en revue les différentes sections, et nous pouvons nous arrêter sur les questions par rapport auquel nous avons besoin de discuter davantage.

La première partie concerne l'ICG. Je ne pense pas que l'on doive changer le texte « qu'est-ce que l'ICG ». Je vais passer en revue les questions et je vous prie de m'arrêter si vous avez des commentaires.

« Qu'est-ce que l'ICG ? »

« Qui sont les membres de l'ICG ? »

« Est-ce que l'ICG fait partie de l'ICANN ? »

« Que fait l'ICG ? »

On s'est mis d'accord par rapport à tout cela.

À propos des fonctions IANA, nous avons « quels sont les fonctions IANA ? »

J'ai ajouté un lien vers la présentation qui a été faite cette semaine, le lien qui lise a envoyé à la liste de diffusion. J'espère pouvoir ajouter également le document SSAC dès que nous aurons le lien.

S'il n'a pas de commentaires par rapport à cette phrase qu'on a ajoutée, nous pouvons continuer.

« Quels aspects de l'IANA sont couverts par la transition du rôle de supervision ? » Je pense qu'on a suffisamment discuté et conseil mis d'accord.

Puis à propos du processus et comment y participer, « comment les propositions seront livrées ? » Cela vient du RFP.

« Quelles sont les communautés opérationnelles ? » Nous devrions connaître cela ce stade.

« Comment je peux participer à ces processus ? » Je pense qu'il n'y a rien à ajouter ici.

« Ou est-ce que je peux trouver davantage d'informations sur les communautés opérationnelles ? » Et c'est le portail Web.

Et puis à propos du processus décisionnel, « quelles sont les critères qui doivent être abordés avant de pouvoir soumettre les propositions ». C'est le document dont on a discuté plus tôt, donc toute modification ou changements au document vont être reflétés ici. Est-ce que vous souhaitez faire des modifications à ce document ? Ou est-ce que vous souhaitez attendre jusqu'à ce que le document lui-même soit finalisé.

« Quels sont les critères qui devraient être abordés dans les propositions soumises ? » C'est ce qu'on était en train de discuter un peu plus tôt.

On avance ?

ALISSA COOPER :

Je pense qu'on devrait attendre qu'on se mette d'accord par rapport à l'autre document et puis reflétait tous les changements ici. Je ne pense pas qu'on doit éditer ce document à chaque fois que l'autre document est modifié. On va avoir plusieurs discussions par rapport à l'autre

document, et puis lorsque nous nous mettons d'accord, nous pourrions refléter ce document dans le FAQ.

MANAL ISMAÏL : Oui, je suis d'accord.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je crois qu'il faut ajouter quelque chose pour dire que cette partie devra être éditée ou revisitée à la lumière des discussions qui ont eu lieu à cette réunion. Il faut ajouter un commentaire pour ne pas oublier.

MANAL ISMAÏL : Bien. Je prends note de votre commentaire.

Narelle s'il vous plaît, puis Mary.

NARELLE CLARK : Juste un petit commentaire pour dire que cette section est en cours de discussion et de peut finement par l'ICG.

Personnellement, je l'aime bien tel quel et je n'aimerais pas faire des pas en arrière.

MANAL ISMAÏL : Demi.

DEMI GETSCHKO : J'ai peut-être une suggestion. Peut-être qu'on pourrait publier les éléments séparément. Ce qui a été défini jusqu'à maintenant peut-être publiée sur le site Web, et on pourra annoncer que le reste du document sera disponible d'ici peu, pour ne pas créer de retard.

MANAL ISMAÏL : Mary. Et puis Kavouss.

MARY UDUMA : Je suis d'accord avec les personnes qui m'ont précédée.

Vous m'entendez ? Bien.

Je suis d'accord avec les suggestions qui ont été faites, mais la vérité est que nous pouvons dire que c'est un document vivant. Ce document peut évoluer. Afin que cela ne prête pas à confusion pour les communautés.

Et je voulais parler des critères de la NTIA. Pouvons-nous décrire cela au lieu de dire les critères de la NTIA, décrire quelques-unes des choses que la NTIA à recherche.

MANAL ISMAÏL : Tout le monde est d'accord pour énumérer les critères ? D'accord. Keith, s'il vous plaît.

KEITH DAVIDSON : Nous pourrions peut-être ajouter un lien vers la page qui contient les critères. Je pense que le fait d'avoir un lien vers les critères de la NTIA pourrait suffire. N'est-ce pas, Mary ?

MANAL ISMAÏL : Bien. Allez-y, Mary.

MARY UDUMA : Oui, c'est bon. Si vous introduisez un lien ici, on pourra vite attirer l'attention du lecteur. Merci. De toute façon c'est bien si on ajoute un lien hypertexte.

MANAL ISMAÏL : Mon seul souci est qu'on fait référence aux critères de la NTIA à plusieurs reprises. C'est à chaque fois qu'on y fait référence on va les énumérer, le FAQ va devenir un document très long. Merci.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Si vous avez fait référence à cela une fois, pouvez dire conformément à ce qui figure en haut. Mais dans cette section, je suggère de garder le titre et de mettre en bas « en cours de développement ». Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre quelque chose qui peut porter à confusion le lecteur. Donc gardons le titre mettons en cours de développement. Merci.

MANAL ISMAÏL : Je pense que cela rejoint un petit peu ce que Narelle disait. Juste dire à la communauté que ce sujet est en cours de discussion et qui devraient s'attendre à ce qu'il y ait des modifications.

Je ne pense pas que l'on doive consacrer davantage de temps à cette question, parce qu'on a déjà discuté de ce document. Donc s'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais procéder. Narelle, s'il vous plaît.

NARELLE CLARK : Juste un commentaire par rapport à ce que je voulais dire, juste à titre d'information. Par rapport au style, quand on fait on y une édition, qu'on change parfois un hyperlien et que le texte disait par exemple « cliquer ici ». On devait cliquer sur l'hyperlien qui nous menait sur une autre page. Si vous voyez le texte, j'ai fait des changements dans le texte pour le rendre plus accessible du point de vue Web ; j'ai rendu les hyperliens plus explicites pour que les personnes qui ont des problèmes d'accessibilité Web puissent comprendre. Il y a des personnes parfois qui ont une déficience visuelle ou des personnes qui utilisent des lecteurs de synthèse vocale. J'espère que certains d'entre nous pourrons comprendre que j'ai édité le texte initial, comme vous pouvez le voir sur l'écran, pour dire par exemple « de plus amples détails sur la consolidation de la proposition de la transition de la supervision IANA peuvent être trouvés ici ». Dans l'hyperlien original, il n'y avait que le mot « ici ».

Si vous avez une déficience visuelle, vous ne verrez que le mois ici, et vous ne comprendrez rien. Donc je l'ai changé pour qu'ils contiennent une phrase correcte.

Je suis désolé si c'est trop lourd. Mais je pense que c'est ainsi que ça devrait être écrit.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Narelle. C'était très utile et peut-être qu'on pourra le refaire pour d'autres parties du texte.

La question suivante : est-ce que je peux présenter ma propre présentation par rapport à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA ? Je ne pense pas que l'on doive modifier quoi que ce soit ici. Et je ne vous vois pas de demandes de parole. La question suivante : comment l'ICG prend-t-il ses décisions ? Je pense que cela a été déjà abordé. Je vois qu'il n'y a pas de demande de commentaire.

J'ai essayé d'introduire un texte pour avoir un point de départ, ne paniquez pas. Il s'agit tout simplement d'une tentative.

La première question : comment l'ICG va-t-il le rôle du conseil d'administration de l'ICANN dans la préparation de cette proposition ? Je ne suis pas sûre que ce soit la bonne question ou que ce soit la bonne manière de poser cette question. Kavouss, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Manal. Je pense qu'il ne serait pas prudent de parler de cela. C'est une discussion entre l'ICG et l'ICANN, ça continue, et parler de cela dans un document officiel adressé aux publics pourraient laisser comprendre qu'il y a des difficultés implicites entre l'ICG et l'ICANN. Je ne crois pas qu'il faut l'inclure. Cela fait partie de notre travail au sein de l'ICG mais je ne crois pas que l'on devrait le mettre ici au dans les

questions réponses. On pourrait le refléter autrement peut-être. Ça ne fait pas partie des questions réponses parce qu'il n'y a pas de question ni de réponses par rapport à cela ce stade.

MANAL ISMAÏL :

Je me souviens que nous ne voulions pas rédiger un nouveau document, c'est pourquoi on avait dit que tout ce qu'on voulait transmettre sera inclus dans le FAQ. Mais je suis flexible et on peut voir si on peut l'éliminer.

Je crois que nous avons Milton, Alissa, Lynn, et puis Narelle. Milton ?

MILTON MUELLER :

Nous allons probablement vouloir aborder ces questions. On pourrait ne mettre qu'une question. Je dirais : quel est le rôle du conseil d'administration au sein de l'ICG ou bien dans la préparation de la proposition de l'ICG ?

La réponse que vous avez maintenant à la question numéro 15 pourra inquiéter beaucoup de gens parce que c'est une réponse assez vague. Je ne sais pas si c'était l'intention, mais cette réponse semble dire qu'on ne veut pas rentrer dans ce type de questions.

Ça ressemble à ce que disent les politiciens lorsque vous leur posez une question à laquelle ils ne veulent pas répondre de manière directe. Je ne pense pas que c'est ce que vous voulez dire.

Ce que vous voulez dire est que l'ICG est indépendant du conseil d'administration de l'ICANN. Nous allons élaborer notre proposition nous allons la transmettre par l'intermédiaire du conseil

d'administration mais que le conseil d'administration n'a pas de rôle dans la modification ou l'élaboration de la proposition. Ou l'approbation.

On pourrait donc ouvrir plusieurs aspects avec une seule réponse. Je pourrais vous présenter un texte si vous voulez ou Voulez-vous le faire vous-même ?

MANAL ISMAÏL :

Ce serait très utile. J'essayais de de rédiger cela.

J'étais au milieu de la question numéro 15, donc elle n'est pas encore prête. J'ai tiré ce texte des FAQs incluses dans la dernière diapo de la présentation d'Alissa.

Alissa.

ALISSA COOPER :

Merci.

Je suggérais que puisque nous avons ce petit groupe qui a accepté de se réunir et travailler sur ce que sont nos exigences pour cette même question, nous pourrions mettre tout simplement une note dans le FAQ comme par exemple « insérer Q et A sur le rôle du conseil d'administration de l'ICANN » et remettre la question et la réponse jusqu'à ce que nous ayons reçu l'apport de ce sous-groupe et que nous ayons eu la chance d'en discuter.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Alissa. Lynn, vous avez la parole.

LYNN ST AMOUR : Je soutiens la suggestion d'Alissa et je voudrais également remercier Milton de nous avoir donné un point de départ excellent pour ces questions. Nous sommes sur la bonne voie.

MANAL ISMAÏL : Merci. Narelle, vous avez la parole.

NARELLE CLARK : Je risque de me répéter mais je suis d'accord avec Lynn qui a soutenu la suggestion d'Alissa et remercier Milton de ce qu'il a proposé dans le cadre de ce processus. Je voudrais aussi remercier Manal d'avoir pris le risque est eu le courage de rédiger quelque chose qui pourrait constituer notre point de départ.

Je serais vraiment triste de voir cette pièce disparaître. Nous avons déjà eu la discussion à ce sujet ce matin. C'est dans la transcription. Ça va être dans les procès-verbaux. C'était fait en public. Nous nous ne pouvons pas nier le fait que nous avons eu cette discussion, cette discussion controversée sur le rôle du conseil d'administration de l'ICANN.

Nous avons besoin d'écrire quelque chose à ce propos dans le FAQ. Le plus vite on le fera le mieux ça sera.

MANAL ISMAÏL : Merci, Narelle.

Wolf, vous avez la parole.

WOLF ULRICH KNOBEN : Je ne voudrais pas confondre le groupe, mais je demande si dans ce contexte on n'utilisait pas dans le texte « quel est le rôle de l'ICANN » au lieu de dire « quel est le rôle du conseil d'administration de l'ICANN. Je me souviens de Larry Strickling qui a fait référence à cela est a dit que l'ICANN fait partie de la communauté.

Je sais que cela concerne les décisions prises par le conseil d'administration de l'ICANN, mais peut-être qu'on pourrait formuler cette question autrement dans ce contexte.

MANAL ISMAÏL : Merci. Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas un problème ici d'ajouter un texte accordé. La première partie devrait être ce que Milton a dit. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais nous devrions ajouter ce que nous avons discuté, que le conseil d'administration de l'ICANN à un agent de liaison au sein de l'ICG. Que cet agent de liaison pourrait au moment opportun commenter ou participer à la discussion, etc. On aura mentionné que cela ne sera pas totalement exclu. Cela devrait être ajouté. Mais la première partie qui devrait être ajoutée au texte, devrait être exactement ce que Milton a proposé. Merci.

MANAL ISMAÏL : Joe maintenant.

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Je suis d'accord avec ce que proposent les autres pour le texte. Ma seule question est une question de logistique. Quand serait la date potentielle à laquelle nous pourrions avoir cette discussion avec le conseil d'administration pour voir quand est-ce qu'ils vont avoir ce beau texte de résolution qui serait similaire à celui du processus de responsabilité ?

Parce que si ça va se passer prochainement, peut-être que nous pourrions publier cela comme résultat des discussions. Ça ne va pas changer le contenu du moins. La question des délais pourrait être appropriée si cette discussion sera dans le futur proche, si c'est le cas je pense qu'on devrait publier un commentaire dans le court terme. Mais c'est une question de ponctualité et d'ordre dans les processus et de ce qui nous semble logique à faire.

MANAL ISMAÏL : Alissa, avez-vous une réponse directe par rapport au délai ou est-ce que nous pourrions avancer avec les questions ?

ALISSA COOPER : Oui, j'allais répondre.

MANAL ISMAÏL : Je vais donc donner la parole à Alissa. Merci.

ALISSA COOPER : Pour répondre à votre question, je dirais que je ne sais pas. Je dirais aussi que je me suis précipitée lors de la discussion de ce matin, et je ne l'ai compris que plus tard. Donc vous savez le texte de la résolution d'hier n'été pas vraiment prêt à être discuté. Il n'a pas été conclu. Nous n'avons même pas le texte.

Mais je pense que la prochaine étape dépendra de nous, c'est à nous d'établir quelles sont nos exigences.

Donc je suis contente d'attendre pour l'instant même si j'ai dit hier connaissais de trouver une des réponses à cette question. C'était en fait de la réponse à la question. Alors cela vous convient. Mais je ne pense pas que l'on puisse savoir exactement quel est le délai.

MANAL ISMAÏL : Kuo Wei, vous avez la parole.

KUO WEI WU : Je ne vais rien dire par rapport à ce que l'ICG ajoute aux questions fréquentes, mais j'aimerais expliquer un peu la fonction de l'ICANN dans le cadre de cette transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Vous verrez que l'ICANN fait partie des communautés. Alissa, je pense que vous pouvez ajouter un texte qui soit juste qui ne soit pas négatif. Je n'ai rien à dire par rapport aux questions fréquentes. Je vous demande simplement d'être juste.

MANAL ISMAÏL : Vous avez raison. On a Milton, Martin, Patrik. Milton vous avaient la parole.

MILTON MUELLER : J'ai un texte à vous proposer si vous voulez l'entendre. Où vous voulez que je l'envoie par e-mail à la liste de diffusion ?

INDISCERNABLE : E-mail.

MILTON MUELLER : Je l'envoie par courriel ?

MANAL ISMAÏL : Oui. Ça serait mieux. Merci. Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. D'abord, je veux dire que je suis très content du processus de modification du texte qui a été proposé. Je pense que ce processus sera utile. On a beaucoup pensé à la rédaction qui devrait être ajoutée au texte.

Je voulais en faites prendre la parole pour répondre aux commentaires de Wolf Ullrich concernant le conseil d'administration et l'ICANN. Je crois que dans ce cas particulier, nous considérons si le conseil d'administration de l'ICANN a le droit de modifier la proposition, compte tenu du fait que la proposition de la communauté des noms nous viendra de la part du processus intercommunautaire qui implique au-delà, mais aussi les communautés pertinentes l'ICANN.

Dans ce cas particulier, je crois que le conseil d'administration en raison. Et je voulais revenir à la liste des questions qu'on nous a posées cette semaine. La dernière qui était dans la diapo convient de nous montrer été si le conseil d'administration devait approuver le plan final de transition. Serait-il en mesure de modifier le plan avant de l'envoyer à la NTIA. C'était sérieusement une question qui nous a été posée tout le long de cette semaine. Merci.

MANAL ISMAÏL :

Patrik.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Par rapport à la question des délais, je crois qu'on devrait avoir quelqu'un qui sera chargé de cette question. Et c'est bien que Milton travail déjà sur une proposition du texte sur laquelle on pourra s'accorder aujourd'hui.

La discussion très sérieuse qu'on a tenu ce matin et qui comprenait l'information apportée Kuo Wei, qu'il va informer le conseil d'administration de nos avis, de notre réaction à la résolution du conseil d'administration. Je suis certain que cette communication sera suffisamment clair pour que le groupe que nous venons de créer puisse faire une sorte de communication avant que le Conseil d'Administration Nagy liste parce que j'ai confiance que ces personnes pourrons-nous revenir avec des suggestions qui fonctionneront plus rapidement que le conseil d'administration. Je crois qu'on pourrait réserver l'espace et puis mettre à jour le texte. Merci.

MANAL ISMAÏL : Merci. Je pense que Milton a fait circuler sa première rédaction. Je vais l'ajouter au texte des que je pourrais le faire et vous êtes les bienvenus pour soumettre des propositions additionnelles.

Martin, vous avez la parole.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup.

J'aime bien le texte que Milton a circulé. Je pense que c'est un bon point de départ pour notre travail.

Mais l'une des choses que je pense nous n'avons pas fait ce matin était de comprendre les préoccupations du conseil d'administration au fur et à mesure que nous avançons, on a évité de faire cela. Ceci est en partie le rôle de l'agent de liaison, de s'assurer que nous obtenons cette information qui consiste à dire qu'il y a des difficultés légales et fiduciaires, et deuxièmement que le rôle que peut avoir le conseil d'administration de l'ICANN en contribuant de la même manière que les autres communautés à ce processus. Avec ces deux à jour, je serai très content de ce premier essai de rédaction du texte. Merci.

MANAL ISMAÏL : Merci, Milton.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Maintenant que j'ai lu le texte de Milton, je pense qu'il va falloir qu'on le modifie légèrement. Je ne pense pas qu'il est approprié de dire que le conseil d'administration n'est pas autorisé. L'ICG ne devrait pas parler dans ces termes si extrêmes et déterministes. On ne peut pas utiliser le mot autorisé. Vous pouvez le dire dans le passif, « la proposition de l'ICG devrait être employée à la NTIA » sans aucune modification plutôt que de dire « n'est pas autorisé ». C'est des termes très forts et durs. Merci.

MANAL ISMAÏL : Merci, Kavouss.

Alissa ?

ALISSA COOPER : Je suggère qu'on n'essaye pas de discuter au moins mot de cette proposition dans cette salle. Nous avons un texte qui est très utile que Milton nous a envoyé. Nous avons à ce groupe qui va s'occuper spécifiquement de cette partie, pas seulement par rapport aux FAQs, mais également de ce que l'on voudrait voir refléter par cette question. Nous pouvons discuter sur la liste de diffusion. Je sais qu'on a encore un peu de travail à faire donc je suggère qu'on ne le fasse pas au mot à mot dans cette salle.

MANAL ISMAÏL : Merci, Alissa.

Il me semble qu'on pourra modifier davantage cela à travers la liste de diffusion et le courriel, et nous pouvons maintenant avancer à la section suivante qui concerne le calendrier.

« Quel est le calendrier du processus de transition ? » Je dirais que pour cette partie rien n'a changé qui nécessite une modification à cette question.

« Est-ce qu'il y a des scénarios alternatifs si on n'arrive pas à présenter la proposition avant la date cible de septembre 2015 ? » Je pense qu'on est tous d'accord par rapport à cette question.

« Quelles sont les exigences afin que les processus de la communauté puissent réussir à la date ciblent ? » Je ne vois pas de demandes de parole.

Donc la prochaine partie concerne la coordination avec le processus de responsabilité d'IANA. Voilà ce qu'on avait au début comme question.

Je ne sais pas si vous voulez reprendre ce texte est le discuté. Je ne suis pas sûre si on est censé le modifié durant cette séance c'est pourquoi je voudrais savoir si vous avez des remarques. Alissa ?

ALISSA COOPER :

J'avais un commentaire sur la partie précédente concernant le calendrier.

L'une des questions qu'on avait hier sur la diapo, parce que les gens posaient ce genre de questions, était de savoir si la date butoir va changer de la date du 15 janvier au 31 janvier.

Je pense qu'au moins pour les mois prochains, on devrait inclure cette question à la section calendrier, pour dire « non », rien n'a changé.

MANAL ISMAÏL : Merci. C'est bon de s'occuper de chaque question selon la séquence appropriée. J'ai maintenant Kavouss et puis Michael. Et Jean-Jacques. Michael d'abord. Allez-y.

MICHAEL NIEBEL : Je n'ai peut-être pas compris une partie. La partie concernant le congrès des États-Unis, d'où est-ce que cela vient ? Est-ce que vous pouvez me l'expliquer ? « Qu'une loi du Congrès des États-Unis pourrait être nécessaire ».

ADIEL AKPLOGAN : Ceci viendra après avoir soumis la proposition à la NTIA. Cela ne correspond pas à notre calendrier.

MICHAEL NIEBEL : Oui, mais on dirait qu'il y a une prolongation du contrat actuel en cas de retard qui nécessiterait une loi du Congrès des États-Unis.

MANAL ISMAÏL : Si nous avons des réponses directes à cela, je voudrais qu'on en discute avant de continuer avec la liste des intervenants. J'ai Narelle, Patrik, Joe, et Russ.

NARELLE CLARK : J'avoue que c'est de ma faute. En fait, ce n'était pas ce que j'avais prévu de rédiger au début.

Ce commentaire a été inclus comme résultat des conversations et des discussions que j'ai maintenues avec différentes personnes. C'est pour cela que je pense qu'on devrait peut-être rencontrer Larry STRICKLING pour qu'il nous donne d'autres informations sur ce qui pourrait se passer si l'on ne respecte pas la date butoir, etc.

MANAL ISMAÏL : Merci, Narelle.

Patrik ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci beaucoup.

Selon le contrat, la date peut être reportée. La question concerne le changement de contrat et je ne voudrais pas qu'on ait des spéculations dans ce texte donc je suggère à ce stade d'éliminer cette phrase.

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je suis d'accord parce que d'abord, cela n'est pas dans notre mandat, ce n'est pas à nous de répondre à cette question même si on savait la réponse. Je suis d'accord avec Patrik. Enfin, le prolongement du contrat ne nécessite aucune mesure de la part du Congrès, mais si on devait changer ce qui va se passer en cas de prolongement, ça pourrait inclure une mesure de la part du Congrès. Mais cela n'est pas un fait, c'est une conjecture.

Donc nous devrions nous éloigner de ces choses, nous devrions nous limiter à notre contrat. Nous avons suffisamment à faire dans le cadre du FAQ sans avoir à travailler sur ce qui ne nous concerne pas. Donc je supprimerais ce genre de sujet cette question ne devrait pas être incluse ici.

En même temps nous avons la question numéro 16, c'était le point 16 à l'époque en tout cas, sur quand est-ce que on pourra commencer à interagir par rapport à la responsabilité. La notion est que nous commençons à avoir des interactions des maintenant à travers des mécanismes de liaison. Donc la déclaration que nous allons commencer à interagir lorsque les propositions seront présentées n'est pas tout à fait correct.

C'est alors que nous serons réellement efficaces dans nos interactions, mais la liaison a probablement commence bien plutôt dans ce processus.

RUSS HOUSLEY :

Il me semble que cela est venu du travail sur les calendriers. J'ai demandé à haver STRICKLING combien de temps il allait devoir traiter la proposition, il a dit qu'il ne savait pas parce qu'il ne savait pas quelles était les secteurs du Congrès qui voudrait des audiences.

Donc je pense que c'était pour notre information qu'on a écrit cela la meilleure chose serait de

MANAL ISMAÏL : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres réactions spécifiques à ce point-là ou revient à la liste ?

Bon. Jean-Jacques attend depuis un moment.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : En réalité, j'ai deux remarques.

Je suis d'accord avec tous ceux qui ont pris la parole pour discuter de cette question.

Comme Dieu l'a si bien exprimée, on a tellement de travail sur les mains sans avoir à nous préoccuper du Congrès des États-Unis. En droit international, il y a le principe qui dit qu'on ne peut pas prévoir ce que font faire les autres.

Je ne sais pas si on est au point VI romain, parce qu'au va et vient sur la liste. C'est plus qu'une question de rédaction. C'est un concept de coordination. On utilise le mot coordination dans plusieurs phrases, et je ne pense pas que ce mot soit si approprié.

Cela devrait être articulation avec le processus de la responsabilité de l'ICANN, parce que nous n'allons pas coordonner notre travail ce qui serait plus compliqué. Merci.

MANAL ISMAÏL : Merci, Jean-Jacques. Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec nos collègues. Il faut qu'on se limite à notre mission. Le niveau maximal est la NTIA. Et plus rien. Le reste est hors sujet.

Je suis d'accord avec Jean-Jacques qu'il faut remplacer le terme coordination, mais je ne comprends pas le mot articulation. Articulé à des sens différents et des connotations différentes. Peut-être qu'on pourra utiliser un mot autre qu'articulation. Merci. Je suis désolé, Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Non, ce n'est pas un problème. Je propose de mettre une note en bas de la page qui dise « articulation dans le sens français ».

Cela signifie le lien entre les deux. Un lien peut être un lien fort ou un lien faible. Pas de problème.

MANAL ISMAÏL : Je donne la parole à Paul, Alissa, et puis Adiel.

PAUL WILSON : Je ne sais pas si j'ai bien compris mais la question numéro 15 n'explique pas clairement ce qui se passerait si l'on ne respecte pas la date butoir de septembre 2015. Quelles seraient les dispositions qui seraient en place au cas où on n'arrivera pas à présenter notre proposition. Si le contrat avec le gouvernement sera renouvelé ?

Concernant cette question du succès, la question numéro 16, je serai prudent et je ne pense pas qu'on devrait décrire cet exercice en entier

en termes de réussite ou d'échec. En fait, je n'aime pas le mot échec et je sais qu'on ne le dit pas ici, je sais qu'on est optimiste ici et nous espérons que ça sera un succès.

Mais il y a beaucoup de raisons pour lesquelles il se peut qu'on n'atteigne pas le résultat souhaité. C'est un exercice non trivial. Les processus communautaires vont être très imprévisibles, car ils ont des processus multipartites ouverts. Je pense que risque une évaluation négative du processus multipartite lui-même si on l'associe à l'échec ou à la réussite de ce processus, aussi on permet que l'échec de ce processus soit lié au processus multipartite.

Donc je voudrais qu'on parle moins d'échec et de réussite ici mais plutôt du fait que nous avons une opportunité. Nous espérons que la communauté va se réunir et profiter de cette opportunité. Si nous n'arrivons pas à le faire, vous savez, les dispositions actuelles vont continuer. Merci.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Paul. J'ai Alissa, Adiel et puis Kavouss. Mais je voudrais savoir d'abord combien de temps il nous reste ? 15 minutes ? D'accord.

ALISSA COOPER :

Je voulais répondre à la suggestion de Narelle, et je sais que vous avez également envoyé un courrier électronique à ce sujet.

Je serai contente de contacter la NTIA si nécessaire, aussi ils ont dit qu'ils aimeraient se joindre à une téléconférence.

Peut-être que ce mois ne serait pas le meilleur, mais plus tard en automne ou en hiver peut-être.

Je dirais que mes interactions personnelles avec eux sont bonnes, et qu'on devrait demander quels sont les objets spécifiques dont il voudrait que l'on parle pour voir si des experts pourraient aborder ces sujets. On peut demander à Larry Strickling, ou des personnes qui sont étroitement liées à des contrats avec le gouvernement des États-Unis, ou autre...

MANAL ISMAÏL : Merci, Alissa.

Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN : Par rapport à la proposition numéro 15. « Include the capacity ». Au lieu d'utiliser le mot capacité, on pourrait dire « close » ou « mécanisme ». Et pour « articulation » peut-être qu'on pourrait utiliser le mot « interaction » ou « interrelation ». Merci.

MANAL ISMAÏL : Bien. Merci. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec Paul. La situation serait ce qu'il décrit. Mais je ne pense pas que l'ICG de dire que la situation actuelle va continuer. C'est hors de notre portée. Ça ne relève pas de nos compétences.

On pourrait citer quelque chose de la NTIA, en italique s'il vous plaît. Vous pouvez dire par exemple, que si l'on ne peut pas terminer la proposition dans les délais, la NTIA examinera la question et décidera en conséquence ou selon le cas.

Je ne veux pas être engagé à considérer si la situation actuelle se poursuivra. Ça ne relève tout simplement pas de nos compétences. Merci.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Kavouss.

Je pense qu'on devrait passer à la partie suivante. Je ferais de mon mieux pour refléter tout ce qui a été discuté, puis je vais faire circuler une autre version préliminaire d'où l'on pourra travailler.

La partie suivante porte sur l'interrelation ou l'interaction avec le processus de responsabilité de l'ICANN.

Voici ce qu'on avait au début comme réponse : « la charte de l'ICG dit que la responsabilité est centrale à notre processus. L'ICG a demandé aux communautés opérationnelles de considérer la supervision la responsabilité dans leur processus respectif. Une fois qu'on a reçu les propositions qui ont obtenu le consensus des communautés opérationnelles concernant l'IANA, l'ICG va mener une analyse et une évaluation de leur application par rapport à la responsabilité de l'ICANN. À ce point-là, l'ICG va communiquer avec le processus de responsabilité de l'ICANN pour leur donner notre avis par rapport au résultat de ce processus, comment ce résultat pourrait affecter leurs exigences.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Manal.

Je pense qu'on devrait modifier légèrement ce texte à la lumière de la discussion que nous avons eu ce matin, qu'on a maintenant deux groupes. D'une part, le CWG IANA des noms, et d'autre part le CCWG accountability dans ses deux Pistes 1 et 2. Donc nous avons besoin de modifier légèrement pour refléter la situation. Merci.

MANAL ISMAÏL :

Je pense à titre personnel que ce n'est pas une description du processus en lui-même, mais plutôt de notre rapport avec ce processus. Donc je ne suis pas très sûr si je peux —Joe, s'il vous plaît.

JOSEPH ALHADEFF :

Je pense que la spécification est utile parce que notre rapport avec ce processus n'implique pas le processus en entier. C'est avec un sous-ensemble du processus.

Donc on ne parle pas de certains éléments de la responsabilité de l'ICANN qui n'ont pas d'impact sur cette transition. Nous nous occupons uniquement des éléments qui ont un impact sur cette transition ; cela donne l'impression que nous sommes en train de nous occuper de tout le processus.

Donc il faut que nous ayons des limites, et il faut reconnaître que nos mécanismes de participation vont commencer bientôt puisque nous avons déjà décidé qui va participer.

Donc on l'appelle articulation, coordination, ou quoi que ce soit dans le cadre de ces processus, nous allons commencer très bientôt. Et sont prises en compte un certain moment dans notre processus mais notre coordination n'a pas lieu au moment où nous recevons les propositions parce que nous avons déjà commencé à participer dès maintenant.

MANAL ISMAÏL :

Bien. Milton ?

MILTON MUELLER :

Le problème est facile à résoudre. On peut dire tout simplement « nous allons établir une liaison avec la Piste 1 du processus de responsabilité de l'ICANN.

La raison pour laquelle je n'aime pas vraiment cela, mais j'accepterais encore une fois, c'est que le FAQ est destiné aux personnes qui ne connaissent pas vraiment ce qui se passe, donc est-ce qu'ils seront ce que signifie le processus de responsabilité Piste 1 ? Probablement pas.

Donc est-ce que nous avons besoin d'introduire une question qui explique que les deux Pistes ? En fait, ça va faire un peu trop lourd et nous introduire dans un borbier d'explication interminable.

Donc je vous prie de ne pas le faire. C'est-à-dire qu'on pourrait le surcharger.

Le FAQ est ciblé aux personnes qui en ont besoin pour comprendre ce qui se passe, si on les surcharge avec tant de détails, c'est le contraire que l'on va obtenir.

Donc mettons tout simplement Piste 1, c'est tout.

MANAL ISMAÏL : Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Je pense qu'on peut utiliser une solution simple pour cela. Au lieu de dire Piste 1 et Piste 2, nous pouvons dire que l'ICG s'occupent des éléments de responsabilité qui portent sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA sans mentionner la Piste 1, Piste 2, et ainsi de suite.

Et c'est un peu cela qu'on veut dire. Parce que si on commence à expliquer les Pistes, nous aurons besoin d'ajouter tout le document de l'ICANN. Mais nous devons dire que nous nous occupons uniquement de cette portion qui en relation avec notre activité.

MANAL ISMAÏL : Merci, Kavouss.

Cela signifie que la seule partie qui manque signifie que l'identification de la partie exacte du processus de responsabilité de l'ICANN où nous décrivons nos rapports. Nous pouvons continuer à rédiger cela à la fin de la réunion. Est-ce qu'il y a d'autres réactions à cela ? Hartmut.

HARTMUT GLASER : Pour ce qui est de la question 8.

MANAL ISMAÏL : Oui, 8. Qui sont les communautés opérationnelles ?

HARTMUT GLASER : J'aimerais que vous mentionniez la GNSO. Vous mentionnez la ccNSO, mais vous ne mentionnez pas NRO et ASO. Vous mentionnez les registres régionaux. Je pense qu'on devrait inclure toutes les organisations de soutien de tous les membres qui composent ce groupe. Merci.

MANAL ISMAÏL : Très bien, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que notre charte dit clairement qui sont les communautés opérationnelles. Il faut reprendre cela mot à mot. Merci.

MANAL ISMAÏL : Je pense, en réalité, que c'est le même texte de la charte. Parce que j'ai essayé justement d'extraire les textes des documents par rapport auxquels nous nous sommes mis d'accord. Est-ce que nous allons ajouter NRO et—

KAVOUSS ARASTEH : On pourrait ajouter quelque chose entre décrocher ou des parenthèses, une explication. Mais nous devrions garder le même texte de la charte. Merci.

MANAL ISMAÏL : Très bien. Merci. Nous revenons à la question des activités de diffusion de l'ICG. Comment l'ICG communique avec la communauté ? Y a des commentaires par rapport à cette question ?

Je ne vois aucune demande de parole. Comment l'ICG effectue-t-il ses activités de diffusion au-delà de la communauté de l'ICANN ? Très bien.

Les ressources, le matériel, et les archives. Est-ce que nous voulons ajouter quelque chose à cette partie ? Très bien.

Oui, il y a des questions qui n'ont pas eu de réponse, et des questions qui nous ont été soumises. Jean-Jacques, s'il vous plaît, vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Je me demandais si ma question n'a pas été répondue elle se retrouverait dans le point IX, les questions qui n'ont pas eu de réponse. On pourrait aussi ajouter un point « est-ce que je peux soumettre une question » que l'on pourrait introduire dans le numéro romain précédent, « Comment est-ce que je pourrais suivre le développement du processus ? » Donc je propose de mettre IX après le 22 et avant le 23.

MANAL ISMAÏL : Vous proposez de modifier l'emplacement de la question 22 dans la section précédente. «Est-ce que je peux soumettre une question ? »

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Manal. Je ne pense pas que le titre questions qui n'ont pas été répondu soit correct. Cela signifie qu'il y a certaines questions qui ont été soulevées et auxquelles nous n'avons pas répondu. En pourrait dire « questions supplémentaires », « questions ouvertes », mais n'ont pas le titre qui figure sur l'écran. Cela signifie que la question été soulevée et n'a pas obtenue de réponse.

INDISCERNABLE : Questions ouvertes ?

KAVOUSS ARASTEH : « Questions ouvertes », « autre question », « questions supplémentaires », mais pas « n'ont pas reçu de réponse », merci.

MANAL ISMAÏL : Nous pouvons le faire. Une raison pour laquelle j'ai écrit cela a été que je n'avais pas trouvé une réponse à ma question, mais c'est bon. Nous pouvons changer le titre.

Est-ce que nous avons des commentaires supplémentaires par rapport à ce document ? Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Alissa. Est-ce qu'on est bien dans les temps ?

ALISSA COOPER : Oui. Nous avons encore cinq minutes. Je pensais qu'on allait recevoir d'autres questions, apparemment—

[Applaudissements]

Je pense que vous avez applaudi trop tôt. Lynn, vous avez la parole.

LYNN ST AMOUR : J'ai vu en bas de la note de Manal une référence aux questions de l'autre jour, alors j'ai pensé qu'on pouvait encore ajouter des questions supplémentaires.

Ce serait utile peut-être de revenir à la suggestion d'ajouter une question qui dise par exemple, le rôle de supervision du gouvernement des États-Unis sera-t-il remplacé par un seul organe ? Et je pense que des gens répondraient un peu plus tôt peut-être, donnez quelques détails, utilisez pas nécessairement. On pourrait parler par exemple du processus de paramètres de protocole qui a évolué au fil des années. Ils ont mis en place du processus de supervision de longue date, ou quelque chose de ce genre.

Mais la première question avant de commencer à modifier le texte, c'est si l'on croit vraiment que nous avons besoin d'une question qui aborde ce qui se répète dans les couloirs, si le rôle de supervision du gouvernement des États-Unis sera remplacé. Car la plupart des personnes suppose que ce sera remplacé par un organe.

MANAL ISMAÏL : Merci. Lynn, merci d'avoir noté cela. Je l'avais dans mes notes, mais je n'ai pas ajouté au document. La rédaction exacte discutée ce matin était : « est-ce que cela signifie que le rôle actuel du gouvernement des États-Unis sera remplacé par une entité ? » Est-ce que nous voulons garder cette rédaction ? Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je pense que ce sujet doit être abordé, mais la réponse à cette question de savoir qui va remplacer le rôle des États-Unis. C'est plutôt que nous avons demandé aux propositions des communautés d'aborder cette question. C'est là que la réponse peut être trouvée. On ne peut pas proposer une réponse à cela nous-mêmes.

Dans notre RFP, nous avons demandé aux communautés d'aborder cela, nous avons demandé que les communautés nous disent quel impact a subi leurs relations avec la NTIA. Nous devrions orienter les gens vers ces propositions où il pourrait trouver les réponses. Nous ne devrions pas répondre à cette question.

MANAL ISMAÏL : Si vous êtes tous d'accord, je crois que c'est une réponse à cette question. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec Joe. On pose une question, mais nous n'avons pas de texte. Ça ne fera référence à rien.

MANAL ISMAÏL : Cherchez-vous une réponse à la question ? On est seulement train de discuter et je proposais d'utiliser ce que tu as dit comme réponse à cette question. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Qu'on a déjà demandé aux communautés d'aborder cette question.

JOSEPH ALHADEFF : L'idée est que cela fait partie du RFP. Nous avons demandé aux communautés d'aborder leur manière de gérer la supervision et comment ils ont remplacé ce rôle. Et donc nous mentionnons que nous attendons les propositions de la communauté pour répondre à cette question.

MANAL ISMAÏL : Xiaodong, s'il vous plaît.

XIAODONG LEE : J'ai une question, et peut-être que j'en ai une autre aussi. Si le gouvernement des États-Unis rejette la proposition de l'ICG, quel serait l'étape suivante pour l'ICG ? C'est une bonne question.

ALISSA COOPER : Nous devrions établir une règle : vous pouvez seulement proposer une question si vous en avez la réponse.

XIAODONG LEE : Cette question m'est venue à l'esprit. Si nous développons une proposition et nous demandons à l'ICANN de la fin parvenir au

gouvernement des États-Unis, mais que le gouvernement des États-Unis refuse rejette cette proposition, que se passerait-il avec l'ICG ? L'ICG n'existerait plus.

INDISCERNABLE : On sera fini. On nous mettra de côté.

XIAODONG LEE : On nous mettra de côté. Bon.

Ma question est la suivante : est-ce une question ? Et est-ce que nous avons la réponse ?

MANAL ISMAÏL : Bon. Nous avons Jari, Russ, Adiel et Kavouss.

JARI ARKKO : Je ne pense pas qu'il serait approprié de répondre à ce type de question en disant qu'on va tous aller à la maison et laisser tomber. Je pense que nous avons la responsabilité de continuer à faire évoluer cet écosystème auxquelles appartiennent aux organisations. Ce processus fait partie de cette évolution.

Et bien entendu, si le gouvernement des États-Unis n'est pas d'accord, nous aurons quelques obstacles. Mais je pense que nous devons trouver la manière de poursuivre.

C'est une question difficile à répondre dans le cadre des FAQs. Mais je ne pense pas que cela signifie que nous devons nous arrêter puis ne rien faire. Certainement pas.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Jari. Je pense que nous avons déjà une question sur ce qui se passerait si l'on ne respecte pas les délais, ce qui serait une autre façon de considérer la même question. On essaye d'être positif et de ne rien prévoir par rapport au conseil d'administration, alors n'essayons pas de faire des prédictions de refus.

Oui, Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN :

En tout cas, l'ICG a été créé parce que la NTIA a demandé à l'ICANN de mener ce processus. Donc si nous leur voyons et que ce n'est pas ce qu'il souhaitait recevoir, la NTIA à travailler avec l'ICANN. L'ICANN décidera de ce qui va se passer. Nous n'avons aucune communication directe avec la NTIA dans ce cadre. Et je ne pense pas que nous avons à inclure cette question dans le FAQ non plus.

MANAL ISMAÏL :

Donc Kavouss, Russ, et Jean-Jacques. Et si nous sommes tous d'accord pour ne pas inclure cette question dans le FAQ ? Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Je suis d'accord avec les autres. Il y a six minutes, on avait dit qu'on avait fini le traitement de cette question. Nous devons éviter d'ajouter

davantage de questions et nous limiter aux délais que nous nous sommes fixés. Nous ne devons aborder un autre sujet. Merci.

MANAL ISMAÏL : Russ, et puis Jean-Jacques. Russ, vous avez la parole.

RUSS MUNDY : C'est une question énorme donne on ne connaît pas la réponse. Et peut-être que la réponse devrait être que nous devrions arrêter la discussion précédente par rapport au fait de ne pas respecter les délais établis, et nous arrêter là. Autrement, nous allons perdre beaucoup de temps et beaucoup de cycles à essayer de nous mettre d'accord sur ce que nous devons dire. En fin de compte, personne ne connaît la réponse. Donc je suggère de laisser tomber cette dernière question.

MANAL ISMAÏL : Merci. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je suis d'accord avec la plupart des interventions, mais pour répondre à Lee Xiaodong, je dirais que cela va au-delà de notre travail, donc, votre question est de nature purement stratégique qui va au-delà de la transition elle-même. Elle est liée à la transition, mais je pense qu'il est très difficile pour ce groupe de prévoir une réponse à ce type de questions.

MANAL ISMAÏL : Merci. Je vais passer la parole à Alissa. Je suis désolé de prendre plus d'intervenants.

ALISSA COOPER : Merci, Manal. Nous avons dépassé le temps de quatre minutes donc ce n'est pas très grave. C'est en fait un exploit excellent pour ce groupe.

Donc nous allons prendre une pause de 10 minutes. Revenez s'il vous plaît à 16 heures 15. Nous allons aborder les prochaines réunions et programmer les prochaines téléconférences.

[PAUSE]

ALISSA COOPER : S'il vous plaît prenez vos places. Nous allons commencer d'ici peu.

PATRIK FÄLTSTRÖM : S'il vous plaît, prenez place. Nous allons décider maintenant quand est-ce que nous allons avoir une réunion. Je pense que cela vous intéresse. Je pense que seulement les personnes assises à cette table seront autorisées à contribuer à ce processus.

La diapo suivante.

Tout d'abord, on a parlé d'une réunion en février dans le cadre de la réunion de Marrakech de l'ICANN. Vous voyez ici les résultats d'un Doodle Poll que nous avons mis en place. J'ai vérifié que nous allons avoir les services d'interprétation et les autres questions logistiques. Sur

la base des résultats, je pense que nous avons un consensus pour le vendredi-samedi 6-7 février. C'est la date que le groupe a préférée pour tenir notre prochaine réunion.

Oui, James.

JAMES BLADEL : Je voulais dire que le samedi cette et le dimanche huit, avant la réunion de l'ICANN, seront centrés sur des séances de travail de la GNSO. Donc ce qui sont membres de la GNSO, ou qui ont du travail avec la GNSO, ne seront pas très disponibles pour participer le 7 février.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. À moins que vous vouliez m'exclure de la participation, si vous choisissez le 13 ou le 14, je ne pourrai pas participer du tout parce que je suis le vice-président d'un autre groupe. Je vous demande de l'affaire le 6-7, et si vous voulez le 5-6, ou le 7-8. Mais pas le 13-14 parce que cela voudra dire que je ne pourrai pas participer.

Mais vous êtes les bienvenus à décider de manière unanime de m'exclure.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Un peu d'ordre dans la salle. Je vous demande de demander la parole. Keith.

KEITH DAVIDSON : Je veux me faire écho aux commentaires de monsieur Kavouss et parler au nom de Narelle et de moi-même. Nous avons des réunions du conseil ISOC le 13-14, donc nous espérons que la réunion sera maintenue pour le 6-7.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je n'entends pas vraiment ce que vous dites parce que vous ne parlez pas dans le microphone.

KUO WEI WU : —

PATRIK FÄLTSTRÖM : À SSAC, nous avons des réunions les vendredis et samedis. J'ai informé notre processus de programmation de réunions qu'il pourrait y avoir un conflit d'horaire et que nous devrions le résoudre en conséquent, c'est l'une des raisons pour lesquelles je trouve que c'est important d'établir la date des réunions dès maintenant.

Comme je vous l'ai déjà dit, je devrais quitter avant la fin de la réunion parce que je n'ai pas pu changer à mes billets d'avion ; parce qu'on avait programmé trop tard cette réunion. Donc il faudra prévoir la réunion de février maintenant et j'espère que tout le monde va faire de son mieux pour nous mettre d'accord.

Oui, il y aura des personnes qui seront obligées d'assister à plusieurs réunions en même temps, mais il me semble que vendredi-samedi 6-7 soient les meilleures dates possibles.

Thomas ?

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Patrik. Je voulais vous dire que normalement, le GAC commencé réunion samedi après-midi à 14 heures, au début de la réunion de l'ICANN.

Donc si cela ne crée pas de problème de chevauchement, et si vous pensez qu'on pourrait terminer vers midi, je suis d'accord. Mais je tiens à signaler que le GAC travail samedi et dimanche, et ces journées sont très importantes pour nous parce que c'est au cours de ces réunions la que nous abordons les questions importantes.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Oui. Nous allons après parler des horaires de la réunion.

Alissa.

ALISSA COOPER : Si cela peut vous aider par rapport aux conflits du 7 février, nous pourrions avoir une journée complète le vendredi et une demi-journée le samedi.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : C'est bon, mais je ne pense pas qu'on devrait limiter notre réunion à une journée demie. Cela va dépendre de la charge de travail. S'il faudra continuer à travailler un samedi après-midi, il faudra le faire. Je pense que les collègues du GAC à ce moment-là connaissent bien leur travail savent quoi faire.

Nous avons une grande charge de travail. Je doute qu'une journée demie suffira, même si nous réduisons les temps de pause et commençons avant la normale.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je suggère de commencer vendredi matin, travailler toute la journée du vendredi, et ensuite prévoir des réunions pour samedi. Plus on aura des réunions samedi, plus on risquerait de voir partir les gens de notre réunion. Donc il faudra peut-être essayer de prévoir notre travail en sachant que tout le comité ne pourra se réunir que jusqu'à l'heure du déjeuner.

Nous aurons à aborder d'autres choses peut-être en personne, peut-être en sous-groupe, ça dépendra de ce que nous sommes en train de faire par rapport à l'évaluation et autant que nous pourrions utiliser l'après-midi.

Je suggère de prévoir deux journées complètes, et ensuite décider si le comité complet pourra finir sa réunion plutôt le samedi ; nous pourrions utiliser le reste du temps pour travailler sur d'autres questions.

Des commentaires par rapport à cela ? Thomas ?

THOMAS SCHNEIDER : Tout cela est très nouveau pour moi.

J'ai été informé que le président avait certaines réunions vendredi avec le personnel, mais cela ne pose pas de problème. Nous pouvons nous organiser de telle sorte que si moi-même je ne suis pas présent, cela ne crée pas de problème. Du moins pas pour moi. Mais je veux tout simplement vous dire qu'il se peut que je doive quitter la réunion à un moment ou un autre.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Étant moi-même l'un des présidents des SO et AC qui organisent ces réunions le vendredi, je vais m'en occuper. Ne vous inquiétez pas.

La diapo suivante s'il vous plaît.

Ensuite, j'ai examiné nos délais et le calendrier, et j'ai marqué les trois réunions de l'ICANN. Nous avons ça de Marrakech, du 8 au 12 février. Nous avons la réunion d'Amérique latine et la réunion de l'ICANN en juin, du 21 au 25. Et puis nous avons la réunion de Dublin du 18 au 22 octobre.

Voilà notre calendrier de réunions qui pourraient être modifiées bien sûres en fonction de notre charge de travail, et de la charge de travail des différentes communautés. Mais je pense qu'il faut déjà commencer à penser si l'intervalle entre février et juin nous semble bon, et dans l'affirmative, quand est-ce qu'on pourra établir une date de réunion après Marrakech. Je pose cette question au comité.

La réunion en Amérique latine sera la plus économique et la plus facile puisqu'elle coïncide avec la réunion de l'ICANN.

Alissa ?

ALISSA COOPER :

Sur la diapo, on voit les différents mois, mais sur la ligne de temps on a des dates. Ces dates peuvent être modifiées, mais nous avons dit lorsqu'on avait établi cette ligne de temps que nous allons publier la proposition unifiée et la soumettre au commentaire public le 19 juin. Donc si on ne s'est réuni pas à cette époque-là, on devra envisager si nous devrions nous réunir avant ou après la publication de la proposition pour consultation publique.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Je pense qu'on peut et qu'on doit reporter la décision. Mais il est vraiment important d'y réfléchir maintenant parce que si nous allons demander de nous réunir en personne en dehors des réunions de l'ICANN, cela représente une grande charge de travail du point de vue logistique, il y a des questions budgétaires, il faut trouver un emplacement. Donc nous devons décider assez tôt afin de nous assurer que cette réunion du point de vue du point de vue programmation et calendrier puisse être aussi facile que possible.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Narelle, je m'excuse. Je ne vous ai pas vu. Vous avez la parole.

NARELLE CLARK : Est-ce qu'on pourrait revenir à la diapo précédente.

Je me demande si ça vaut la peine de reconsidérer le changement de la date de publication de la proposition aux commentaires publics, afin que ce soit publié juste après la réunion. Ainsi, on aura la chance de dire que nous sommes tous d'accord, et que tout est résolu.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Alissa ?

ALISSA COOPER : Cela dépend de vous. Combien de temps voulez-vous attendre avant de prendre cette décision, mais évidemment comme pour la réunion prochaine, nous parlons d'une réunion avant la publication, le 19 c'est avant. Donc c'est une question de changer la date de quelques jours.

Si on se réunit avant la réunion d'Amérique latine, on pourrait en théorie se mettre d'accord avant le 19 juin. Ce serait également positif d'arriver à un accord juste avant la réunion de l'ICANN.

Donc nous devrions considérer les deux situations.

JAMES BLADEL : Toute période de consultation publique qui est mise en place juste avant ou durant une réunion de l'ICANN est une semaine de perdue. Je pense qu'il faudrait déplacer la date juste après la conclusion de la réunion, ou comme l'a suggéré Alissa, l'avancer ce qui serait un peu plus logique.

Je voudrais signaler également que si nous allons avancer la date, nous devrions comme le disait Patrik examiner la possibilité d'avoir des réunions intersession entre les réunions de l'ICANN. Peut-être au mois d'avril.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Très bien. Alors je vais m'occuper de voir quelles seraient les alternatives pour une réunion intersession, et tenir le groupe au courant.

La diapo suivante, s'il vous plaît.

Il est important de parler de ce que nous allons faire d'ici janvier.

Si nous n'arrivons pas à résoudre tous les problèmes dans cette réunion, j'ai déjà préparé et établi une téléconférence avec le secrétariat pour mercredi prochain. Nous commençons à avoir cette téléconférence de manière régulière ou irrégulière, il faudra simplement des cités de leur date.

Par exemple, nous pourrions avoir des téléconférences la troisième semaine du mois. On pourrait préparer un calendrier préliminaire et puis annuler si nécessaire, pour pouvoir au moins bénéficier des services d'interprétation.

Jari, vous voulez prendre la parole ?

JARI ARKKO :

Je pense qu'il serait très utile de voir quelles sont les sujets que nous allons aborder au lieu de voir quand est-ce que nous allons les traiter.

Les communautés vont produire certaines de ces propositions, donc en pourrait prévoir des révisions pour ces versions préliminaires des propositions et je pense que ça sera une activité utile à l'ICG.

Par exemple, peut-être que la version préliminaire de l'IETF pourra être examinée au cours de l'une de nos téléconférences. Nous sommes ouverts à cela. Nous pouvons le faire à tout moment. Mais je pense que ça sera une activité utile pour nous et pour les autres.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Oui. Je suggère que la meilleure façon d'avancer serait d'abord d'établir un nombre de téléconférences préliminaire pour que les interprètes puissent organiser. Ensuite, il faut décider si nous allons avoir dans l'ordre du jour d'autres sujets à traiter, dans l'affirmative quelles seront les sujets à aborder. Si nous n'avons rien à aborder dans la téléconférence, nous pourrions l'annuler.

C'est ce que je propose. Parce que parfois on décide de sujets abordés de manière si proche des dates proposées pour la téléconférence, qu'on n'arrive pas tenir cette téléconférence parce que il y a des gens qui ne peuvent pas participer, et que nous n'avons pas des services d'interprétation. Donc je pense que nous devrions prévoir un peu plus à l'avance cette téléconférence sans pour autant avoir en réalité cette téléconférence si nous n'avons pas de sujets à traiter bien sûr. Alissa ?

ALISSA COOPER :

Nous avons dit semaine avant les vacances d'hiver. Environ 10 semaines.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Les vacances d'hiver ?

ALISSA COOPER : Les vacances d'été ? Qu'est-ce que vous et les appeler ? En fonction du pays ? Très bien.

Disons alors que nous avons dit semaine jusqu'aux vacances de décembre et janvier.

J'essaie d'être politiquement correct je ne réussis toujours pas.

Bien. Si nous organisons une téléconférence toutes les deux semaines, on aura cinq téléconférences. Et je pense qu'on pourrait facilement remplir cinq téléconférences.

Je vois la liste de sujets, nous avons une téléconférence pour parler de la finalisation du secrétariat, cela devra être fait par une téléconférence je pense.

Ensuite il faudra probablement parler en temps réel de la question de résolution du conseil d'administration.

On aura une ou deux téléconférences si on décide d'examiner les propositions des communautés de manière précoce.

Après nous avons les deux documents dont nous avons parlé aujourd'hui, le FAQ est le document sur le processus de finalisation de la proposition. Peut-être que nous pourrions nous passer d'une téléconférence pour le FAQ, mais pas pour l'autre document.

Donc je pense que nous devrions procéder avec le calendrier et organiser une téléconférence toutes les deux semaines. Si nous avons besoin d'annuler, nous annulons. Mais il serait mieux d'avoir des personnes disponibles.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Je vais organiser un Doodle Poll pour la réunion de mercredi. Nous avons décidé d'avoir des horaires en rotation. Donc ce Doodle Poll sera pour mercredi pour décider entre deux et trois horaires, des différences de deux ou trois heures, pour voir quand est-ce que les gens seront disponibles. Le Doodle Poll sera semblable à celui-là, et nous devrions voir quelles langues seront disponibles pour l'interprétation simultanée. Les mercredis, toutes les langues sont disponibles sauf le portugais. Donc cela est résolu.

Keith ?

KEITH DAVIDSON :

J'ai vu que le groupe de travail intercommunautaires est déjà en train de programmer ses téléconférences. On pourrait peut-être coordonner les horaires pour accommoder les personnes qui vivent dans des zones où les horaires seraient un peu difficiles, donc on pourrait coordonner les horaires pour que dans une même semaine, nous n'ayons pas un appel à trois heures du matin et cinq heures du matin. Ils sont en train de travailler sur leur calendrier, et ils ont déjà des dates disponibles. Cela pourrait un peu perturber notre prochaine téléconférence, mais la coordination serait plus utile à long terme.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je vais en tenir compte et voir à quel moment les autres groupes feront leur téléconférence.

ALISSA COOPER : J'allais suggérer que cet appel on ne le fasse pas cette semaine mais la semaine suivante. Car je sais que je ne pourrais rien accomplir avant ce mercredi à cause de mon emploi régulier. C'était moi qui avais suggéré cette semaine, je m'en excuse.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Oui, j'avais programmé de préparer un peu de travail pour ce mercredi mais la plus grande charge de travail serait celle d'Alissa. Mais Alice et Ergys ont déjà préparé la téléconférence de ce mercredi. Si on doit annuler, on annule. Nous allons essayer de planifier tout cela pour voir quelles sont les dates des téléconférences des autres groupes de travail aussi.

Nous avons également proposé d'avoir des téléconférences toutes les deux semaines, mais je propose que nous ayons au moins une semaine à l'avance un ordre du jour préparé, et si on n'a pas de sujets, on pourra annuler et en informer les gens une semaine avant la téléconférence.

Comme nous avons annulé la téléconférence de mercredi prochain, nous n'avons plus besoin d'afficher la diapo suivante.

ALISSA COOPER : C'était pour la question du secrétariat.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Oui, bien sûr. C'était un investissement mais finalement nous n'allons pas utiliser cette téléconférence. Si on était à une date un peu plus proche, ça aurait été vraiment très important.

ALISSA COOPER : Voulons-nous un appel de 60 minutes ? Est-ce que cela est bon ? Très bien. On dépasse toujours les 60 minutes, c'est pour cela que je pose la question. Mais c'est bon si cela vous convient.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Revenons à la dernière diapo. Merci. C'est un exemple, c'était pour ce mercredi, selon une rotation, ça aurait dû être à 12 UTC. Et l'idée était de voir quatre heures avant et quatre heures après, demander au secrétariat devant la disponibilité de l'interprétariat simultané autour de ces horaires, pour voir si dans ces créneaux horaires c'était possible. Par exemple, on n'aurait pas le français entre 11 et 12 heures UTC. Cette information vous sera incluse dans Doodle Poll afin que vous puissiez prendre cela en considération.

Nous avons également essayé de voir quelles sont les meilleurs créneaux pour cet appel. Merci.

Paul ?

PAUL WILSON : Je me demande si nous pouvons simplifier cela en éliminant certains créneaux où l'interprétation n'est pas disponible ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : Oui. J'ai décidé d'inclure des créneaux où seulement une ou deux langues ne sont pas disponibles à l'interprétation simultanée. Ce que nous avons fait auparavant était de demander que la traduction soit faite par la suite pour les langues transcrites. De cette manière nous donnons la priorité aux téléconférences avec le plus grand nombre possible de participants au lieu d'avoir toutes les langues interprétées.

Je n'ai pas inclus les créneaux où il y a plus de deux langues qui ne sont pas disponibles, donc je vais utiliser cette règle générale dans l'avenir.

Donc dans l'avenir, nous allons inclure l'information sur les interprétations disponibles pour chaque téléconférence avant que vous puissiez décider confortablement de cela au lieu de me laisser décider tout seul. Donc vous aurez cette information.

Si vous n'avez plus des questions, je vais passer la parole à Alissa.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik, pour ce travail.

Le point suivant de l'ordre du jour comprend les points sur lesquels nous voulions revenir. Nous avons un point suggéré par Wolf Ullrich sur la liste de diffusion hier. Est-ce que vous voulez en parler ? Le personnel IANA. Allez-y.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci, Alissa.

C'est une idée que j'ai eu cette semaine. Nous avons vu le personnel chargé de faire la diffusion à la communauté grâce à une présentation

qui a eu un très bon accueil. Malheureusement, je n'ai pas pu participer. Mais j'ai eu la chance de parler aux membres du personnel IANA. C'était très intéressant de savoir que nous parlons ici de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Mais en y pensant et en sachant que derrière cette fonction, il y a des personnes qui travaillent pour que ses fonctions puissent être assurées.

Une question m'est venue à l'esprit car j'ai une expérience dans l'entreprise où je travaillais avant. Si quelqu'un parle en dehors de l'entreprise sur la tâche qu'on essaye d'assurer, et sur notre travail, la manière dont ils devraient être faits dans le futur, on a tendance à penser comment cela impacte mon travail. Car cela pourrait avoir un impact sur moi, de manière personnelle, dans le futur.

Et puis les bruits commencent à courir, et on se demande ce qu'il faut faire. Est-ce que j'aurais toujours mon emploi ? Quelles seront les conséquences de cette transition sur mon travail ? Est-ce que je devrais m'assurer un emploi plus sûr ?

Je pense qu'il faut rappeler que le fonctionnement de l'IANA devrait être traité à un très haut niveau dans l'avenir, nous devrions nous rendre compte de ce qui pourra se passer et que cela peut être en relation avec le personnel. Il faut s'assurer que ses fonctions puissent être assurées.

Ma question est la suivante. Pourquoi ne pas communiquer avec le personnel qui travaille dans les fonctions IANA pour leur expliquer ce qui se passe, parce qu'il y a beaucoup de rumeurs, il y a beaucoup d'idées au sein de la communauté de l'ICANN, et cela peut prêter à confusion.

Je sais que le personnel exécutif communique à l'interne avec le personnel de l'IANA pour les rassurer. Mais à la lumière des discussions que nous avons ici, ils vont réaliser que leur personnel exécutif peut-être ne pas avoir une influence sur ce qui va se passer dans l'avenir car nous ne pouvons pas dire que le conseil d'administration va modifier notre proposition etc. Donc j'ai pensé que peut-être, quelqu'un de ce groupe pourrait essayer de communiquer avec le personnel du département IANA pour leur communiquer ses idées, leur faire parvenir ces informations, ou échanger des idées.

Je ne sais pas comment nous pourrions mettre cela en place, ou qui devrait le faire. Je pense que cela devrait être fait de façon informelle et simple. Donc il serait bien d'aller chez eux et de leur parler. C'est juste unités.

J'aimerais qu'on en discute pour voir si cette cité serait acceptable et faisable, et puis décidé qui est quand on pourra le faire. Merci.

ALISSA COOPER : Élise.

ÉLISE GERICH : Wolf Ullrich m'a parlé de cette idée il y a quelques jours. C'est un des rôles de l'agent de liaison de ce comité de relier et transmettre les messages et de laisser savoir au personnel toutes ces informations. Il était inquiet car il considère que le personnel serait toujours préoccupé par rapport à la sûreté de leur emploi, c'est une manière de le dire.

Le personnel est conscient du fait que leurs rôles ainsi que le nôtre et de continuer à faire notre travail, assurer nos fonctions, de ce comité et du comité multipartite, pour élaborer la proposition qui décidera du futur.

Je ne pense pas vraiment que le personnel est inquiet parce que la communauté a exprimé sa confiance dans cette séance est dans d'autres séances à distance, et ils ont entendu dire que le travail qu'ils font est un bon travail. Je pense qu'ils se sentent à l'aise par rapport au fait que les fonctions IANA sont assurées de manière correcte.

Je ne pas sure si quelqu'un va leur parler et leur expliquer ce que le Comité est en train de faire ici, quel sera la réception d'une telle démarche. Peut-être que cela les rendra plus stressés ou plus inquiets au lieu de les rassurer. Ce groupe de coordination a la fonction de corps d'idées les propositions. Notre rôle n'est pas de faire les propositions.

Donc, Wolf, je ne suis pas vraiment sûr si on peut tirer un avantage d'une telle démarche comme vous l'espérez. On pourrait voir quel est l'avis des autres membres du groupe.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Je reconnais l'inquiétude de Wolf et sa motivation. Mais je pense aussi que je comprends très bien ce que Élise vient de dire. Il y a un agent de liaison, et je pense que c'est à cet agent de liaison de décider comment répondre aux préoccupations des membres du personnel inquiet. Merci.

ALISSA COOPER : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Je suis d'accord avec Jean-Jacques, je suis d'accord par rapport à l'intervention d'Élise. Je vois qu'il y a des gens qui acquiescent. Très bien.

Allez-y prenez la parole.

ÉLISE GERICH : Je devrais mentionner également que si quelqu'un souhaite visiter les bureaux de l'ICANN, visiter l'espace des bureaux IANA dans les bureaux de l'ICANN, vous savez vous êtes toujours les bienvenus. Nous sommes toujours contents de voir des visiteurs dans nos bureaux. Mais je vous demande de nous prévenir un peu à l'avance pour vous assurer que nous soyons là. Nous pouvons être sortis pour le déjeuner ou pour d'autres raisons. Mais vous êtes bien surs les bienvenus dans nos bureaux à tout moment.

ALISSA COOPER : Très bien. Merci. Vous allez probablement vous retrouver avec beaucoup de visiteurs inattendus qui tapent à votre porte.

Bien. Est-ce qu'il y aurait d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder de nouveau ? Nous avons quelques minutes avant que les gens ne commencent à s'en aller se diriger vers l'aéroport.

Allez-y, Lynn.

LYNN ST AMOUR : Ce n'est pas réellement un sujet. C'est par rapport à ce qu'a dit Keith sur le fait que nous nous sommes retrouvés à vouloir exprimer un accord sur certains points avec le consensus général qui émergeait dans la salle, sans vouloir prendre le micro pour dire +1 ou d'essayer de trouver un autre moyen de le dire. Donc je ne sais pas si nous pouvons, lorsqu'on a l'impression d'arriver à un consensus, demander aux gens de le manifester en faisant un signe de la tête ou un signe quelconque pour savoir si on est d'accord.

ALISSA COOPER : Allez-y, Keith.

KEITH DAVIDSON : J'ai vu sur Adobe Connect qu'on a la petite fonction magnifique qui consiste à mettre un pouce en signe d'accord à côté de son nom. Dans certains des groupes de travail auquel je participe ou que je préside, je trouve que c'est assez utile pour juger d'un consensus qui émerge. Cela pourrait montrer que si la moitié d'une salle utilise le pouce en accord, on peut demander à ceux qui ne sont pas d'accord de s'exprimer et peut-être ainsi pouvoir atteindre le consensus assez rapidement.

C'est peut-être bizarre que la technologie électronique puisse offrir tellement de fonctions plus utiles que des communications en personne, ou les processus finissent par utiliser tellement de mots pour dire moi aussi.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Non. J'allais dire moi aussi, mais ce n'est pas le cas.

J'ai une inquiétude. Même si je reconnais que la proposition de Keith nous permet d'avoir des résultats rapidement, cela m'inquiète. Parce que j'ai été à la première réunion à Londres et je vois que la proportion de membres de l'ICG qui réponde n'est pas toujours optimale.

Alors s'il y a un moyen d'encourager tous les membres d'être plus actif par rapport à cela, je serai satisfait. Autrement, je me demande combien cocher une case ou faire un signe ou même les fonctionnalités d'Adobe Connect seraient représentatifs du groupe.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Patrik, pouvez-vous m'expliquer de quoi on parle ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : La question soulevée par Lynn, c'est que pendant nos discussions il y a beaucoup d'intervention qui ne consiste qu'à soutenir l'intervenant précédent sans ajouter beaucoup de substances ou d'information de fond. Ce qui veut dire que nous passons beaucoup de temps à nous soutenir les uns les autres.

La question était de montrer un soutien pour une déclaration de manière plus rapide que de faire une intervention. Je crois que c'était la question.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. On pourrait créer quelque chose pour soutenir une proposition sans parler. Soutenir quelque chose ne pas parler bon. On économise du temps. Autrement, je pourrais exprimer mon soutien et puis parler 10 minutes rien que pour exprimer mon soutien. En pourrait créer une carte, rouge, jaune, etc.

LYNN ST AMOUR : Vous avez bien compris le message.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je vois que Lars-Johan Liman du RSSAC est présent avec nous. Il n'a même pas demandé de faire une intervention. Je pense qu'il a déjà mis en place votre proposition, Kavouss, en levant le pouce.

Nous allons donc essayer d'analyser, nous qui organisons ces réunions, comment nous pouvons arranger des logistiques de ces réunions parce que nous sommes tous très satisfaits des progrès accomplis aujourd'hui. C'est très important d'avoir le temps de traiter les différentes questions. Surtout lorsque les gens ont vraiment des commentaires de fond à faire. Nous allons penser à la manière de le faire, et nous vous remercions de votre contribution, Kavouss.

Lynn ?

LYNN ST AMOUR : Juste une remarque très courte, à mon un ordre du jour où nous disons à la fin de chacune de ces réunions qu'il y aura un mémo de haut niveau qui dise « l'ICG s'est réuni aujourd'hui et l'ordre du jour principal été X, Y a été décidé » ou quelque chose du genre pour le publier sur le site Web ?

AL ISSA COOPER : C'est la nouvelle version des procès-verbaux. Nous avons fait deux choses dans les dernières téléconférences.

Nous avons dû résumer de décision et les actions à suivre que nous envoyons à la liste de diffusion avant que les procès-verbaux ne soient prêts, c'est à cela que vous faites référence ?

LYNN ST AMOUR : Je parlais plutôt d'une communication publique.

Beaucoup de gens savent que nous nous sommes réunis aujourd'hui. Beaucoup de personnes étaient présentes à cette réunion. Une trentaine de personnes pour une journée entière. En pourrait peut-être diffuser quelques paragraphes pour dire que nous sommes réunis et que l'ordre du jour était le suivant. Quelles sont les sujets abordés, quel était le progrès, quelques paragraphes suffiraient sans rentrer dans les détails d'un élément spécifique.

S'il n'y a vraiment rien à dire à ce niveau, nous pouvons revenir à nos procès-verbaux normaux.

ALISSA COOPER :

tout le monde peut se joindre à la liste des intervenants.

J'ai l'impression qu'il ne faudrait pas privilégier une réunion par rapport aux autres. Si on le fait pour une réunion en personne, on ne voit le faire pour toutes les réunions. Donc je préférerais qu'on établisse des limites, des points de démarcation, lorsque nous publions quelque chose comme nous l'avons fait plusieurs fois, il y a les grandes annonces à la communauté en termes de ce que nous faisons, de ceux à quoi nous nous opposons—

Notamment, pour la réunion d'aujourd'hui, il n'y a vraiment pas grand-chose d'intéressant. Ce sera des éléments d'action des procès-verbaux avec beaucoup de parole qui me semble n'être que du travail additionnel. C'est mon impression.

Il y a beaucoup de travail que nous devrions faire par rapport à la liste de diffusion, beaucoup de travail pour les téléconférences, beaucoup de travail à faire en personne. Et lorsqu'il sera important de faire une annonce, nous pourrons le faire en temps opportun.

Je vois que Russ Mundy a levé le pouce en accord. Et Martin Boyle. Donc nous pouvons avancer.

[Rires]

J'espère que Samantha aura préparé pour moins document contenant les décisions et les éléments d'action de la réunion d'aujourd'hui donc je vais essayer de récapituler rapidement ce qui a été effectué plutôt au cours de la journée.

Les décisions d'aujourd'hui. J'essaie de comprendre l'ordre de celles-là. Une seconde. Donc ma liste commence avec la discussion sur le secrétariat ou Samantha n'était pas présente. Je pense qu'on va mettre ceux-là de côté.

Pour ce qui est des actions que nous avons accomplies, nous avons approuvé les procès-verbaux du 6 septembre et du 1^{er} octobre. Ils seront publiés sur le site Web. Dans le cadre de la discussion sur la relation avec le conseil d'administration et la transmission de la proposition à la NTIA, nous avons un sous-groupe composé de gens dire, XIAODONG et Lynn qui développera les exigences par rapport à la manière dont nous voulons soumettre la proposition finale et comment nous voulons qu'elle soit traitée par le conseil d'administration de l'ICANN.

Pigment pour le texte de la FAQ sur ce point, nous allons utiliser ce résultat ainsi que le libellé proposé par Milton pour aider à élaborer une réponse à cette question par rapport au conseil d'administration, et Manal continuera à mettre à jour la FAQ, le reste du FAQ.

Également, par rapport à ce point concernant le conseil d'administration, je vais coordonner avec Bruce Tonkin du conseil d'administration de l'ICANN pour s'assurer en phase par rapport au délai et au calendrier, et aux étapes à suivre par rapport à cette question.

Joe et moi-même allons prendre les contributions venant de la discussion sur la finalisation de la proposition et nous allons mettre à jour le document puis nous allons le diffuser au groupe pour qu'il y ait des discussions supplémentaires sur la liste de diffusion.

PATRIK a été chargé d'organiser un sondage Doodle Poll pour les téléconférences qui nous restent à faire cette année.

Je crois que nous nous sommes mis d'accord pour les dates de Marrakech. Oui. Février 6-7.

Nous avons annulé la téléconférence de cette semaine, mais nous allons organiser un Doodle Poll pour la semaine prochaine. Nous allons garder les téléconférences d'une durée de 60 minutes.

Je crois que c'est tout. Est-ce que j'ai oublié de dire quelque chose ?

Oui. Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, vous avez oublié de dire que nous nous sommes mis d'accord pour préparer une infographie qui va indiquer les différents groupes qui vont traiter de la responsabilité, et les inter-relier pour éviter aux collègues d'avoir des confusions.

Donc nous attendons à voir ce que cette infographie avec les explications nécessaires, quelles sont les groupes, quels sont les noms, et ainsi de suite de manières claires, les groupes de travail, les groupes de travail des communautés, le groupe de travail intercommunautaires et le groupe de travail IANA noms, la responsabilité dans ses deux Pistes. Donc nous avons mentionné cette info diagramme et cela doit être préparé. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Je pense que c'était une action à suivre par rapport à l'ICANN parce que c'est quelque chose qui sont déjà en train de faire, ce n'était pas quelque chose que nous devons faire. C'était une initiative de l'ICANN, en réalité.

KAVOUSS ARASTEH : Nous avons besoin de mentionner cela, que nous avons demandé à l'ICANN de le faire. Merci.

ALISSA COOPER : C'était en fait une initiative de l'ICANN. Nous pouvons mentionner cela dans les procès-verbaux.

J'ai oublié de mentionner identifié des personnes qui font des agents de liaison pour les deux groupes. Pour le CWG IANA, c'était Milton, Xiaodong, et Martin ; et pour le CCWG accountability, c'était Keith Drazek et Kavouss.

Est-ce que j'ai oublié autre chose ? Lynn ?

LYNN ST AMOUR : Je risque de provoquer un retard, mais je voudrais revenir au point que j'ai mentionné tout à l'heure. Je pense que le fait de publier les éléments d'action nous aide à nous organiser, à comprendre dans quel sens nous avançons, et où se trouve la responsabilité par rapport au progrès de travaux. Il ne s'agit pas de communiquer avec le reste du monde en ce qui concerne le progrès qui a été réellement réalisé ici ; nous avons également discuté de sujets très importants, des sujets d'intérêt ; nous avons fait de gros progrès par rapport à ces sujets, et je

pense qu'il est important pour le monde de comprendre que ces sujets sont en cours de discussion et que nous avançons par rapport à ces sujets.

Donc je veux pas continuer à poursuivre cette idée, mais je pense vraiment qu'il y a une différence fondamentale entre une liste d'éléments d'action qui nous aiderait par rapport à une communication où nous essayons de dire au reste du monde ce que nous avons accompli, pour qu'ils restent engagés et comprennent une partie des progrès. Mais je ne fais pas poursuivre cela de manière acharnée, c'est bon.

ALISSA COOPER : Keith et puis Mohamed.

KEITH DAVIDSON : Je voudrais associés aux commentaires de Lynn, vu que l'alternative serait de lire beaucoup de texte ou d'écouter des heures d'audio. Pour les personnes qui souhaitent avoir un résumé, ce serait très utile et pourra dissiper les idées négatives en termes de notre manque de responsabilité ou de transparence en tant que groupe.

Donc personnellement, je ne trouve pas que ce soit une tâche énorme comparée au bénéfice potentiel que cela porte à la communauté plus vaste.

ALISSA COOPER : Mohamed ?

MOHAMED EL BASHIR : Je soutiens également cette proposition et je pense que c'est utile de présenter cela dans le contexte des activités de l'ICG dans le cadre de la réunion ICANN 51.

Nous avons eu une séance publique, nous avons eu quelques réunions, et cette annonce pourrait mettre l'accent sur ce que nous avons accompli cette semaine, y compris aujourd'hui.

ALISSA COOPER : Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je ne me pose pas cette idée. J'espère que nous n'allons pas avoir de communiqué de l'ICG. J'espère que ce n'est pas votre attention. Mais si vous voulez annoncer ce qui se passe, j'aimerais que ce soit fait au nom du président de l'ICG. Merci.

ALISSA COOPER : D'accord. J'allais demander tout d'abord (a) qui allait se charger de ce travail et (b) est-ce que cela sera discuté sur la liste de diffusion. Dans mon expérience, ces activités ne fonctionnent pas très bien. On est pressé de se mettre d'accord sur un point spécifique, et à la fin de la journée les gens ne se mettent pas d'accord, il ressent une certaine pression pour s'accorder sur une interprétation spécifique de ce qui s'est passé lors de la réunion, parce que c'est le moment de publier, parce qu'on vient de terminer la réunion et il ne serait pas opportun d'attendre, etc.

Donc j'aimerais mieux comprendre qui va faire ce travail, combien de temps nous allons le discuter, est-ce que nous allons discuter en personne, est-ce que nous allons le discuter sur la liste de diffusion, est-ce que c'est important si nous le publions deux semaines plus tard parce que on n'a pas pu s'accorder sur un certain point, etc. Donc j'aimerais avoir des commentaires par rapport à cela. Joe ?

JOSEPH ALHADEFF :

Merci. Je veux qu'il soit clair d'emblée que je ne me porte pas volontaire. Je pense qu'il y a une différence entre ce que Lynn disait et ce que Mohamed était je pense qu'il serait utile de discuter ce qui s'est passé lors du forum public, de donner un aperçu de notre semaine ICANN, notre participation à cette réunion de l'ICANN, à nos activités de diffusion durant cette semaine de l'ICANN.

Pour revenir au point de Lynn, je comprends l'utilité de cela, mais je m'inquiète par rapport à la nature éditoriale qui prend le dessus là où quelqu'un pourrait dire « vous avez omis de dire cela parce que vous essayez de ne pas être assez précis par rapport à ce que vous dites ». Dans une certaine manière, je pense que même si l'on exclut des procès-verbaux qui ne ce qui ne sont pas très détaillés, les procès-verbaux feront l'objet de cette question. Et puis il y a une autre question qui est la suivante. Si nous ne sommes pas en train de publier cela au-delà du site Web, je me demande si cela est plus efficace que d'autres choses que nous publions sur le site Web. J'aurais préféré voir cet effort aller dans le sens d'avoir un site Web plus clair, plus accessible et plus utile dans le cadre du progrès de notre processus, et puis discuté d'opportunités d'interaction avec le groupe, et d'opportunités de

diffusion plutôt que d'avoir « c'est ainsi que nous avons décidé de résumer ce qui s'est passé ».

ALISSA COOPER : Martin a levé son pouce en accord. Le problème avec les pouces levés c'est que les personnes qui participent à distance ne peuvent pas nécessairement les voir. Milton également à lever le pouce en accord.

Keith, Jean-Jacques, et puis Kavouss.

KEITH DAVIDSON : J'allais juste ajouter que je ne pense pas que cela soit urgent. On pourrait, en fait, attendre pour publier ces procès-verbaux. Si nous allons avancer avec cette idée, je ne pense pas qu'il soit approprié de débattre du texte à la fin d'une longue journée, il ne serait pas adéquat au sein de ce groupe. Peut-être une semaine plus tard ou un peu plus. Mais j'aime bien l'idée de Joe par rapport au fait de publier rapidement un résumé des procès-verbaux verbaux qui seraient une communication accélérée dont on aura besoin. On pourrait laisser cette procédure.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : J'aime bien la proposition de Joe moi aussi. Je pense qu'il est important de signaler à la communauté où elle peut trouver les informations au lieu d'entrer dans les détails. Voilà mon premier commentaire.

Mon second commentaire concerne plus tard, quand nous serons mieux équipés d'un secrétariat indépendant, on pourrait assigner l'une de ses tâches en avance au secrétariat en disant dès que vous commencez à travailler sur l'une de nos réunions, prenez des notes de ce qui pourrait faire partie d'une communication ou d'une notification, pour signaler les points principaux de notre réunion. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Si nous parlons de notification, elles ne devraient pas être retardées longtemps. Elle devrait être publiée dans les deux ou trois jours maximum. Si vous publiez quelque chose en novembre, ça n'aura aucune valeur et ça sera inutile. Mais de toute évidence, le texte est très important. Je ne pense pas que ça devrait être un résumé des procès-verbaux parce que nous pourrions modifier les mots, mais si vous voulez que le président de l'ICG publie le résultat de cette réunion, nous pouvons le faire. Mais si c'est au nom de l'ICG, il va falloir qu'on le voie et qu'on puisse faire des commentaires dessus. Merci.

ALISSA COOPER : Je voudrais que ça soit clair. Le fait de publier quelque chose à titre personnel ne m'intéresse pas du tout. C'est notre réunion. Ou bien nous nous mettons tous d'accord sur ce que nous voulons dire, ou pas.

Liman.

LARS JOHAN LIMAN : Je voulais proposer l'idée de publier des procès-verbaux préliminaires qui disent clairement que ce sont des procès-verbaux préliminaires. Nous pouvons le faire bien à l'avance avant qu'il ne soit approuvé. C'est pour trouver un terrain d'entente.

ALISSA COOPER : Merci. Très bien. Il semble qu'il y a des personnes qui acquiescent, des personnes qui lèvent le pouce en accord. Que pensez-vous de cette proposition de publier sur le site Web une sorte de procès-verbaux comme compromis ? C'est le compromis que vous avez proposé. Joe ? Des procès-verbaux très brefs sur le site Web. Oui, d'accord. Est-ce que nous sommes d'accord pour demander à Samantha d'essayer de rédiger cela est de le faire circuler ? Pour la réunion d'aujourd'hui, évidemment. C'est à cela que je pense. Comment pouvons-nous faire cela pour aujourd'hui. Pouvez-vous le faire ?

SAMANTHA DICKINSON : La totalité des procès-verbaux.

ALISSA COOPER : Non, non, non, je vous demande de m'envoyer un courriel avec quelques phrases. Samantha a accepté. Oui. D'accord. Elle n'a pas de microphone.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je n'ai pas de problème avec une version préliminaire des procès-verbaux, mais il faut qu'il y ait un avertissement clair que c'est une version préliminaire des procès-verbaux qui peut être modifiés. Merci.

ALISSA COOPER : Parfait. S'il y a des sujets divers ? Non. D'accord.

Donc je voudrais remercier tout le monde. Je pense qu'on a eu une réunion très productive aujourd'hui et j'espère pouvoir passer directement à la liste de sujets à traiter la prochaine fois que nous allons nous réunir. On remercie le secrétariat de l'ICAANN, le personnel de l'ICANN qui a organisé notre souper d'hier soir, les interprètes qui sont au fond, l'équipe technique, bien sûr.

[Applaudissements]

Est-ce qu'il y a des personnes au fond de la salle qu'on a nommé ? Bon. Je voulais m'assurer. Et bien sûr le public. Remercie les observateurs silencieux avoir gardé le silence. Il n'y a pas eu de prothèse par rapport aux résultats.

KAVOUSS ARASTEH : Je soutiens profondément ce que vous avez dit. Je voudrais sincèrement vous remercier puisque vous êtes la présidente du groupe, vous avez fait beaucoup d'efforts avant, et pendant la réunion, pour inclure les collègues distingués qui ont travaillé pour préparer les éléments de cette réunion, qu'en Manal et les autres. Je voudrais dire qu'on est très content avec l'atmosphère et l'environnement au sein de l'ICG qui est si conviviale.

[Applaudissements]

ALISSA COOPER : Je voudrais dire de même pour Mohamed et Patrick qui ont été d'une grande aide pour moi en tant que présidente.

Applaudissements

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]